

non-formal education

apprentissage interculturel

youth information

youth policy development

# Compendium of Council of Europe approaches to key youth policy and youth work issues

## Compendium des approches du Conseil de l'Europe sur les questions clés de politique et de travail de jeunesse



politique de jeunesse

intercultural learning

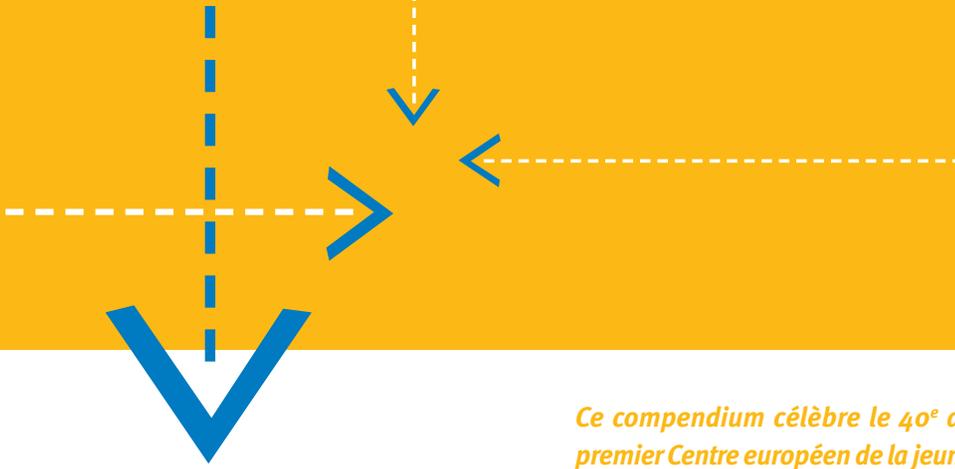
human rights education

participation des jeunes



COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

The Council of Europe and young people  
Le Conseil de l'Europe et les jeunes



*This compendium celebrates the 40th anniversary of the Council of Europe's first European Youth Centre and the European Youth Foundation – both created in 1972.*

❖ **The European Youth Centres** are unique in the world. They are permanent, international training, meeting and educational centres, where most of the Organisation's activities with and for young people take place. The first was set up in 1972 in Strasbourg; the second in Budapest, in 1995. Together the buildings provide residential facilities for over 200 people.

❖ **The European Youth Foundation** is a fund established in 1972 by the Council of Europe. Its role is to encourage co-operation among young Europeans, by providing financial support for youth activities which help promote peace, understanding and co-operation, in a spirit of respect for the Organisation's values. It has an annual budget of approximately three million euros.

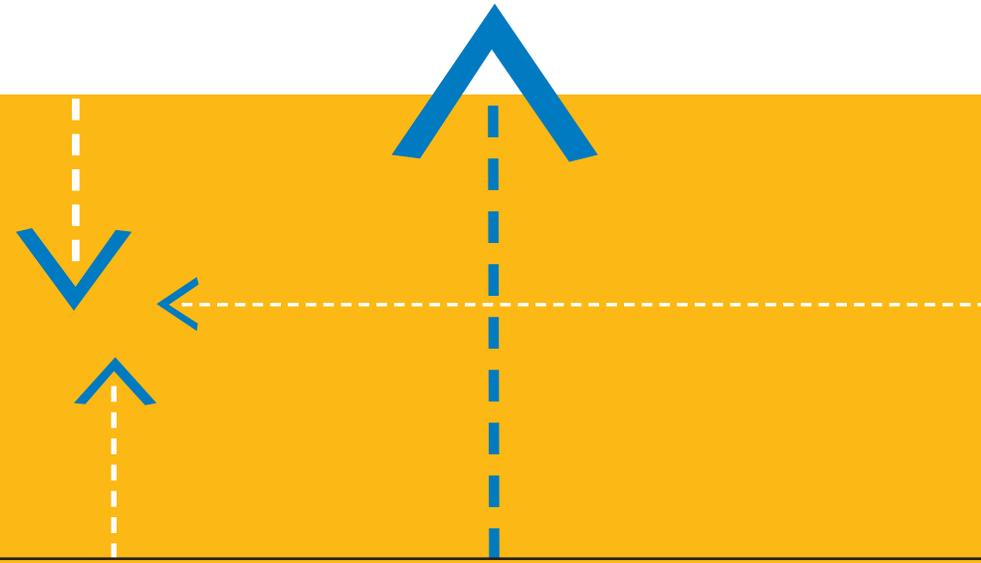
❖ **The Council of Europe** has 47 member states with a combined population of over 800 million people. It was set up in 1949 to defend human rights, democracy and the rule of law.

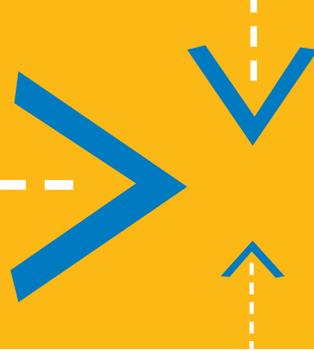
*Ce compendium célèbre le 40<sup>e</sup> anniversaire du premier Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe et du Fonds européen pour la jeunesse – tous deux créés en 1972.*

❖ **Les Centres européens de la jeunesse** sont uniques au monde. Dans ces centres permanents de rencontres, d'apprentissage et de formation internationale se tiennent la plupart des activités de l'Organisation pour et avec les jeunes. Le premier a été créé en 1972 à Strasbourg, le second à Budapest en 1995. Ces deux centres ont une capacité d'accueil de plus de 200 personnes.

❖ **Le Fonds européen pour la jeunesse** est un fonds établi en 1972 par le Conseil de l'Europe. Son rôle est d'encourager la coopération entre jeunes européens, en apportant un soutien financier aux activités de jeunesse qui aident à promouvoir la paix, la compréhension et la coopération, dans un esprit de respect pour les valeurs de l'Organisation. Le Fonds a un budget annuel d'environ trois millions d'euros.

❖ **Le Conseil de l'Europe** a 47 Etats membres avec une population de plus de 800 millions de personnes. Il a été créé en 1949 pour défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.





## → The Council of Europe and young people

### Building Europe together for 40 years

For 40 years, the Council of Europe and young people have been working together to build a better, safer and more united world.

We are a pioneer in the field of youth policy; the only organisation in the world which gives both youth organisations and governments an equal say when deciding on youth policies, priorities and programmes.

We have been the driving force behind youth policy and youth work in Europe for over 40 years, breaking new ground with innovative policies, approaches and educational materials.

We have two residential youth centres where around 5 000 young people a year are trained and our European Youth Foundation supports a youth activity for every working day in Europe – 300 grants involving over 15 000 young people a year.

Young people are not passive. They can and do want to be involved in finding solutions to the challenges they face today. They are a huge resource and Europe needs their energy. Young people are tomorrow's citizens; they are also the present. They are making decisions today in the Council of Europe.

## → Le Conseil de l'Europe et les jeunes

### Construire ensemble l'Europe depuis 40 ans

Depuis 40 ans le Conseil de l'Europe et les jeunes travaillent ensemble à la construction d'un monde meilleur, plus uni et plus sûr.

Nous sommes des pionniers dans le domaine de la politique de jeunesse, la seule organisation au monde qui donne aux organisations de jeunesse et aux gouvernements un poids égal dans la prise de décision sur la politique, les priorités et les programmes de jeunesse.

Depuis plus de 40 ans, nous sommes l'élément moteur du travail et de la politique de jeunesse en Europe, et nous ouvrons de nouvelles voies par le biais de politiques, d'approches et de ressources pédagogiques innovantes.

Chaque année, près de 5 000 jeunes résident et se forment dans nos deux Centres de jeunesse, et notre Fonds européen pour la jeunesse soutient un projet de jeunesse par jour ouvrable – 300 financements par an impliquant plus de 15 000 jeunes.

Les jeunes ne sont pas passifs. Ils peuvent et veulent trouver des solutions aux défis qu'ils doivent relever aujourd'hui. Ils constituent une ressource considérable et l'Europe a besoin de leur énergie. Les jeunes sont les citoyens de demain, mais ils représentent aussi le présent, et c'est au présent qu'ils prennent des décisions au sein du Conseil de l'Europe.

[www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)  
[www.coe.int/jeunesse](http://www.coe.int/jeunesse)



PREMS163313

## Le Conseil de l'Europe et les jeunes Politique de jeunesse

En 1998, lors d'une conférence du Conseil de l'Europe, les ministres européens se sont entendus pour la première fois sur un cadre global pour la politique de jeunesse. Les objectifs étaient d'aider les jeunes à faire face aux défis qu'ils doivent relever et à réaliser leurs aspirations, d'encourager leur participation à la société, de leur proposer des formations à la citoyenneté démocratique, de soutenir le développement des politiques de jeunesse et de promouvoir la mobilité des jeunes en Europe.

L'année précédente, le Conseil de l'Europe avait initié ses analyses internationales des politiques nationales de jeunesse. Ces analyses traitent de questions difficiles dans le pays concerné, en tirent les leçons à partager et identifient les bonnes pratiques.

Le Conseil de l'Europe a été la force motrice de l'essor grandissant de la politique de jeunesse en Europe. Il a créé un cadre pour le développement des politiques de jeunesse à tous les niveaux, en s'appuyant sur son engagement en faveur des droits humains, de l'inclusion sociale et de la participation des jeunes. Contrairement aux politiques de jeunesse nationales, qui considèrent souvent les jeunes comme un problème, le Conseil de l'Europe a mis l'accent sur l'opportunité, la participation, l'information, l'accès et l'inclusion, et aide les gouvernements nationaux à revoir leurs politiques de jeunesse.





# Les politiques de jeunesse



## Rappel historique

Un peu plus de dix ans après l'ouverture du Centre européen de la jeunesse à Strasbourg, le Conseil de l'Europe organisait un symposium sur la recherche dans le domaine de la jeunesse. Si le programme comportait quatre volets – information des jeunes, recherche en matière de jeunesse, participation des jeunes et apprentissage interculturel –, les discussions laissaient entrevoir les premières marques d'intérêt pour les « politiques de jeunesse ». A l'occasion d'un groupe de travail sur les « concepts de recherche en matière de jeunesse », les participants évoquaient la question des politiques de jeunesse intégrées et des liens entre recherche et politique, entre pratique et offre. Déjà, la recherche en matière de jeunesse avait permis de dégager les concepts de « précarité », « disqualification », « reproduction sociale », « modes de vie », « transitions » et « éclatement social » (dislocation sociale) dans le cadre d'échanges de vues sur « les cycles de vie », « la génération », « les relations entre générations » et « la participation ».

On avançait alors, dans le milieu des années 1980, qu'il fallait concevoir et aborder autrement les modes de vie des jeunes, de façon à associer, activement et sur un pied d'égalité, les jeunes, les jeunes travailleurs et les jeunes décideurs à un processus qui combine la recherche et l'élaboration des politiques. Déjà à cette époque, il y avait un intérêt sous-jacent pour les relations entre recherche sur la jeunesse et politiques de jeunesse, qui exprimait une volonté commune de prendre en considération l'évolution des modes de vie et des besoins des jeunes. Un autre groupe de travail, consacré celui-ci à l'information et au soutien à donner aux jeunes, mentionnait « la pluralité des concepts d'une politique de jeunesse », tout en invitant, dans ses recommandations, « tous les Etats à élaborer de toute urgence une politique de jeunesse qui intègre tous les niveaux et secteurs concernés et qui soit susceptible de répondre aux besoins des jeunes ».



A peu près à la même époque, j'avais rédigé un court article sur la condition sociale des jeunes au Royaume-Uni, dans lequel j'affirmais que tous les pays avaient en réalité une politique de jeunesse, intentionnellement, par omission ou par négligence. Cette expression, qui est encore souvent citée, appelle néanmoins quelques éclaircissements. Les jeunes sont les bénéficiaires ou les victimes de politiques publiques et privées : certaines ont été expressément conçues pour eux, d'autres brillent par leur absence. Il importe de se faire une idée précise de ce que les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales (ONG) et même les organismes privés font – ou ne font pas – pour les jeunes, tout particulièrement à une époque où les risques auxquels ils sont exposés et les opportunités qui se présentent à eux jouent un rôle capital dans la transition vers la vie adulte.

C'est probablement une dizaine d'années plus tard que le service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a commencé à aborder ces questions. Peu de gens avaient une grande maîtrise du concept, assez mal délimité, de « politique de jeunesse » ; de fait, beaucoup l'associaient exclusivement à l'éducation non formelle, élément central de l'essentiel des activités du service. Et il a fallu un peu de temps avant qu'une acception plus large soit envisagée, et à plus forte raison reconnue et intégrée.

## -----> **Le concept**

En 1998, cependant, les participants à la réunion des ministres du Conseil de l'Europe responsables de la jeunesse, tenue à Bucarest, énoncèrent ce qu'était, pour eux, « la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe ». Elle comprenait les objectifs suivants :

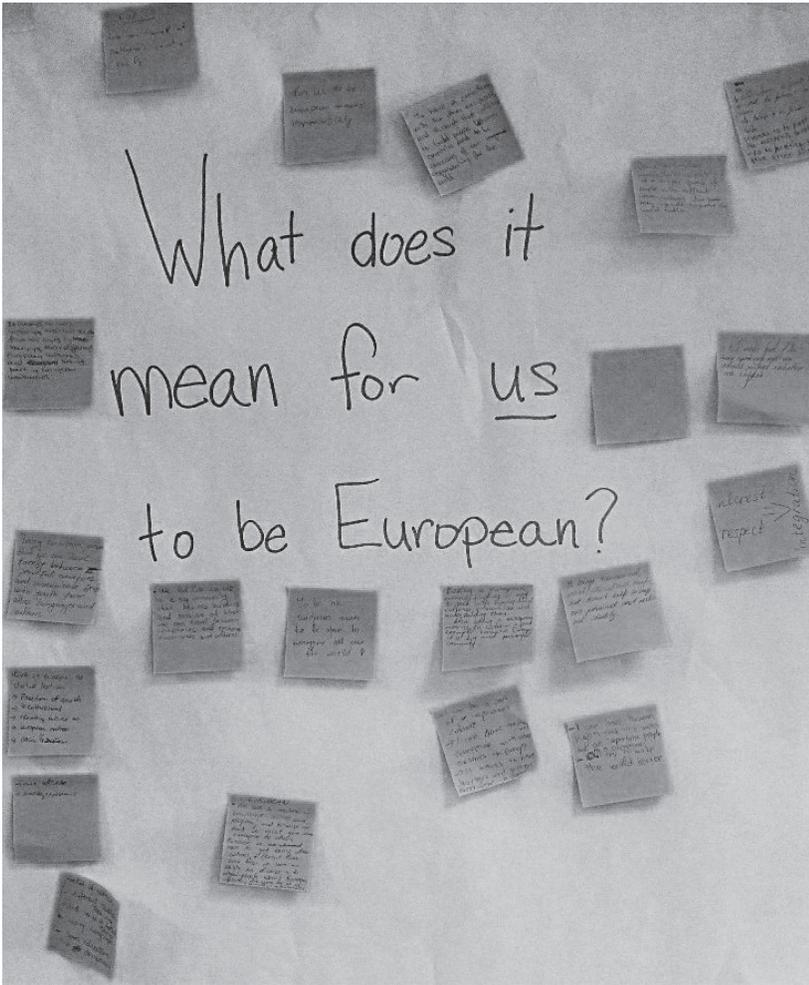
- aider les jeunes à trouver des réponses aux défis auxquels ils doivent faire face et à leurs propres aspirations ;
- renforcer la société civile par l'apprentissage de la citoyenneté démocratique, dans le cadre de l'éducation non formelle ;
- encourager les jeunes à participer à la vie sociale ;
- soutenir le développement de politiques de jeunesse ;
- trouver les moyens de faciliter la mobilité des jeunes en Europe.

Si les ministres responsables de la jeunesse s'étaient réunis à plusieurs reprises depuis leur première rencontre à Strasbourg en 1985, c'était la première fois qu'un ensemble cohérent d'idées sur les politiques de jeunesse était débattu et adopté.



## -----> L'approche spécifique du Conseil de l'Europe

Sans doute les analyses internationales des politiques nationales de jeunesse, qui ont commencé en 1997, ont-elles été un catalyseur essentiel, qui a permis l'émergence d'un intérêt pour les politiques de jeunesse et, à n'en pas douter, leur développement, même s'il était difficile de savoir alors ce qu'il convenait exactement d'analyser. Car, sans oublier la Conférence des ministres de Bucarest en 1998, l'idée d'une « politique de jeunesse » au niveau européen était, pour le moins, totalement nouvelle. Cela se passait, du reste, plusieurs années avant que la Commission européenne n'engage une quelconque réflexion sur les « politiques de jeunesse ». Beaucoup de temps a été consacré à la définition



de ce concept, mais, comme pour la majorité des travaux du Service de la jeunesse, c'est par le biais de l'expérience que l'idée a pris forme. Le processus et le cadre de ces analyses ont été progressivement mis au point en examinant diverses démarches adoptées par le passé. Cette évolution par la réflexion a permis d'appréhender plus précisément ce que pouvait être le contenu d'une politique de jeunesse, une extension des différentes étapes sur lesquelles reposait l'analyse, et une attention plus grande apportée à leur mise en œuvre et à leur chronologie. En 2012, le délai imparti au 19<sup>e</sup> processus d'analyse (celui concernant l'Ukraine) était de dix-huit mois environ, alors que certaines analyses précédentes avaient été réalisées en à peu près six mois.

Néanmoins, en dépit des changements apportés à la structure et à l'exécution des analyses internationales, les buts et les objectifs majeurs sont restés les mêmes depuis la première analyse effectuée en 1997 (celle de la Finlande). Ils sont au nombre de trois : porter un regard extérieur sur le pays à l'étude en vue de soulever d'éventuelles questions à examiner et à traiter au niveau national ; tirer de l'analyse du pays des enseignements et une compréhension à partager avec la communauté internationale ; définir, à partir des multiples informations recueillies au cours des analyses, un cadre « européen » qui présente les grandes composantes de la « politique de jeunesse ».

Les équipes chargées des analyses internationales sont proposées par le Comité directeur européen pour la jeunesse du Service de la jeunesse (CDEJ) ; elles se composent, en règle générale, de membres des deux organes statutaires du Service de la jeunesse (le CDEJ et le Conseil consultatif pour la jeunesse, qui représente les organisations de jeunesse), d'un membre du Secrétariat du Conseil de l'Europe et de trois chercheurs ou experts indépendants. Tout est mis en œuvre pour tenir compte de l'équilibre homme-femme et des différences géographiques, linguistiques et autres, même si cet objectif n'est pas toujours parfaitement réalisable. Le membre issu du CDEJ est le président de l'équipe chargée de l'analyse et l'un des chercheurs est nommé rapporteur. Depuis quelques années, le coordinateur du processus (lui-même jeune chercheur) a parfois été choisi parmi les trois chercheurs de l'équipe et a, de temps à autre, fait office de rapporteur ; il arrive aussi que le coordinateur soit une personne extérieure qui intègre l'équipe. Dans le cas de la Belgique, premier pays fédéral à faire l'objet d'une analyse (en 2011), l'équipe comptait 11 membres et non six ou sept (trois du CDEJ, trois du conseil consultatif, trois chercheurs, le membre du Secrétariat et le coordinateur). Compte tenu de la complexité supplémentaire due au caractère fédéral de ce pays, cette organisation était la seule qui permettait, d'un point de vue logistique, d'effectuer l'analyse dans le temps imparti.

Une fois qu'un pays a sollicité une analyse internationale, une visite préliminaire est organisée pour recenser les questions qu'il souhaite voir traitées en priorité. L'équipe chargée de l'analyse se réserve néanmoins le droit d'aborder des



sujets qui, selon elle, méritent qu'on s'y attarde. Cette façon de procéder est relativement récente : après 14 analyses, le cadre qui déterminait à l'origine les domaines à examiner (voir ci-après) était devenu si imposant que l'analyse et les observations concernant des questions essentielles n'étaient plus suffisamment détaillées ni approfondies. Pour préparer la première visite du groupe d'experts internationaux, le pays hôte est censé rédiger un « rapport national », qui délimite le périmètre de sa politique de jeunesse et donne une description des domaines les plus importants, par exemple l'éducation, la formation professionnelle, la santé, le logement ou la justice pénale. Pour élaborer ce rapport, il n'est pas tenu de respecter un contenu ou une forme préétablis (c'est à lui de les définir, et cela a déjà été fait de diverses façons), mais il doit veiller à apporter à l'équipe internationale des informations générales pertinentes, sur lesquelles cette dernière pourra s'appuyer pour définir ses axes d'analyse.

La première visite d'une semaine, dont les quatre premiers jours sont consacrés à collecter des informations et le cinquième à faire le point entre les membres sur ce qui a été appris, permet à l'équipe internationale de recenser les éléments qui restent à éclaircir et de proposer un programme pour la deuxième visite. Le programme de la première visite est largement (quoique rarement exclusivement) déterminé par le pays hôte et s'organise selon une vision hiérarchique de la politique de jeunesse. Il consiste en une série de visites dans des ministères, des organisations nationales, le Conseil national pour la jeunesse et d'autres entités qui définissent la politique de jeunesse. Il s'agit, bien entendu, de la ligne *officielle*, qui est essentiellement axée sur les processus décisionnels et l'élaboration d'une politique : législation, budgets, structures, visions stratégiques et résultats annoncés.

La deuxième visite, très différente, procède essentiellement (mais une fois encore, pas exclusivement) d'une approche ascendante, qui part des collectivités locales et régionales et des jeunes eux-mêmes. Il s'agit de la ligne *expérimentale*, qui consiste à appréhender ce que recouvre, sur le terrain, la conduite et la mise en œuvre de la politique de jeunesse. Le groupe d'experts cherche à savoir dans quelle mesure le discours tenu par l'administration centrale se traduit en des mesures concrètes qui touchent effectivement les jeunes dans leur vie quotidienne et, si tel est le cas, qui sont les jeunes en question, comment les mesures sont appliquées et quels sont leurs effets. Le dernier jour de la deuxième visite est exclusivement consacré aux points de vue et aux interprétations personnelles de l'équipe internationale (quant aux priorités définies par le pays hôte et celles ajoutées par l'équipe) en vue d'aider le rapporteur à rédiger le rapport international. Cette journée est également devenue l'occasion d'apporter aux autorités publiques concernées un premier retour provisoire en vue de susciter des réactions à chaud.

Le projet de rapport fait l'objet de plusieurs cycles de diffusion-observations-révision parmi les membres de l'équipe internationale. Le « projet de texte



final» est ensuite envoyé au pays hôte, qui apporte des corrections et formule ses propres remarques et critiques. Cela a généralement lieu peu de temps avant une audience nationale à une date fixée d'un commun accord. L'audience se présente comme un forum «ouvert» dans la capitale du pays hôte, auquel toutes les personnes ayant participé à l'analyse internationale sont invitées. Toute personne intéressée peut en outre assister et contribuer à cet événement. Le groupe d'experts internationaux présente ses conclusions et ses recommandations et participe à un échange de vues. Le *feedback* reçu et les questions soulevées au cours de l'audience nationale, dont la durée peut varier d'une heure à une journée complète, ainsi que les éventuelles réactions, plus officielles, émises par le gouvernement du pays hôte (et par d'autres acteurs clés associés à la politique de jeunesse nationale tels que le Conseil national pour la jeunesse ou une ONG internationale majeure) sont pris en compte dans un rapport international final. Ce rapport est ensuite présenté au conseil mixte, réunion qui regroupe les organes statutaires du Service de la jeunesse (CDE) et conseil consultatif), ce qui permet de mettre en commun les informations issues du processus d'analyse avec tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le rapport international est rendu public le jour de l'audience nationale.



Depuis quelque temps, les lignes directrices pour la mise en œuvre des analyses des politiques nationales de jeunesse, document publié par le CDEJ en 2002, mentionnent la possibilité d'un suivi effectué deux années environ après l'analyse. Cette procédure a rarement été appliquée, et certainement



pas de façon formelle. Ce maillon faible du processus d'analyse s'explique de multiples façons. Il suffira de dire ici que les mécanismes visant à renforcer la possibilité d'un tel suivi n'ont pas été mis en place. A noter cependant que la Belgique s'est engagée à effectuer une analyse de suivi en 2014.

Au début du processus d'analyse internationale, il n'y avait ni visite préliminaire, ni audience nationale, ni procédure de suivi. Avec l'expérience acquise au fil des ans, de nouvelles étapes ont été ajoutées. Le processus doit certes être enrichi et révisé, cela est inévitable, mais il n'est probablement pas très utile de tout mettre noir sur blanc, notamment de définir plus précisément les rôles et les responsabilités des différents membres de l'équipe internationale. Le processus doit en effet conserver une certaine souplesse et rester réactif vis-à-vis non seulement des particularités, des priorités et de la situation dans le pays à l'étude, mais aussi des intérêts, de l'expertise et des compétences de chacun des membres de l'équipe d'analyse qui souvent s'associent de multiples façons, mais toujours de manière constructive.

Sept analyses ont été réalisées entre 1997 et 2001, période durant laquelle le Service de la jeunesse a ressenti le besoin de faire le point et de tirer les enseignements de cette période d'activité. En quoi ces analyses contribuaient-elles à l'édification d'un cadre pour les « politiques de jeunesse » ? Quels étaient les points communs et les spécificités en matière de politiques de jeunesse dans des pays aussi différents que la Finlande, les Pays-Bas, la Suède, l'Espagne, la Roumanie, l'Estonie et le Luxembourg ? Pouvait-on dégager des chevauchements ou des points de convergence ? La lecture de 14 documents – sept rapports nationaux et sept rapports internationaux – a permis d'établir le premier cadre de référence provisoire. Il fut proposé que les « politiques de jeunesse » au niveau européen et intergouvernemental devaient reposer sur l'examen approfondi et collégial de sept domaines :

- la conceptualisation de la « jeunesse » et des « politiques de jeunesse » ;
- la législation et les budgets ;
- les structures exécutives (y compris la création et le rôle d'un conseil national de jeunesse) ;
- l'étendue des domaines concernés, tels que l'éducation (formelle et non formelle), la santé, le logement ou la formation professionnelle ;
- l'importance de différentes questions transversales, notamment l'égalité des chances, la formation des jeunes et l'inclusion sociale ;
- les bases du développement des politiques de jeunesse: recherche en matière de jeunesse, formation des personnes travaillant auprès des jeunes et possibilités de diffusion de bonnes pratiques ;
- stratégies d'analyse, de suivi et d'évaluation.



Par la suite, c'est dans ce cadre que se sont déroulées les analyses internationales des politiques nationales de jeunesse. Mais après une nouvelle série de sept analyses largement (si ce n'est entièrement) guidées par ce cadre de référence, il est clairement apparu que le modèle était devenu trop complexe. Trop de nouveaux thèmes relevant de nombreux domaines d'intérêt et d'analyse étaient apparus: structures de cogestion en Lituanie, rôle et influence de l'Eglise à Malte, rôle de l'armée dans la transition vers l'âge adulte pour les garçons à Chypre, traitement de la question des minorités nationales et des immigrés en Norvège, en Slovaquie et en Hongrie, nécessité de faire face à la discrimination contre les jeunes gays et lesbiennes en Lettonie et à Malte, création de structures et de services d'information pour les jeunes à Chypre et en Hongrie. Tous ces sujets étaient, à n'en pas douter, très pertinents, mais il n'était ni productif ni constructif de continuer d'appliquer le cadre de référence dans toutes ses dimensions. D'où la décision de se concentrer sur un petit nombre de questions de fond et de les traiter en suivant le cadre de référence, s'il y avait lieu. C'est cette approche qui a été adoptée pour les analyses internationales les plus récentes, celles de l'Arménie, de la Moldova, de l'Albanie, de la Belgique et de l'Ukraine.

## -----> Perspectives

Trois nouvelles idées «indépendantes» se sont néanmoins dégagées de l'analyse générale approfondie des éléments d'information provenant des différentes analyses internationales.

### **Composantes des politiques de jeunesse**

La première idée est née de la volonté de condenser le cadre des politiques de jeunesse en une liste de concepts tirés de l'expérience concrète des processus d'analyse et qui, de façon plus générale, guidaient la réflexion sur les questions de politique de jeunesse. Ces concepts sont désormais connus sous le nom des « cinq C » ou composantes des politiques de jeunesse: couverture ;

- capacité ;
- compétence ;
- coordination ;
- coût.

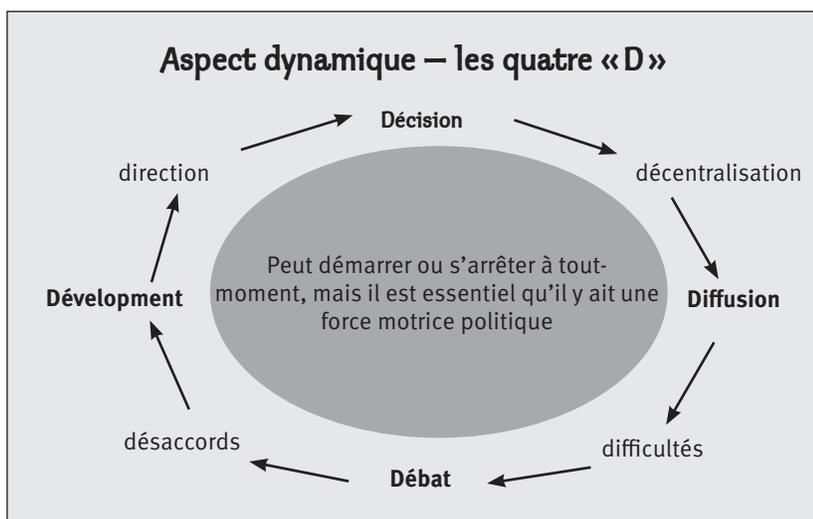
La couverture, notion liée à l'offre de services et à la question essentielle de l'accessibilité, recoupe des domaines assez divers: orientations politiques, groupes sociaux, portée géographique. La capacité concerne la volonté (et la stabilité) politique, les obligations juridiques et les structures exécutives. La



compétence concerne l'aspect pratique de la prestation et les questions de professionnalisme et, peut-être, de professionnalisation. La coordination fait référence à la façon dont les activités de politique de jeunesse produisent, verticalement et horizontalement, de la cohérence et de la complémentarité. La dernière composante porte sur les coûts, car, de toute évidence, les ressources humaines et financières influent considérablement sur la probabilité de voir les aspirations politiques se traduire en actes auprès des jeunes concernés.

## La dynamique des politiques de jeunesse

Deuxième enseignement tiré des différentes analyses des politiques de jeunesse : les composantes dynamiques, aussi appelées les quatre « D ». Il est établi que, selon les pays, l'élaboration d'une politique de jeunesse est un processus qui peut démarrer ou, au contraire, s'arrêter à tout moment. Définir et mettre en œuvre une politique n'est pas une science exacte, et les informations factuelles n'influent pas nécessairement toujours de la même façon sur ce processus. La hiérarchisation des politiques et les groupes d'intérêts professionnels y jouent de toute évidence un rôle. Le cycle des composantes dynamiques, illustré à la figure ci-dessous, peut fonctionner comme un cercle plus ou moins vertueux ; il peut même avoir des effets négatifs.



Les analyses internationales des politiques nationales de jeunesse menées par le Conseil de l'Europe font état d'interventions (ou du manque d'intervention) qui ont freiné ou stimulé le processus à différents stades. Ce qui est essentiel, cependant, c'est la promotion, au plus haut niveau, d'un programme pour la jeunesse, qui, trop souvent, ne bénéficie pas d'un intérêt politique suffisant, même lorsque, selon le discours officiel, les jeunes doivent être vus



non comme un problème mais comme une ressource, et que notre avenir est entre leurs mains. Dans de nombreux pays, hériter du portefeuille «jeunesse» n'est pas à proprement parler un cadeau empoisonné, mais souvent rien de plus qu'un tremplin vers des responsabilités politiques perçues comme plus ambitieuses. Où se situe la «jeunesse» dans la politique nationale ? Qui la défend ? L'évolution de la politique de jeunesse dépendra toujours, de façon essentielle, de la réponse à ces questions.

## -----> **Indicateurs des politiques de jeunesse**

En 2002, après avoir terminé le rapport de «synthèse» sur les sept premiers pays soumis à l'analyse internationale, le Service de la jeunesse a estimé que le moment était venu de convoquer un groupe de travail sur le thème des indicateurs de politique de jeunesse. Si la réflexion à partir d'indicateurs était une caractéristique bien établie de l'évaluation et de l'élaboration des politiques, elle était encore, dans ce contexte, relativement basique et embryonnaire. Quoi qu'il en soit, si les indicateurs n'ont jamais été utilisés dans le processus d'analyse, le rapport du groupe de travail faisait état de quelques marqueurs importants pour l'élaboration des politiques de jeunesse, essentiellement autour de l'idée d'un «ensemble d'habilitations», de la volonté de définir une politique de jeunesse «orientée vers les opportunités» et de la nécessité d'équilibrer d'un côté les indicateurs concernant les «pathologies» de la jeunesse et, de l'autre, ceux axés sur une inclusion positive des jeunes.

Le rapport final publié par le groupe de travail en 2003 tente de cerner certains des éléments essentiels des politiques de jeunesse : l'apprentissage, l'inclusion et la cohésion sociale, la citoyenneté et la participation, ainsi que la sécurité, la santé et le bien-être. Il préconise en outre les objectifs suivants, qui devraient présider à l'élaboration de toute politique de jeunesse :

- a. investir à dessein dans la jeunesse de façon cohérente et synergique, en adoptant si possible une démarche orientée vers les opportunités et non vers les problèmes ;
- b. associer les jeunes à la formulation des points stratégiques des politiques de jeunesse et susciter leur avis quant à l'efficacité opérationnelle de la mise en œuvre de ces politiques ;
- c. créer les conditions propices à l'apprentissage, aux opportunités et à l'acquisition d'expériences de sorte que les jeunes puissent développer leurs connaissances, leurs talents et leurs compétences et ainsi participer pleinement au marché du travail et à la société civile ;
- d. mettre en place des systèmes de collecte de données solides pour démontrer l'efficacité des politiques de jeunesse et pour déceler les éventuelles «lacunes politiques» qui empêchent d'offrir aux jeunes



appartenant à certains groupes sociaux, habitant certaines régions ou se trouvant dans certaines situations les services auxquels ils ont droit ; e. s'engager à combler les « lacunes politiques » dont l'existence a été démontrée.

Quoique modeste en soi, le rapport sur les indicateurs de politique de jeunesse est en fait une réflexion approfondie sur le concept de politique de jeunesse, ses objectifs et sa pratique. A cet égard, on peut le voir comme un tournant, le moment où les politiques de jeunesse se sont fermement ancrées dans les débats et l'élaboration des programmes du Service de la jeunesse. Dans une annexe de ce document, assez peu lue, les auteurs réaffirment l'ensemble des droits qui, selon eux, devraient être accordés aux jeunes, qu'il s'agisse de l'« offre d'apprentissage » en matière d'éducation formelle ou non formelle – ce qui suppose d'apporter des informations, des conseils et une aide, et d'offrir des possibilités de mobilité et d'échange international –, ou de la participation des jeunes aux prises de décisions. Par ailleurs, cette annexe précise que le modèle proposé repose sur l'interdépendance entre trois éléments fondamentaux des politiques de jeunesse : thèmes, interprétation et mise en œuvre. Les politiques de jeunesse doivent être « évaluées » par rapport à des mesures conceptuelles telles que la participation, l'égalité et l'inclusion ; il n'est pas très utile d'intégrer, dans une telle politique, des jeunes qui ont déjà accès, par eux-mêmes, à ce qu'elle propose grâce à leurs réseaux et à leurs ressources, surtout si les jeunes qui ont le plus besoin de ces opportunités et de ces expériences restent, de ce fait, durablement marginalisés.

## -----> **Etablir des connexions**

Ainsi, en l'espace de dix ans, les politiques de jeunesse avaient progressivement migré de la marge vers le centre des activités du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Pourtant, certains, y compris des membres du CDEJ, s'inquiétaient du fait que les politiques de jeunesse semblaient évoluer dans l'isolement le plus complet. S'il existait de solides arguments en faveur d'une démarche tournée en priorité vers l'examen des politiques et des services offerts aux jeunes qui sont entre l'enfance et la vie adulte (période dont la définition prête toujours à controverse), il était manifeste qu'une « politique de jeunesse » – quelle que soit la portée qu'on lui assigne – n'est pas isolée, mais se recoupe, de façon plus ou moins naturelle, avec les politiques concernant des âges adjacents et avec des domaines susceptibles de concerner la vie des jeunes en différents points et de diverses manières. Autrement dit, les politiques de jeunesse ne pouvaient être brutalement coupées des politiques de l'enfance et des politiques familiales, ni, de façon plus générale, des politiques sociales concernant les adultes, qui, parfois, sont discriminatoires vis-à-vis des *jeunes* adultes.



Pour examiner plus avant ces questions, le Service de la jeunesse a organisé à Kiev en 2004, avec les autorités ukrainiennes, un séminaire sur les relations entre politiques de l'enfance, politiques de la jeunesse et politiques familiales. Dans le document d'information de ce séminaire, il est indiqué que le Conseil de l'Europe « veut examiner les changements intervenus dans les conditions de vie des enfants et des jeunes de 12 à 25 ans, déterminer comment ces changements influent sur la transition vers leur vie adulte et examiner les réponses apportées par les politiques publiques aux nouveaux défis qui se présentent à cet égard. »

Ce qu'il y a là de pertinent, ce sont les distinctions entre politiques pour les enfants (qui sont essentiellement centrées sur la protection et le développement), politiques pour les jeunes (qui visent avant tout à promouvoir leur participation et à les garder « en bonne forme », c'est-à-dire à éviter le décrochage scolaire, les comportements sexuels à risque, l'abus de substances et la délinquance), et politiques pour les jeunes adultes (qui portent sur l'emploi, le logement et la « gestion de la vie »). Lorsqu'il s'est agi de fixer les limites d'âge de ces trois groupes, il a été conclu – et c'est un point important – qu'elles ne pouvaient être gravées dans le marbre. Les enfants se situaient à peu près entre 0 et 14 ans (jusqu'à 18 ans selon la définition des Nations Unies), les jeunes entre 11 et 18 ans, et les jeunes adultes entre 16 et 25 ans, ou plus. Pour les participants, la politique de jeunesse a des frontières communes avec d'autres politiques (qui concernent les « enfants » de façon générale, ou, plus spécifiquement, le logement par exemple). Plutôt que de s'efforcer de traiter ces sujets dans le cadre d'une politique de jeunesse dédiée et indépendante, peut-être est-il tout aussi utile d'agir sur ces autres politiques (autrement dit, de modifier leur champ d'application, leurs priorités ou leurs dispositions) de sorte qu'elles donnent toute sa place à la « jeunesse ».

## -----> **Partenariat et élaboration des politiques de niveau européen**

Pendant les dix premières années du nouveau millénaire, la politique de jeunesse a été un élément central du programme d'activités du Conseil de l'Europe. Il va sans dire que c'était aussi le cas pour la Commission européenne, qui, en 2001, avait publié son livre blanc intitulé *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*, lequel était articulé autour de la participation, de l'information, des activités bénévoles et d'une meilleure compréhension de la jeunesse. A partir de 1999, dans un premier temps sous la forme de formations de travailleurs de jeunesse puis dans le cadre de la recherche sur la jeunesse et de la coopération euro-méditerranéenne, il y avait eu des protocoles et des partenariats entre les deux institutions européennes, qui s'étaient conclus par la signature officielle du Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe. A la fin



de la décennie, les deux institutions avaient encore avancé dans ce domaine. La Commission a publié sa nouvelle stratégie pour la jeunesse en 2009 autour des thèmes suivants : élargir les possibilités, améliorer l'insertion sociale et développer la solidarité. L'année précédente, le Conseil de l'Europe, lors de la Conférence de Kiev (Ukraine) des ministres responsables de la jeunesse, avait lancé l'Agenda 2020, également articulé autour de trois thèmes :

- les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit ;
- vivre ensemble dans des sociétés plurielles ;
- l'insertion sociale des jeunes.

Presque au même moment, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) examinait la réactualisation de l'agenda du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse autour des trois thèmes de la mobilité et des questions religieuses et générationnelles.

Un élan décisif avait été imprimé en matière de politique de jeunesse. Ces efforts, qui ont parfois semblé désordonnés et sans cohérence globale, s'attaquaient en réalité à tout un ensemble de questions fondamentales, auxquelles les jeunes Européens doivent répondre dans leur vie difficile et en constante évolution. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a été un moteur essentiel de ce processus. Fort de son attachement aux droits de l'homme, à l'insertion sociale et à la participation des jeunes, valeurs qui sont consacrées dans ses principes de cogestion et sa pratique de l'éducation non formelle, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a été le premier à définir un cadre dans lequel la politique de jeunesse peut être conceptualisée et débattue, aux niveaux local, régional, international et intergouvernemental.

A l'inverse des politiques de jeunesse définies au niveau des pays, qui partent souvent du principe que les jeunes sont ou ont des problèmes (délinquance, absentéisme, toxicomanie, grossesse, échec scolaire) – et ce, en dépit d'un discours officiel soutenant haut et fort le contraire –, la conception et l'orientation du Conseil de l'Europe sont résolument centrées sur les opportunités, la participation, l'information, l'insertion sociale et l'inclusion. Cette façon de voir les choses – conjuguée à de vastes initiatives de formation des travailleurs de jeunesse, à la promotion de la reconnaissance de l'apprentissage non formel, aux campagnes sur les droits de l'homme et la démocratie, et à la lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie – ainsi que la participation des jeunes et le développement des connaissances sur la jeunesse par le biais de séminaires de recherche convoqués sous la bannière du partenariat dans le domaine de la jeunesse aident les Etats membres du Conseil de l'Europe à approfondir leur approche des politiques de jeunesse et à envisager, et parfois mettre en œuvre, de nouvelles orientations en la matière.

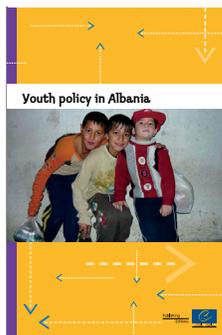


## -----> Conclusion

Aujourd'hui, dans le contexte de grave crise économique qui touche l'ensemble du continent, les jeunes sont confrontés à des niveaux records de chômage et à des difficultés de tous ordres pour entrer sans encombre dans la vie adulte (vie sociale, vie personnelle, marché du travail). Dans ces conditions, les politiques de jeunesse doivent être résolument ancrées dans le programme européen. Il y a quarante ans, le Centre européen de la jeunesse a été la toute première réponse concrète apportée aux jeunes qui étaient à la recherche d'une enceinte où faire entendre leur voix. Il y a un peu plus de vingt ans, dans le sillage de la chute du mur de Berlin, les enjeux ont pris un nouveau tournant. Et il y a plus de dix ans, le 11 septembre a mis sur le devant de la scène d'autres questions, encore mises en relief l'an dernier par les événements tragiques survenus en Norvège. Si l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation non formelle, l'information des jeunes, l'apprentissage interculturel et la participation des jeunes ont, chacun à leur manière, guidé les travaux du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, ils ont aussi influencé la conception des politiques de jeunesse en Europe, et inversement.

*Howard Williamson*

## -----> Publications



International reviews of national youth policies (Series)



Soutenir les jeunes en Europe – Volume 2



## Le Conseil de l'Europe et les jeunes Education aux droits de l'homme

La promotion et la protection des droits de l'homme sont au cœur de la mission du Conseil de l'Europe. C'est parce que les droits de l'homme ne peuvent être protégés uniquement par la loi que, depuis 1972, le Conseil de l'Europe s'efforce de fournir aux jeunes Européens les compétences nécessaires pour participer pleinement à cette tâche. Le processus d'apprentissage même doit respecter les droits de l'homme et a pour objet d'encourager les participants à défendre les droits humains.

Le Conseil de l'Europe contribue à l'éducation aux droits de l'homme par le biais d'activités pédagogiques, résidentielles ou en ligne, la production de matériels pédagogiques et le développement de politiques de jeunesse.

il a produit une charte appelant à l'introduction dans tous les secteurs éducatifs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

L'une de ses publications les mieux accueillies, Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, est disponible en 32 langues, imprimées ou en ligne. Ce manuel est utilisé par des animateurs jeunesse et des éducateurs dans le monde entier. Il a été révisé en 2012 pour inclure les rubriques sur l'internet et la discrimination envers les personnes handicapées, entre autres thématiques. Repères Juniors, la version pour enfants du manuel, existe pour l'instant en dix langues.





# Education aux droits de l'homme

L'engagement du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en matière d'éducation aux droits de l'homme relève de l'engagement plus large de l'Organisation en faveur desdits droits. L'éducation aux droits de l'homme constitue l'un des moyens par lesquels le secteur jeunesse – de concert avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux – contribue à la mission et aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

C'est par ce moyen également que de nombreuses organisations de jeunesse – animées par une pléthore de volontaires et d'éducateurs professionnels – contribuent à la promotion de la citoyenneté active, de la participation et de la responsabilisation des jeunes dans leurs sociétés respectives et dans l'Europe. L'éducation aux droits de l'homme, loin de se résumer à l'apprentissage desdits droits, touche directement la vie, le présent et l'avenir de l'Europe.



## L'éducation aux droits de l'homme dans le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe: historique et principales réalisations

La promotion et la protection des droits de l'homme – au sens conféré à ce terme par la Convention européenne des droits de l'homme (« la Convention »), la Charte sociale européenne et d'autres traités internationaux – font partie intégrante de la mission du Conseil de l'Europe. La Convention est une condition préalable indispensable à ce processus et l'éducation aux droits de l'homme (EDH) est un instrument essentiel pour y contribuer. La protection et la promotion des droits de l'homme au Conseil de l'Europe vont au-delà de la Convention et des autres traités, et incluent des mécanismes importants de définition de normes, y compris certaines instances non conventionnelles



comme le Commissaire aux droits de l'homme (dont le mandat englobe aussi l'EDH).

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, depuis sa création en 1972, s'efforce de doter les jeunes vivant dans les sociétés européennes des compétences nécessaires à une participation pleine et entière aux efforts de protection et de promotion des droits de l'homme et de la démocratie. La protection des droits de l'homme ne saurait être assurée uniquement par des moyens juridiques.

En 2000, pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a lancé le Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme, lequel vise à contribuer à « la généralisation de l'éducation aux droits de l'homme ». Cependant, il convient de mentionner que nombre d'activités d'éducation aux droits de l'homme avaient été organisées – au sein de l'Organisation – pour et avec les jeunes avant cette date. Précisons également que le Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme fonctionne toujours (sous un nom différent).

La 7<sup>e</sup> Conférence des ministres responsables de la jeunesse, tenue à Budapest en 2005, a souligné la relation symbiotique entre la politique et le programme du Conseil de l'Europe pour la jeunesse, d'une part, et l'éducation aux droits de l'homme, d'autre part. Elle a appelé l'Organisation à « faire de l'éducation aux droits de l'homme une composante essentielle et permanente du programme de la Direction de la jeunesse et du sport, en y incluant la dimension de la prévention de la violence, et à permettre à celle-ci de fonctionner comme centre de savoir et de ressource sur l'éducation des jeunes aux droits de l'homme, sur la base de son expérience et de sa pratique de l'éducation/apprentissage non formel ».

Deux activités – le Forum pour l'éducation aux droits de l'homme en 2000 et le Forum pour l'éducation aux droits de l'homme des jeunes en 2009 – constituent les principales étapes de la mise en œuvre du programme. Le premier forum a été organisé dans le but de mobiliser des partenaires et des utilisateurs potentiels du projet, ainsi que de dresser l'inventaire des besoins, des approches et des expériences en la matière, tandis que le second visait à évaluer les résultats du premier en vue d'analyser les défis à relever et d'explorer des perspectives d'avenir.

## -----> **Entre 2000 et 2011**

- **101** sessions d'étude ont été organisées en coopération avec des ONG internationales de jeunesse en matière d'éducation aux droits de l'homme et ont touché quelque 3 000 jeunes dans toute l'Europe.



- **17** sessions internationales destinées aux formateurs spécialisés dans l'éducation aux droits de l'homme auprès des jeunes et des enfants ont réuni quelque **550** travailleurs et formateurs d'Europe et d'autres continents.
- **79** cours de formation nationaux et régionaux ont été organisés dans la quasi-totalité des Etats membres du Conseil de l'Europe et ont permis de toucher quelque 2 000 responsables et éducateurs appartenant à des organisations de jeunesse locales, régionales et nationales.
- **32** versions linguistiques différentes de *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes* et **10** versions de *Repères Juniors – Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants* ont été publiées.

La publication en 2002 de *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes* a marqué une étape dans la mise en œuvre du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme. Ce manuel pratique et prêt à l'emploi ne se contente pas de présenter au lecteur un savoir théorique sur les droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme, mais encourage également les intéressés à s'engager en faveur de leur protection. Les activités décrites dans *Repères* prônent le renforcement des compétences et des attitudes des jeunes dans différents contextes culturels et éducatifs tels que les clubs de jeunes, les projets d'échanges de jeunes, les activités scolaires et extrascolaires. *Repères* est désormais disponible en 32 langues, sa version révisée, publiée en 2012, inclut un nouveau contenu<sup>1</sup>. Il s'est incontestablement taillé un franc succès puisqu'il est parvenu à intéresser davantage les jeunes à l'éducation aux droits de l'homme et à développer leurs connaissances, leurs compétences et leurs attitudes dans ce domaine. Sa version en ligne – [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass) – est accessible au niveau international.

Mais *Repères* n'est pas le seul succès à porter au compte du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme. Il convient également de citer les réalisations majeures suivantes :

- la formation de formateurs en EDH, lesquels deviennent ensuite des défenseurs des droits de l'homme et des personnes ressources aux niveaux national et local ;
- le soutien des principales activités organisées aux niveaux régional et national à l'intention des enseignants et des éducateurs dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en collaboration avec des organisations et des institutions nationales ;

1. *Repères* et d'autres ressources éducatives peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante : [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).



- l'établissement de réseaux formels et informels d'organisations et d'éducateurs spécialisés en EDH, dans le cadre d'approches d'apprentissage non formel aux niveaux européen et national;
- l'élaboration d'approches éducatives innovantes en matière de formation et d'apprentissage, ainsi que de normes de qualité, applicables à l'éducation et à l'apprentissage non formels concernant les droits de l'homme, comme l'introduction de stages de perfectionnement à l'EDH avec le manuel *Repères*, lequel prône le recours à l'apprentissage hybride (à savoir l'alternance de séminaires résidentiels et de sessions d'apprentissage assisté par ordinateur);
- la conception et la fourniture d'approches et de ressources au profit de la campagne «Tous différents – Tous égaux» lancée en 2005 auprès de la jeunesse européenne en faveur de la diversité, des droits de l'homme et de la participation;
- la diffusion de la Bibliothèque vivante<sup>2</sup> en tant que méthodologie de l'apprentissage interculturel, ainsi que de la lutte contre les stéréotypes et les préjugés;
- la fourniture d'un cadre politique et éducatif aux activités favorisant le dialogue interculturel, comme celui mené dans le contexte des projets pour la jeunesse euro-méditerranéen, euro-arabe et euro-asiatique, ainsi que celui géré en partenariat par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse;
- l'élaboration de documents d'orientation, notamment la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (en coopération avec le Comité directeur de l'éducation) et la recommandation de principe sur l'accès aux droits sociaux des jeunes (à l'issue d'un projet à long terme «Enter!» sur l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés).

## -----> **Apprendre sur, pour et par les droits de l'homme : brève introduction à l'éducation aux droits de l'homme**

Commençons par les droits de l'homme. Ces droits reflètent des besoins humains élémentaires; ils établissent les normes de base sans lesquelles

---

2. Pour plus de détails sur la méthodologie de la Bibliothèque vivante, voir: Little, N., Nemutlu, G., Magic, J., Molnar, B. *La couverture ne fait pas le livre! Le guide de l'organisateur de la Bibliothèque vivante* (2011). Strasbourg: Conseil de l'Europe. [www.coe.int/t/dg4/eycb/Source/EYCB%20Living%20Library.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/eycb/Source/EYCB%20Living%20Library.pdf).



les êtres humains ne sauraient vivre dans la dignité. Les droits de l'homme concernent l'égalité, la dignité, le respect, la liberté et la justice. Ils englobent notamment l'interdiction des discriminations, le droit à la vie, la liberté de parole, la liberté de chacun de se marier et de fonder une famille, ainsi que le droit à l'éducation.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les droits de l'homme doivent s'appliquer de manière égale, universelle et pérenne. Ils sont universels dans la mesure où ils s'appliquent à tous les êtres humains. Ils sont également inaliénables, indivisibles et interdépendants, à savoir qu'ils ne sauraient être supprimés à un moment quelconque. Tous ces droits importent autant l'un que l'autre et sont complémentaires ; par exemple, le droit d'élire et d'être élu dans le cadre d'élections libres dépend de la liberté d'expression.

Il existe de nombreuses définitions de l'éducation aux droits de l'homme. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a élaboré la sienne aux fins du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme : « programmes éducatifs visant à promouvoir l'égale dignité des êtres humains parallèlement à d'autres programmes [...] promouvant l'apprentissage interculturel, la participation, le renforcement des droits des minorités et l'émancipation des jeunes minoritaires ». Cette définition souligne le fait que l'éducation aux droits de l'homme (EDH) vise la promotion des valeurs fondamentales sous-jacentes, lesquelles devraient inciter à prendre des mesures visant à garantir la protection desdits droits. Les jeunes ont un rôle important à jouer dans ce domaine. La même définition souligne le fait que l'EDH ne saurait être assurée de manière autonome : elle est liée à d'autres domaines relevant de l'éducation comme l'apprentissage interculturel, l'éducation antiraciste, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la paix ou l'éducation à l'environnement.

La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme définit l'EDH comme une activité couvrant « l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales ».

Quelle que soit la définition retenue, tout le monde s'accorde à penser que l'éducation aux droits de l'homme revêt trois dimensions :

- apprendre et approfondir le savoir sur les droits de l'homme, leur contenu et la manière dont ils sont sauvegardés ou protégés ;
- apprendre par les droits de l'homme et reconnaître que le contexte et les modalités de cet apprentissage doivent respecter les valeurs



inhérentes auxdits droits (notamment la participation, la liberté de pensée et d'expression) et que, dans le domaine de l'EDH, le processus d'apprentissage est aussi important que la matière apprise et fait partie intégrante de celle-ci ;

- apprendre pour les droits de l'homme, en développant les compétences, les attitudes et les valeurs des apprenants afin qu'ils appliquent eux-mêmes les valeurs inhérentes aux droits de l'homme dans leur vie et agissent, seuls ou de concert avec d'autres, en vue de les promouvoir et de les défendre.

La meilleure définition de l'éducation aux droits de l'homme consiste probablement à énoncer ses objectifs: l'établissement d'une culture dans laquelle lesdits droits sont compris, défendus et respectés ou – pour paraphraser les participants au Forum de 2009 sur l'éducation aux droits de l'homme pour et avec les jeunes intitulé «Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme» – « une culture dans laquelle on apprend, respecte et pratique les droits de l'homme ».

Une culture des droits de l'homme n'est pas simplement une culture où chacun connaît ses droits, car le savoir ne se traduit pas forcément par le respect, et où, sans respect, les violations desdits droits risquent de perdurer.

On peut alors s'interroger sur la meilleure manière de décrire une culture des droits de l'homme et les qualités de ses adeptes.

Les auteurs de *Repères* ont formulé les réponses suivantes à la question. Une culture des droits de l'homme est une culture prônant :

- la connaissance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- le développement du respect de soi et des autres, la déférence pour la dignité humaine ;
- l'adoption d'attitudes et de comportements porteurs d'un respect des droits de l'autre ;
- la pratique d'une égalité de genre intégrale dans toutes les sphères d'activité ;
- la promotion du respect, de la compréhension et de l'appréciation de la diversité culturelle, notamment celle des différentes minorités ou communautés nationales, ethniques, religieuses et linguistiques ;
- la responsabilisation de chacun dans le sens d'une citoyenneté active ;



- la promotion de la démocratie, du développement, de la justice sociale, de l’harmonie collective, de la solidarité et de l’amitié des peuples et des nations;
- le développement des activités des institutions internationales visant à l’instauration d’une culture de paix, fondée sur les valeurs de portée universelle que sont les droits de l’homme, la compréhension au niveau international, la tolérance et la non-violence.

L’éducation aux droits de l’homme constitue en soi un droit de l’homme. Chaque être humain a le droit à l’EDH; la Déclaration universelle des droits de l’homme prévoit que chaque être humain a le droit à l’éducation et que celle-ci « [...] doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l’amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix » (article 26).

L’EDH constitue également une revendication politique légitime. Le message du Forum « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l’homme » reconnaît que « les valeurs guidant l’action du Conseil de l’Europe sont universelles et se fondent sur la dignité inaliénable de chaque être humain ». Le message va même plus loin en rappelant que ces droits ne sauraient être réduits à une aspiration : ils constituent également des préceptes moraux et politiques applicables aux relations entre l’Etat et le peuple, entre les Etats et entre les peuples.

## -----> **Vivre, apprendre, agir pour les droits de l’homme : approches en matière d’éducation aux droits de l’homme dans le secteur jeunesse**

Le secteur jeunesse du Conseil de l’Europe met en œuvre un programme d’EDH portant sur trois volets essentiels : les activités d’enseignement résidentiel et assisté par ordinateur (y compris des projets pilotes soutenus par le Fonds européen pour la jeunesse), la mise au point d’un matériel pédagogique et l’élaboration d’une politique de la jeunesse.

### **Activités éducatives**

Toutes les activités éducatives organisées par le secteur jeunesse du Conseil de l’Europe reposent sur l’utilisation d’approches éducatives non formelles. La plupart ont été conçues autour d’une méthodologie élaborée et diffusée dans *Repères*. Ces approches peuvent être décrites comme suit.



L'apprentissage holistique prône le développement de la personne dans son intégralité et notamment de son potentiel intellectuel, affectif, social, physique, artistique, créatif et spirituel. L'apprentissage holistique doit également se dérouler dans un contexte social englobant l'ensemble des expériences quotidiennes; il est donc interdisciplinaire et traverse les disciplines traditionnelles des programmes scolaires. L'approche holistique vise également à appréhender et exploiter les dimensions cognitive, pratique et comportementale de l'apprentissage, à savoir se préoccuper non seulement de ce que les gens apprennent, mais également de la manière dont ils appliquent les connaissances acquises à leur attitude, à leur comportement ou à leur action en faveur des droits de l'homme, dans le cadre ou pas d'une activité plus large menée séparément ou de concert avec d'autres.

L'apprentissage ouvert est structuré de manière à ce qu'il soit non seulement possible, mais également souhaitable, d'apporter plusieurs réponses complexes à un problème. Les participants ne sont pas incités à donner une «bonne» réponse, ce qui paraît logique dans la mesure où la vie n'est pas en noir et blanc et où la diversité fait partie intégrante du monde dans lequel nous vivons. L'apprentissage ouvert favorise la capacité à exprimer des opinions et à faire preuve d'esprit critique. Cette attitude est essentielle dans l'éducation aux droits de l'homme puisque lesdits droits donnent forcément lieu à l'expression d'opinions divergentes et peuvent être compris à différents niveaux. Il est donc important pour les participants d'apprendre ensemble tout en se sentant libres d'exprimer leur désaccord, d'arriver à des conclusions antagonistes ou d'exprimer des points de vue différents.

La participation signifie que les jeunes prennent part au processus de prise de décision concernant le contenu et la méthode d'apprentissage des droits de l'homme. Grâce à la participation, les jeunes acquièrent diverses compétences en matière de prise de décision, d'écoute, d'empathie et de respect à l'égard d'autrui, et d'acceptation de leur responsabilité au titre de leurs propres décisions et actes. Par conséquent, le programme de chaque activité éducative se fonde sur les attentes des participants et évolue fréquemment de manière à répondre aux besoins des intéressés tels qu'ils apparaissent au fur et à mesure. La participation exige également un environnement propice encourageant les apprenants à assumer la responsabilité des activités et des processus dans lesquels ils sont impliqués. Il est essentiel de pratiquer la transparence et de préciser en toute franchise aux intéressés les limites de la participation.

L'apprentissage coopératif vise à inculquer le respect des autres et à promouvoir le travail en commun: des objectifs qui correspondent également à ceux poursuivis par l'EDH. Les personnes acquièrent leurs connaissances en travaillant ensemble pour rechercher des issues bénéfiques à chaque membre et à l'ensemble du groupe. L'apprentissage coopératif promeut l'amélioration des résultats et de la productivité, une relation davantage axée sur l'entraide, le

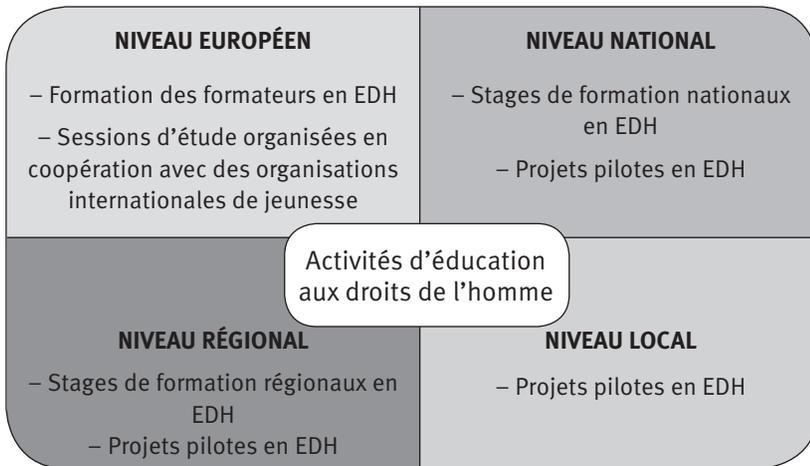


soutien et l'engagement, ainsi qu'une compétence et une estime de soi accrues. Cette méthode est donc totalement différente de celle de l'apprentissage structuré de manière compétitive. L'apprentissage compétitif tend souvent à promouvoir l'intérêt personnel, le mépris pour les tiers et l'arrogance chez les gagnants, les perdants ayant en revanche tendance à perdre leur motivation et leur confiance en eux.

L'apprentissage expérientiel – ou apprentissage par la découverte – est la pierre angulaire de l'EDH, dans la mesure où les compétences et les valeurs essentielles pour les droits de l'homme – comme la communication, l'esprit critique, la défense d'une cause, la tolérance et le respect – ne peuvent pas être enseignées: ces qualités doivent être acquises par l'expérience et la pratique. Par conséquent, les méthodes utilisées pendant les activités de formation incluent des jeux de rôle, la simulation ou l'étude de cas.

L'approche centrée sur l'apprenant est essentielle. L'éducation aux droits de l'homme a un but très clair: permettre l'apprentissage sur, pour et par les droits de l'homme. Bien que la connaissance des droits de l'homme et les compétences pertinentes fassent partie intégrante de l'EDH, l'apprenant et sa participation sont placés au centre. Ce qui importe réellement est ce que l'apprenant/participant désire apprendre et la manière dont il veut procéder, ce qu'il retire de son propre apprentissage et la façon dont il compte mettre ces résultats en pratique.

Les activités éducatives en Europe sont menées à différents niveaux: européen, national, régional et local.



Tous ces niveaux sont étroitement liés, afin de garantir la diffusion aussi large que possible du travail. Les formateurs formés dans le cadre de stages européens organisés par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe prennent



des initiatives à l'issue de leur propre stages et organisent à leur tour des stages de formation nationaux ou régionaux, ou bien lancent des projets pilotes en EDH. Ces activités contribuent à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme aux niveaux national et local.

L'approche en matière de formation à l'EDH au niveau européen inclut le recours à un type d'apprentissage assisté par ordinateur désigné sous le terme d'«apprentissage hybride» et composé à la fois de séminaires résidentiels et d'activités d'apprentissage en ligne. L'introduction de plates-formes d'apprentissage en ligne<sup>3</sup> permet de mieux préparer les participants avant les cours, ainsi que de leur fournir un soutien accru une fois leur formation terminée. Elle facilite également la satisfaction de leurs besoins en matière d'apprentissage, dans la mesure où une partie de la matière peut être enseignée en ligne sous la forme de modules d'enseignement assisté par ordinateur.

Le stage de perfectionnement en éducation aux droits de l'homme a été organisé comme un projet expérimental à long terme conçu pour améliorer la qualité de la formation à l'EDH et a permis d'introduire l'apprentissage assisté par ordinateur dans le Programme jeunesse du Conseil de l'Europe. Il sert de source d'inspiration à nombre d'organismes et de praticiens de l'éducation aux droits de l'homme.

Dans le but de soutenir le renforcement et la viabilité à long terme de l'EDH au niveau national – et plus spécialement le rôle du travail de jeunesse et des organisations de jeunesse –, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe favorise l'organisation de stages de formation nationaux et régionaux. Ces stages préparent les formateurs, les facilitateurs, les éducateurs et les animateurs, ainsi que les personnes travaillant dans le secteur de l'éducation formelle, à élaborer des projets en matière d'éducation aux droits de l'homme au niveau national et à placer l'EDH au centre du travail de jeunesse. Les participants/formateurs de chaque stage jouent en effet ensuite le rôle de défenseurs des organisations de protection des droits de l'homme à travers divers organismes et institutions.

Les projets pilotes en EDH – lesquels résultent très souvent de stages de formation organisés aux niveaux national et régional – relèvent de l'engagement du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en faveur du renforcement de la sensibilisation, des compétences et de l'action sur, pour et par les droits de l'homme. Ils sont gérés le plus souvent par des organisations locales et touchent des jeunes des collectivités locales, ce qui explique leur impact très net sur la situation des droits de l'homme.

---

3. Actuellement, le secteur jeunesse utilise deux plates-formes d'apprentissage assisté par ordinateur, dont les adresses respectives sont <http://act-hre.coe.int> et <http://e-learning4youth.coe.int>.



## Publication de matériel pédagogique

L'éducation aux droits de l'homme en Europe requiert de bonnes ressources pédagogiques pouvant répondre aux situations que les jeunes rencontrent dans leur vie de tous les jours et permettant d'explorer des solutions possibles aux défis que les intéressés rencontrent en matière de protection des droits de l'homme. Par conséquent, l'élaboration d'un matériel pédagogique destiné à l'EDH est au centre du programme d'éducation aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Après avoir publié *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, le secteur jeunesse a produit toute une série de matériels pédagogiques destinés à différents publics et portant sur divers sujets.

*Repères* est utilisé dans la quasi-totalité des activités éducatives relevant du programme éducatif du secteur jeunesse. Cet ouvrage a été révisé en 2012, dans la mesure où l'éducation aux droits de l'homme – comme les droits de l'homme eux-mêmes – est un concept dynamique. Elle doit donc s'adapter à des réalités changeantes et répondre aux besoins émergents des jeunes de l'Europe d'aujourd'hui.

Peu après *Repères*, un nouveau manuel a été élaboré à l'intention d'un public différent. *Repères Juniors – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants* se fonde sur la philosophie et les approches en matière éducative de *Repères*. Comme ce dernier, il a recours à une méthodologie non formelle et à une structure fournissant un soutien à la fois théorique et pratique aux lecteurs. Cependant, alors que *Repères* s'adresse aux jeunes eux-mêmes, *Repères Juniors* s'adresse aux éducateurs adultes travaillant avec des enfants. Le manuel contient des informations théoriques et méthodologiques à l'usage de ces éducateurs et analyse de manière approfondie les thèmes relatifs aux droits de l'homme. *Repères Juniors* encourage également les éducateurs à adapter le matériel pédagogique de manière à refléter leur propre réalité et celle des enfants avec lesquels ils travaillent.

*Questions de genre – Comment aborder avec les jeunes la question de la violence fondée sur le genre?* se fonde également sur une approche pédagogique promue dans *Repères* et fournit aux praticiens de l'EDH des outils et des connaissances pédagogiques spécifiques permettant d'adopter une approche sensible au genre en matière d'éducation aux droits de l'homme.

## Développement d'une politique de la jeunesse

L'élaboration de politiques favorisant la jeunesse en Europe et le travail des organisations de jeunesse constitue la mission essentielle du Service de la



jeunesse du Conseil de l'Europe. Ces politiques se fondent sur les besoins réels exprimés par les jeunes eux-mêmes, les hommes politiques, les chercheurs et les éducateurs, toutes personnes participant souvent elles-mêmes aux activités organisées par le secteur jeunesse.

La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme constitue un exemple. Ce document a été élaboré en coopération avec le secteur de l'éducation du Conseil de l'Europe et confirme clairement le rôle des jeunes, des organisations de jeunesse et de l'éducation non formelle dans l'EDH. Il résulte de l'expérience directe du secteur jeunesse dans le travail avec des jeunes dans toute l'Europe. La Charte appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe à inclure l'éducation pour une citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires officiels de la maternelle, du primaire et du secondaire, en règle générale, ainsi que dans les programmes de l'enseignement et de la formation professionnels.

En affirmant que «chaque personne vivant sur [le territoire d'un Etat membre] devrait avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme», les auteurs de la Charte ont énoncé l'objectif de toute politique officielle ou législation pertinente. Ce document définit les buts et les principes de l'EDH et recommande l'action dans les domaines du suivi, de l'évaluation de la recherche. La Charte est accompagnée d'un exposé des motifs contenant des détails et des exemples relatifs à son contenu et à son utilisation pratique.

Une version de la Charte destinée spécialement aux jeunes a été publiée de manière à favoriser la sensibilisation de ces derniers et son appropriation et sa mise en œuvre par les diverses personnes responsables de l'EDH et de la politique/du travail des/avec les jeunes.

Entre 2009 et 2011, le secteur jeunesse a géré un projet à long terme, «Enter!», portant sur l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés. Ce projet sur trois ans visait à «formuler – dans le cadre du travail et de la politique de jeunesse – des réponses novatrices et efficaces face à l'exclusion, à la discrimination et à la violence qui touchent les jeunes dans les quartiers multiculturels défavorisés». Il a débouché sur l'élaboration d'une recommandation relative à l'accès aux droits sociaux de tous les jeunes. Cet instrument appelle instamment les gouvernements des Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques durables tenant compte de la situation et des besoins spécifiques des jeunes des quartiers défavorisés.



## Pour résumer

### L'approche spécifique du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en matière d'éducation aux droits de l'homme inclut :

- un effet multiplicateur prononcé : former les éducateurs, les animateurs et les formateurs, de manière à ce qu'ils diffusent les connaissances acquises là où ils vivent et partagent leurs compétences avec des tiers afin de se doter des capacités de promouvoir et de défendre les droits de l'homme – en nouant des liens étroits aux niveaux européen, national, régional et local – dans le cadre de la traduction de matériels pédagogiques, de projets pilotes et de cours de formation nationaux et régionaux ;
- la fourniture de matériels pédagogiques pouvant être utilisés directement par les jeunes là où ils vivent ;
- la participation de différents partenaires à la fois au sein de la zone du Conseil de l'Europe et au-delà. Nombre d'activités sont organisées en collaboration étroite et soutenues par différentes institutions du Conseil de l'Europe telles que le Fonds européen pour la jeunesse, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Les autres partenaires incluent la Ligue des Etats arabes et la Fondation Asie-Europe ;
- la traduction de l'expérience des jeunes et des organisations de jeunesse en EDH en une politique de la jeunesse ;
- une liaison entre différentes initiatives lancées au sein du secteur jeunesse ; les droits de l'homme ont ainsi constitué l'un des aspects les plus importants de la campagne « Tous différents – Tous égaux » lancée en 2005.

### -----> **Quelle est la prochaine étape ? Perspectives en matière de renforcement de l'éducation aux droits de l'homme avec et pour les jeunes**

Les participants au Forum de 2009 sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes ont déclaré ceci : « Le Conseil de l'Europe peut et doit faire davantage afin de transformer l'éducation aux droits de l'homme en réalité pour tous les enfants et les jeunes. » Ces paroles ont été prises très au sérieux par le secteur jeunesse qui a engagé des actions pour élaborer de nouvelles approches et initiatives en vue de s'adapter aux réalités changeantes des jeunes et de répondre à leurs besoins. Ces initiatives sont décrites ci-après.



## **La révision de *Repères***

En 2012, une version révisée de *Repères* a été publiée. Elle inclut de nouveaux thèmes et de nouvelles activités afin d'aborder des questions relevant des droits de l'homme, liées à internet: discrimination fondée sur le handicap, terrorisme, religion et mémoire.

## **Projet Jeune ambassadeur pour la paix<sup>4</sup>**

Ce projet phare vise à promouvoir et soutenir le rôle des jeunes dans les activités en faveur de la paix, contribuant à la vie commune dans la dignité et d'un dialogue par le biais d'un réseau de jeunes spécialement formés, lesquels renforcent la présence et assurent la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe dans les zones et les collectivités affectées par un conflit.

## **Projet Les jeunes contre les discours de haine en ligne**

Cet autre projet phare du secteur jeunesse vise à combattre le racisme et la discrimination en s'attaquant à l'expression sur internet de propos haineux. Pour ce faire, les jeunes et les organisations de jeunesse sont dotés de compétences leur permettant de reconnaître et de combattre les violations des droits de l'homme. Le projet se compose d'activités éducatives et d'une campagne médiatique visant à atteindre les jeunes vivant dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et à mobiliser les intéressés en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans l'environnement télématique.

## **Promotion de l'éducation aux droits de l'homme**

Le secteur jeunesse joue un rôle prépondérant dans la promotion de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme auprès des jeunes et des organisations de jeunesse en Europe. Il a contribué à la rédaction d'une version adaptée aux enfants de cet instrument, laquelle inclut la publication d'une brochure pour enfants et d'un manuel de formation destiné aux éducateurs et expliquant comment travailler avec la charte.

De plus, à la suite du Forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, un Groupe consultatif spécial sur l'éducation aux droits de l'homme a été établi avec le mandat suivant:

- proposer des normes (approches, principes fondamentaux, indicateurs, etc.) en matière d'EDH par le biais d'un apprentissage non formel et

---

4. Pour plus de détails sur le projet Jeune ambassadeur pour la paix, consulter la page <http://youthpeace.coe.int>.



d'un travail avec les jeunes, en tenant compte des documents existants publiés par les Nations Unies et de la charte à venir du Conseil de l'Europe;

- assurer la liaison avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe dont les activités englobent l'éducation aux droits de l'homme, afin de renforcer la coopération et les approches communes et d'éviter le chevauchement des activités;
- prodiguer des conseils sur la mise en œuvre de projets d'activités et d'outils spécifiques;
- soutenir le processus de rationalisation de l'EDH avec les enfants et les jeunes au niveau du travail de la Direction de la jeunesse et du sport;
- formuler des propositions en matière d'égalité des sexes dans toutes les activités liées à l'EDH et d'intégration d'une perspective d'apprentissage interculturel;
- soutenir le processus de mise en œuvre et d'évaluation d'Agenda 2020<sup>5</sup> sous l'angle de l'éducation aux droits de l'homme.

Il reste encore beaucoup à faire au secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en matière d'éducation aux droits de l'homme. Le travail accompli jusqu'à présent s'est avéré un succès, mais il faudra déployer des efforts considérables pour répondre aux attentes des jeunes, telles qu'elles ont été exprimées dans leur message au Conseil de l'Europe lancé au cours du Forum sur l'éducation aux droits de l'homme. Dans ce message, les jeunes appelaient en effet l'Organisation à :

- faire davantage d'efforts pour parvenir à intégrer socialement et à protéger l'ensemble des jeunes contre la discrimination;
- élaborer des moyens plus efficaces de garantie de l'accès aux droits de l'homme, notamment les droits sociaux, à l'ensemble des jeunes;
- continuer à promouvoir les approches axées sur les droits de l'homme en matière de politique de jeunesse et contrôler leur respect;
- soutenir la participation des jeunes désavantagés et vulnérables et de ceux ayant des besoins particuliers comme les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées, les Roms, les jeunes

---

5. Un plan directeur – concernant l'avenir de la politique européenne de la jeunesse – adopté par la 8e Conférence des ministres responsables de la jeunesse organisée par le Conseil de l'Europe.



ruraux, les jeunes handicapés, ainsi que les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transsexuels appartenant aux jeunes générations ;

- soutenir la participation des jeunes et des enfants à toutes les questions qui les concernent : rien ne devrait se décider à propos des jeunes sans les jeunes ;
- faire progresser la reconnaissance, le renforcement et la durabilité du travail effectué en Europe auprès des jeunes ;
- garantir des ressources appropriées à la politique de la jeunesse et aux instruments relatifs au travail sur la jeunesse, ainsi qu'encourager l'engagement des institutions nationales compétentes.

*Darek Grzemny and Rui Gomes*

## -----> **Recommandations**

Recommandation n° R (85) 7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme dans les écoles

Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

## -----> **Publications**



Repères



Repères Juniors

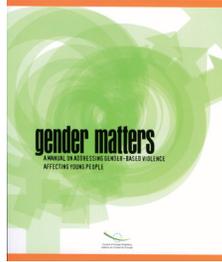


Kit pédagogique





Domino



Questions de genre



Bibliothèque vivante



La pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes



Apprendre, vivre, agir pour les droits de l'homme



## Le Conseil de l'Europe et les jeunes

# Apprentissage interculturel

L'apprentissage interculturel aide à lutter contre le racisme et les préjugés. Il apporte les compétences particulières dont nous avons besoin pour vivre dans les sociétés multiculturelles d'aujourd'hui. Il promeut la tolérance, l'égalité des chances, la lutte contre la discrimination et la reconnaissance des différences culturelles. Cet apprentissage a clairement une dimension politique, en incitant à combattre la discrimination, l'injustice sociale et la xénophobie, afin d'instaurer un réel changement social. Il s'agit en outre d'un concept évolutif, qui exige remise en cause permanente, ouverture d'esprit et désir d'apprentissage.

Depuis vingt ans, l'apprentissage interculturel fait résolument partie du travail européen de jeunesse, en grande partie grâce au travail du Conseil de l'Europe et de ses Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest. Ces deux centres résidentiels de formation accueillent des groupes de 25 à 35 jeunes, venant de toute l'Europe mais également d'autres régions. Ce sont des lieux parfaits pour tenir des sessions d'apprentissage interculturel, où les jeunes vivent et apprennent ensemble.

Les campagnes du Conseil de l'Europe « Tous Différents – Tous égaux » contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance ont renforcé l'apprentissage interculturel au plan local sur tout le continent. Ses programmes euro-méditerranéens ont permis de diffuser le concept au-delà des frontières européennes.





# Apprentissage interculturel

L'apprentissage interculturel est et demeure essentiel pour le travail avec les jeunes en Europe. Son besoin s'est fait clairement ressentir sur ce continent après la seconde guerre mondiale, à une époque où la réconciliation et la construction de la paix étaient au cœur des activités internationales destinées à la jeunesse. Il ne fait cependant aucun doute que les premiers éducateurs internationaux comprenaient certainement les valeurs sous-jacentes à ce contexte. Depuis le début, l'apprentissage interculturel joue un rôle essentiel dans la lutte contre les stéréotypes et les préjugés racistes, ainsi que dans les tentatives visant à réparer les ravages provoqués par les idéologies raciales.

Cette tâche demeure tout à fait pertinente dans la société mondialisée d'aujourd'hui, laquelle requiert des compétences particulières pour pratiquer l'apprentissage interculturel et favoriser le dialogue au sein de collectivités/ sociétés multiculturelles, à la fois aux niveaux local et mondial.

L'apprentissage et l'éducation interculturels ont largement bénéficié du travail accompli par le Conseil de l'Europe, notamment sous l'angle des approches et des pratiques éducatives des Centres européens de la jeunesse ouverts à Strasbourg et Budapest. Cependant, la compréhension de l'apprentissage interculturel et la manière dont celui-ci est pratiqué par les organisations de jeunesse et les éducateurs ont subi de profonds changements et se sont nettement développées au fil du temps.

Ces dernières années, le statut de l'apprentissage interculturel s'est renforcé à la fois aux niveaux politique et stratégique. La 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse (Kiev, 2008) a reconnu l'apprentissage interculturel « comme [une] méthode d'éducation non formelle particulièrement pertinente pour promouvoir le dialogue interculturel et combattre le racisme et l'intolérance ». Le programme « Jeunesse en action » de l'Union européenne demeure l'une des principales initiatives prônant l'apprentissage interculturel entre les jeunes de toute l'Europe. Plus récemment, en 2011, le Conseil de



l'Europe a publié un rapport intitulé « *Vivre ensemble* » : *conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle*. Cet ouvrage souligne l'importance de l'éducation pour la diversité à l'aide de quelques exemples concrets extraits du programme d'action du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

## -----> **Qu'est-ce que l'apprentissage interculturel ?**

Le concept d'apprentissage interculturel, comme les concepts de culture ou de dialogue interculturel, peut revêtir plusieurs acceptions. Bon nombre de chercheurs et de praticiens déploient des efforts considérables pour proposer une définition claire. Les intéressés s'accordent cependant à penser que toute définition risquerait de s'avérer trop restrictive et de ne pas refléter la complexité de la signification et des implications de l'apprentissage interculturel. Le « Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel » ne se risque pas non plus à définir le concept de culture. Toutefois, certains modèles, théories et explications ont été avancés au fil du temps.

Il convient d'emblée d'établir une distinction importante entre multiculturalisme et interculturalisme dans la société concernée. Le multiculturalisme en soi peut déjà être conflictuel dans la mesure où la diversité est souvent perçue comme une menace et l'altérité comme un danger. L'apprentissage interculturel, en revanche, s'intéresse aux moyens de vivre ensemble, de coexister et de contribuer au développement de sociétés diverses, mais communes. Une société



interculturelle est une société dans laquelle la diversité est perçue comme un atout sous les angles social, éducatif, culturel, politique et économique. Une société dans laquelle l'interaction, l'échange – ainsi que le respect mutuel des valeurs, traditions et normes – tiennent une place centrale<sup>1</sup>.

Le kit de formation (T-Kit) du Conseil de l'Europe consacré à l'apprentissage interculturel<sup>2</sup> dit ceci : « A un niveau plus littéral, l'apprentissage interculturel fait référence au processus individuel d'acquisition de connaissances, d'attitudes ou de comportements, associé à l'interaction avec différentes cultures. » L'apprentissage interculturel, tel qu'il est décrit plus en détail dans ce T-Kit, permet de mieux comprendre la façon dont des personnes d'horizons différents sont susceptibles de vivre ensemble de manière pacifique. Il définit à la fois les compétences requises et le processus à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. En ce sens, l'apprentissage interculturel ne saurait être purement livresque. Il porte d'abord sur la reconnaissance de soi, puis des autres et de leurs différences et, enfin, de la dimension culturelle de chaque personne.

L'un des dilemmes auxquels se retrouvent confrontées les personnes essayant de définir l'apprentissage interculturel tient précisément à cette difficulté : comment déterminer ce qui est culturel et ce qui pourrait être social ou économique – ou simplement personnel – dans les différences entre les gens ?

L'un des modèles de représentation de l'apprentissage interculturel les plus connus et les plus utilisés est celui de l'iceberg : l'idée que la culture peut être divisée en une part visible (le sommet de l'iceberg) et une part cachée et implicite (immergée). Bien que ce modèle soit toujours largement utilisé dans l'éducation interculturelle, il fait également l'objet de vives critiques dans la mesure où il simplifie la culture et ne tient pas compte du concept d'identité. On confond en effet souvent identité, culture, appartenance et tradition : tous traits individuels faisant l'objet d'une généralisation ou d'un lien avec une culture, alors qu'ils sont en fait beaucoup moins facile à cerner.

Bien qu'il soit difficile de s'accorder sur une définition unique et universellement acceptée de l'apprentissage interculturel, des lignes directrices ont été élaborées à l'intention des praticiens, afin de s'assurer que les intéressés comprennent parfaitement les implications et les objectifs d'une telle tâche. Une partie de ces principes est axée sur :

- l'ouverture aux autres ;
- le respect actif des différences ;
- la compréhension mutuelle ;

---

1. Lafraya, S. (2011). *Intercultural learning in non-formal education: theoretical frameworks and starting points*. Strasbourg : Council of Europe.

2. [http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/4/Tkit\\_4\\_EN](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/4/Tkit_4_EN).



- la tolérance active ;
- la reconnaissance de toutes les cultures présentes ;
- l'égalité des chances ;
- la lutte contre la discrimination.

Henrik Otten, dans son ouvrage intitulé *Ten Thesis* et consacré à l'apprentissage interculturel, souligne l'importance dudit apprentissage pour affronter la réalité sociale et politique de tous les jours en Europe et rester ainsi à l'écoute des préoccupations quotidiennes des jeunes. Il déclare en outre que l'apprentissage interculturel devrait inclure l'obligation de se montrer intolérant à l'égard des violations des droits de l'homme. Dans une autre thèse, il avance que cet apprentissage est, naturellement et intrinsèquement, politique.

Peter Lauritzen et Henrik Otten soulignent trois principes essentiels en matière d'apprentissage interculturel :

- *Tolérance de l'ambiguïté.* L'acceptation que différentes vérités existent au même moment, qu'il n'est pas possible de tout expliquer par la culture et que l'identité individuelle joue un rôle tout aussi important que la culture.
- *Empathie.* La capacité de se mettre à la place de l'autre est une condition indispensable à l'apprentissage interculturel. Il est essentiel de s'intéresser à l'autre, à sa réalité et à son état affectif, ainsi que d'être en mesure d'entendre son point de vue et de chercher à le comprendre.
- *Solidarité.* Le « côté pratique, social et politique de l'empathie »<sup>3</sup> implique la capacité de travailler avec d'autres, en groupe, ainsi que de contribuer et de s'intéresser au processus d'apprentissage de chacun.

## Définitions possibles

Peter Lauritzen<sup>4</sup> définit l'apprentissage interculturel comme « la découverte et la transgression, la modification et la révision, l'insécurité et l'incertitude, l'ouverture et la curiosité. Ce programme s'oppose à toute limitation de l'esprit par un dogme national, continental, religieux, idéologique, ethnique, ou sexuel ».

La Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe, dans la description d'un cours consacré en 2008 à l'apprentissage interculturel, avait proposé la définition suivante : « L'apprentissage interculturel est le plus grand dénominateur commun entre l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation antiraciste, la coopération internationale et un certain sens de la justice sociale. »

3. Lauritzen (1998).

4. *Idem.*



Rui Gomes et Teresa Cunha<sup>5</sup> considèrent l'apprentissage interculturel comme l'approche éducative indispensable pour permettre un dialogue interculturel. Ils reprennent à leur compte la définition d'Equipo Claves de cet apprentissage : « un processus d'éducation sociale visant à promouvoir une relation positive entre des gens et des groupes de différents contextes culturels ». Ces auteurs définissent en outre l'objectif de l'apprentissage interculturel en ces termes : « infléchir les perspectives ethnocentristes, lutter contre les préjugés et promouvoir la solidarité [...] [afin de] promouvoir l'égalité dans la dignité et le respect de la pluralité des identités culturelles ».

Selon Sánchez Miranda (1994), l'interculturalisme est « un espace dans lequel les gens peuvent être différents, marqués par une histoire et une culture, une tentative spécifique de donner un sens à chaque chose. Et toute culture non finie et complémentaire doit être en mesure d'éprouver de la curiosité envers d'autres modes de vie dans le monde, afin de comprendre les autres et d'être en mesure de se reconnaître elle-même »<sup>6</sup>.

L'apprentissage interculturel est donc davantage qu'un concept purement éducatif; il revêt une dimension politique et stratégique. Comme indiqué dans *Mosaïque: le kit de formation pour le travail sur la jeunesse euro-méditerranéenne*<sup>7</sup>, l'apprentissage interculturel inclut l'aptitude d'interagir et la capacité d'agir. Il encourage clairement les gens à lutter contre la discrimination, à réagir à l'injustice sociale, à dénoncer la xénophobie et à dépasser leurs propres stéréotypes et préjugés. A diverses époques au cours des trente dernières années, l'apprentissage interculturel a soit bénéficié d'un fort soutien, soit suscité une vive opposition dans divers pays et de la part de différents dirigeants politiques. Il est également intéressant de remarquer la manière dont les déclarations politiques relatives à « l'échelle du multiculturalisme » resurgissent tous les dix ans (*Der Spiegel*, 1997; discours d'Angela Merkel, 2010)<sup>8</sup>. Comment expliquer ce phénomène? Se pourrait-il que l'apprentissage et le dialogue interculturel n'aient pas réussi à atteindre leurs objectifs ou bien, au contraire, qu'ils demeurent indispensables et essentiels pour permettre aux gens de vivre ensemble dans la dignité?

5. Voir Cunha, T., Gomes, R. (2009). « Against the waste of experiences in intercultural learning », in *Intercultural Learning in European Youth Work: Which Ways Forward?*. Strasbourg: Council of Europe.

6. Sánchez M. J. et al. (2001). *Mediación Intercultural. Una propuesta para la formación*. Séville: Andalucía Acoge.

7. [http://youth-partnership-eu.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/publications/T-kits/11/6577\\_T-Kit\\_11\\_A4\\_assemble.pdf](http://youth-partnership-eu.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/publications/T-kits/11/6577_T-Kit_11_A4_assemble.pdf).

8. *Der Spiegel* (1997). « The defeat of the multicultural society » (la défaite de la société multiculturelle); voir aussi *Der Spiegel* (2010). « Merkel sees multiculturalism as a failure » (Pour Merkel, le multiculturalisme est un échec).



Une chose demeure certaine: la culture et l'apprentissage/dialogue interculturels ne sont pas des notions statiques. Elles évoluent, se transforment et changent au fil du temps, ce qui nous incite également à nous remettre sans cesse en question, à demeurer ouverts et à être toujours prêts à apprendre. Il en va de même concernant la définition par les éducateurs de l'apprentissage et du dialogue interculturels, et de la manière dont les intéressés appliquent ces notions en pratique.

## -----> **L'apprentissage interculturel à travers l'histoire**

### **L'apprentissage interculturel et les jeunes**

Les années 1970 et 1980 ont été le témoin de l'évolution qualitative – et surtout quantitative – des activités internationales de jeunesse, en raison des premiers programmes d'échanges organisés par les Communautés européennes ou le Fonds européen pour la jeunesse et grâce aux activités menées par des organisations internationales de jeunesse depuis le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg. Ces échanges visaient principalement les travailleurs et les animateurs de jeunesse, et mettaient l'accent sur une pédagogie interculturelle fondée sur des valeurs, la lutte contre les stéréotypes et l'acquisition de compétences permettant de garantir le succès des rencontres interculturelles.

Ces échanges ont joué un rôle important dans la sensibilisation des jeunes et des éducateurs aux différences culturelles et à la nécessité de dépasser l'ethnocentrisme. Le concept de culture a été et reste fréquemment utilisé comme référence à la culture nationale.

### **Apprentissage, éducation et politique interculturels**

Au début des années 1990, l'apprentissage interculturel a acquis une dimension stratégique. La campagne de 1995 intitulée «Tous différents – Tous égaux»<sup>9</sup> contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance a imprimé un élan à des projets locaux, régionaux et communautaires prônant l'apprentissage interculturel. La diversité culturelle était également perçue comme réelle dans des pays et entre divers groupes. Nombre d'organisations de jeunesse ont vu dans cette campagne le point de départ d'un travail avec les minorités et en faveur d'une meilleure intégration des jeunes issus d'autres contextes culturels. Le kit pédagogique *Tous différents – Tous égaux* définit l'apprentissage interculturel comme «une reconnaissance mutuelle des diversités au sein des sociétés».

---

9. La campagne «Tous différents – Tous égaux» a été lancée pour la première fois en 1995 afin de lutter «contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance». En 2006, une dizaine d'années après ce lancement et à l'issue d'une évaluation, une deuxième campagne a été lancée «en faveur de la diversité, des droits de l'homme et de la participation» dans 47 Etats membres.



La diversité commence à être perçue comme un facteur positif devant être accepté et encouragé. D'un point de vue politique, la campagne «Tous différents – Tous égaux» a incité les jeunes migrants à créer des conseils consultatifs et à participer aux structures politiques locales. Globalement, l'apprentissage interculturel est devenu un concept plus concret et plus compréhensible, englobant la reconnaissance des autres et de l'identité individuelle.

Le renforcement des liens entre éducation formelle et non formelle constitue également une évolution importante dans le domaine de l'apprentissage interculturel. La pédagogie interculturelle traditionnelle telle qu'elle est pratiquée dans les écoles – laquelle repose principalement sur la communication d'informations relatives à d'autres cultures et religions – intègre désormais la nécessité de dépasser les formes traditionnelles d'éducation, de manière à atteindre les jeunes et les minorités exclues et marginalisées.

L'inclusion des jeunes d'origine rom ou issus de l'immigration, ainsi que des minorités nationales, dans les activités des Centres européens de la jeunesse a renforcé et rendu davantage visible le lien entre apprentissage interculturel en tant qu'approche éducative et lutte contre la discrimination.

## **De l'apprentissage interculturel au dialogue interculturel**

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle a été le témoin d'attaques terroristes, de guerres et d'une accélération de la mondialisation. Cette évolution ne fait que confirmer la nécessité de mettre davantage l'accent sur un investissement politique et éducatif dans l'apprentissage interculturel, ainsi que dans la lutte contre les phobies et les peurs émergentes.

Diverses organisations internationales ont commencé à mettre l'accent sur ce qui était devenu entre-temps «le dialogue interculturel»: l'Alliance des civilisations – ONU<sup>10</sup> a été créée, la Commission européenne a déclaré 2008 «Année européenne du dialogue interculturel» et le Conseil de l'Europe a publié son « Livre blanc sur le dialogue interculturel »<sup>11</sup>, le premier texte politique soumis au Comité des Ministres de l'Organisation et reconnaissant l'importance de l'éducation pour le dialogue interculturel. Ce dialogue est donc devenu

---

10. L'initiative Alliance des civilisations – ONU (UNAOC) a été lancée en 2005. Elle vise à améliorer la compréhension et les relations entre nations et peuples de cultures et de religions différentes, et de contribuer à freiner les forces qui alimentent la polarisation et les extrémismes.

11. Le livre blanc vise à promouvoir le dialogue interculturel ainsi que le respect et la compréhension mutuels, sur la base des valeurs fondamentales de l'Organisation. Les ministres ont insisté sur l'importance de la visibilité de ce document et appelé les Etats membres – ainsi que toutes les instances concernées – à participer au suivi de la mise en œuvre de ses recommandations: [www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper\\_final\\_revised\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_en.pdf).



davantage un projet politique englobant toutes les dimensions de la vie et impliquant une reconnaissance mutuelle, le respect des règles de la démocratie et une participation active.

Mais le dialogue interculturel remplace-t-il l'apprentissage interculturel? Comment ce dialogue peut-il être instauré sous l'angle éducatif? Peut-il être appris et suffit-il à permettre la cohabitation pacifique?

L'une des réponses possibles à ces questions est l'éducation aux droits de l'homme, laquelle constituait à l'époque une approche novatrice.

### **L'apprentissage interculturel en tant qu'élément de l'éducation aux droits de l'homme**

Si l'apprentissage interculturel est perçu comme l'approche éducative mettant l'accent sur les valeurs de solidarité, d'empathie, d'égalité et de dignité, l'éducation aux droits de l'homme est probablement l'approche la mieux adaptée à cet apprentissage. Il convient de relever que, au cours des dix dernières années, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe s'est acquitté de sa tâche d'éducation aux droits de l'homme en multipliant les sessions de formation et d'enseignement, ainsi que les publications, et en accordant à ces activités une priorité absolue. L'approche se fonde sur l'universalité des droits de l'homme, lesquels accordent une dignité égale à tous les êtres humains, quel que soit leur contexte culturel. L'universalité des droits de l'homme ne saurait être respectée sans accepter les concepts de tolérance de l'ambiguïté et d'empathie: deux concepts qui sont également fondamentaux dans l'apprentissage interculturel. Pour reprendre les paroles de Miles Davis: «Si vous compreniez tout ce que je dis, vous seriez moi.»

Initialement, personne ne prêtait à l'apprentissage interculturel des vertus émancipatrices ou transformatrices; il était perçu comme une manière d'acquérir des connaissances sur d'autres gens et de communiquer avec eux. Il est clair que le concept et l'expérience de l'apprentissage interculturel ont évolué et que celui-ci est devenu une référence dans tous les projets menés par le Conseil de l'Europe avec les jeunes et, également, avec d'autres segments de la population. Depuis la parution du livre blanc, cette question revêt une dimension non seulement éducative, mais également politique.

### **-----> La place de l'apprentissage interculturel au sein du Service de jeunesse du Conseil de l'Europe**

L'apprentissage interculturel fait presque figure de mantra dans le travail international de jeunesse depuis une vingtaine d'années. Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a joué un rôle essentiel dans ce domaine,





d'abord en créant ses deux Centres européens de la jeunesse à Strasbourg (1972) et à Budapest (1995), puis en lançant des programmes de formation et d'éducation aussi divers que nombreux.

Les Centres européens de la jeunesse sont des « laboratoires grandeur nature » pour l'apprentissage interculturel. En réunissant 25 à 35 jeunes originaires d'Europe – et souvent d'autres continents également – dans le cadre de chaque session éducative et séminaire de formation sur place, en les aidant à apprendre ensemble, à vivre ensemble, à partager une chambre et des repas, ces centres constituent un cadre idéal et naturel pour un apprentissage interculturel hors de la salle de classe.

Les cours de longue durée consacrés à l'apprentissage interculturel ont constitué l'un des principaux outils utilisés à cette fin, à la fois sous l'angle du contenu et de l'approche. Même lorsque le sujet d'un cours ne porte pas spécifiquement sur l'apprentissage interculturel, il est clair que ledit apprentissage constitue l'essence et la force motrice de toutes les activités déployées par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (bien que certaines de ses activités soient mal comprises et confondues à tort avec des « soirées interculturelles »!).

L'apprentissage interculturel est devenu rapidement un critère de qualité pour les projets visant la jeunesse européenne financés par le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) : « La construction de l'Europe consiste avant tout à apprendre à vivre dans une société multiculturelle. Cet apprentissage passe par l'échange



ou la confrontation, lesquels forment la base de la politique d'éducation du Fonds.»<sup>12</sup>. Il ne s'agit pas simplement d'un sujet à traiter, mais plutôt d'une attitude, d'une approche globale de tout projet pour la jeunesse élaboré dans un contexte européen.

Outre les activités éducatives, tout un éventail de méthodes et d'approches pédagogiques a été élaboré pour dispenser les formations. Par la suite, les méthodes utilisées ont parfois été mises en valeur au détriment du contenu et de la finalité de l'apprentissage interculturel. Il est devenu nécessaire de dispenser une formation et une éducation propices au recadrage des méthodes dans leur contexte, afin que celles-ci soient utilisées aux fins prévues – à savoir promouvoir le changement évolutif de nos sociétés – et non comme de simples techniques de travail de groupe.

Les campagnes européennes comme celle lancée en 1995 et 2006 sur le thème «Tous différents – Tous égaux» ont joué un rôle crucial dans l'intégration supplémentaire de l'apprentissage interculturel dans le travail européen de jeunesse. La création de nouvelles organisations internationales de jeunesse, le travail avec les minorités, l'élargissement du travail à de nouveaux groupes de jeunes ont ainsi provoqué l'inclusion dans le concept d'apprentissage interculturel de nouvelles questions et dimensions. Depuis, le travail régulier avec les jeunes immigrants et réfugiés, ainsi qu'avec les jeunes membres de la communauté rom et des minorités nationales, est devenu un aspect de la vie quotidienne dans les Centres européens de la jeunesse.

Outre des cours de formation et des campagnes, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe organise des sessions d'études depuis les années 1970. Il s'agit d'activités organisées et menées par des organisations internationales de jeunesse avec l'aide financière, logistique et éducative du service. Elles se déroulent dans l'un des deux Centres européens de la jeunesse et visent à aider les ONG à renforcer leurs compétences en matière de travail européen de jeunesse. Lors de ces sessions d'études – qui continuent à être organisées jusqu'à aujourd'hui – l'apprentissage interculturel constitue fréquemment une question explicitement traitée et, en tout cas, une part essentielle de la session. Certaines ONG internationales de jeunesse précisent même, dans leur nom ou dans leur charte, que l'apprentissage interculturel constitue leur principale finalité.

Le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse s'est également focalisé sur l'apprentissage interculturel, notamment dans le cadre de deux séminaires de recherche («Resituer la culture» et «Politique de la diversité») organisés respectivement

---

12. Présentation du Fonds dans «The Dublin Report: Training course for youth exchange organisers», Centre européen de la jeunesse, Strasbourg, 1989.



en 2003 et 2006. De plus, la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la jeunesse a permis d'étendre le concept hors des frontières de l'Europe et de formuler des perspectives et des questions novatrices, telles que celles décrites dans le « T-Kit » *Mosaïque*.

Mais où réside la spécificité des cours de formation et des séminaires organisés par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe? Qu'est-ce qui les rend différents des autres stages de formation?

L'une des principales différences réside dans la déconstruction de la culture. Les activités internationales de jeunesse « [...] sont influencées par des relations de domination culturelle présentes au sein et entre des sociétés multiculturelles/ethniques. L'apprentissage interculturel est l'approche éducative permettant d'identifier ces différences et ces tensions, et de travailler en faveur de solutions pacifiques »<sup>13</sup>.

Les candidats sont sélectionnés en tant que représentants respectifs des divers Etats membres du Conseil de l'Europe. Mais une fois tous réunis, ils sont priés d'être eux-mêmes, de laisser de côté toutes les catégorisations et d'agir comme des individus dans un contexte neutre. Cette consigne encourage les intéressés à se départir de leurs associations culturelles et à regarder au-delà de leurs frontières mentales. Mais elle contraint également les intéressés à quitter leur zone de confort et à se prêter à des expériences et expérimentations dans un environnement sûr. Les Centres européens de la jeunesse se prêtent très bien à cette démarche dans la mesure où ils suscitent chez les jeunes le sentiment de se trouver dans un espace à l'abri et d'être accompagnés par des professionnels en mesure de les guider dans leur apprentissage. Symboliquement, il n'est pas anodin non plus de relever que les Centres européens de la jeunesse se trouvent sur le territoire européen et non sur celui d'un Etat membre. Ils peuvent donc être considérés comme des espaces neutres propices aux rencontres interculturelles. L'apprentissage dispensé dans les centres se fonde sur une méthodologie éducative non formelle axée sur les expériences et les réalités des participants, plutôt que sur des théories et des textes. Il suppose que chacun des 30 participants peut utilement contribuer au cours, accumuler de véritables expériences, éprouver des sentiments et formuler des pensées relatives à la culture, à l'identité et aux autres.

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (ainsi que l'Organisation dans son ensemble) est souvent perçu comme « une école de la démocratie ». Il offre un espace permettant de refléter et de travailler les attitudes individuelles, ainsi que de provoquer un changement social. L'apprentissage interculturel ne se produit pas à la fin d'une activité ou d'une formation d'une semaine. Il s'agit d'un processus de changement qui se poursuit même lorsque les participants quittent

---

13. *Idem*.



le centre pour retrouver leur vie de tous les jours. Les intéressés continuent alors à répercuter le contenu des cours et le fruit de leurs expériences, tout en interagissant avec des tiers. Les Centres européens de la jeunesse déclenchent donc un processus qui se poursuit et se renforce au-delà de l'activité initiale. Nombre de participants restent en contact, élaborent des projets transfrontières pour la jeunesse et continuent à partager des informations.

Parfois, afin de conférer un caractère authentique à l'apprentissage interculturel et de prendre en compte certains facteurs spécifiques – comme un conflit ou une réalité sociale –, les activités éducatives se déroulent hors des Centres européens de la jeunesse, dans un Etat membre. Le programme d'assistance élaboré dans les années 1980 a permis d'organiser un grand nombre d'activités de formation de jeunesse dans les Balkans et dans le Caucase, auxquelles ont participé des personnes originaires d'une zone de conflit ; il a utilisé le contexte local comme un outil d'apprentissage interculturel, réunissant ainsi des jeunes qui se seraient autrement évités, voire combattus, ou qui auraient nourri de solides préjugés l'un contre l'autre. De ce point de vue, l'apprentissage interculturel peut parfois être compris comme un outil de gestion et de transformation des conflits.

Enfin, contrairement à d'autres sujets en vogue qui ont abondamment été traités pendant une certaine période avant de tomber en désuétude, l'apprentissage interculturel est reconnu comme un point de référence dans l'intégralité du travail européen de jeunesse. Le concept et l'approche ne sont même plus remis en question. La seule question qui demeure vise les modalités permettant de garantir l'efficacité de cet apprentissage.

## **L'apprentissage interculturel au sein d'autres structures du Conseil de l'Europe**

Bien entendu, l'octroi d'une priorité à l'apprentissage et au dialogue interculturel n'est pas l'apanage du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Son département de l'éducation, lequel se concentre sur l'éducation formelle, travaille sur l'apprentissage interculturel dans la salle de classe depuis de nombreuses années. Les compétences en matière d'apprentissage et d'enseignement interculturel supposent à la fois la formation des enseignants et celle des élèves, et constituent un moyen de s'assurer que l'apprentissage interculturel touche également les systèmes d'éducation formelle.

Diverses campagnes comme « Dites non à la discrimination »<sup>14</sup> ont été lancées par le Conseil de l'Europe sur la base de campagnes menées d'abord auprès de la jeunesse et dans le cadre d'un élargissement de la portée du message.

---

14. [www.coe.int/t/DG4/ANTI-DISCRIMINATION-CAMPAIGN/](http://www.coe.int/t/DG4/ANTI-DISCRIMINATION-CAMPAIGN/).



L'un des services de l'Organisation a même été établi en vue de travailler spécifiquement sur les questions relevant du dialogue interculturel.

Cela prouve que les jeunes ne forment qu'une portion des sociétés européennes et que le travail effectué par le Service de la jeunesse de l'Organisation au cours des quarante dernières années reflète ses priorités et activités.

## -----> Perspectives et réalisations

Le fait que l'intérêt se soit progressivement déplacé de l'apprentissage interculturel au dialogue interculturel a renforcé la pertinence du travail politique sur la diversité et le vivre ensemble dans la dignité. Il a rehaussé l'importance des activités liées à l'apprentissage interculturel sur l'agenda des décideurs politiques européens et l'a intégré dans de nombreux aspects de la vie quotidienne des gens.

Néanmoins, le dialogue interculturel continuera à provoquer des dilemmes pendant les années à venir et à poser des questions concernant la direction à adopter :

- L'importance nouvelle accordée à l'apprentissage interculturel ne risque-t-elle pas de détourner l'attention du travail éducatif?
- L'importance nouvelle accordée au dialogue interculturel ne risque-t-elle pas de réduire l'être humain à un être culturel et de nous ramener ainsi, en quelque sorte, au concept initial de l'individu en tant que représentant de sa culture? Dans son ouvrage intitulé *Plastic, Political and Contingent*, Gavan Titley analyse le travail consacré à l'apprentissage interculturel au sein du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et exprime la même crainte en ces termes : « L'accent placé constamment sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'apprentissage interculturel » aggrave la tendance à identifier la culture comme la principale ressource et problématique dans la vie sociale et les activités relevant du travail de jeunesse »<sup>15</sup>.
- Quelle est la fréquence du dialogue entre cultures? Le dialogue interculturel est-il censé faciliter le dialogue sur les cultures ou entre les cultures? Citons encore Titley à ce propos : « La question n'est pas de savoir s'il convient ou pas de se frotter à la question de la culture, mais comment, par rapport à qui et dans quelle mesure ou dans quelle interrelation et avec quelle signification sous-jacente. »
- Enfin, il convient de se demander s'il est nécessaire de parler de culture pour amorcer un dialogue interculturel ou bien si ce dialogue se produit

15. Voir Titley (2005).



naturellement dès lors que « des cultures » se rencontrent et procèdent à des échanges ?

Il est clair que le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe joue un rôle vital et central dans l'évolution du travail de jeunesse sous l'angle de l'apprentissage interculturel, de la lutte contre les injustices sociales et du combat contre la discrimination. Cependant, ces dernières années, une nouvelle culture de peur a émergé, laquelle exige une action et un soutien plus énergiques en vue de faciliter et de garantir la poursuite du dialogue et de l'apprentissage au-delà du discours politique.

La reconnaissance du fait que l'apprentissage interculturel dépasse les frontières de l'Europe constitue un défi supplémentaire pour les institutions européennes et notamment pour le Conseil de l'Europe en tant que protecteur privilégié des droits de l'homme. L'Organisation compte désormais 47 Etats membres, ce qui renforce le besoin de l'apprentissage interculturel tout en renforçant l'ambiguïté de cette notion. Avec une « Forteresse Europe » en pleine expansion, le risque d'exclure d'autres citoyens du monde (d'autres jeunes ayant besoin d'accéder au dialogue interculturel et désirant participer à l'apprentissage interculturel) est bien réel. Ces questions constituent également des défis que le Service de la jeunesse a déjà identifiés il y a un certain temps et qui ont motivé la coopération euro-méditerranéenne et des partenariats avec des institutions internationales au-delà des frontières de l'Europe.

Enfin, pour conclure avec une remarque lumineuse de Peter Lauritzen : « Le respect de l'altérité, l'individualité, la capacité de vivre en intégrant l'insécurité, l'ambiguïté des communications et la volonté d'accroître la « mixophilie » (Baumann) devraient être les axes principaux de toute stratégie éducative visant à mieux gérer la diversité. » Que demander de plus au Service de la jeunesse en lui souhaitant de faire preuve au cours des quarante prochaines années du même succès et du même professionnalisme que celui dont il a fait preuve au cours des quarante dernières années ?

*Nadine Lyamouri-Bajja*



## -----> **Annexe 1 – Références, publications et documents pertinents du Conseil de l'Europe**

Conseil de l'Europe (2004a). *Kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux »*. Budapest : Direction de la jeunesse et du sport.

Conseil de l'Europe (2004b). *Domino – Un manuel sur l'emploi de l'éducation par groupes de pairs en tant que moyen de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance*. Budapest : Direction de la jeunesse et du sport.

Conseil de l'Europe (2007). *Rapport du Forum de la jeunesse pour la diversité*. Budapest : Editions du Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2008). « Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel : « Vivre ensemble dans l'égalité » ». Strasbourg, CM (2008)30.

Conseil de l'Europe et Commission européenne (2000). *Apprentissage interculturel*. « T-Kit » (kit de formation), n° 4. Strasbourg : Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe et Commission européenne (2000). *Youth transforming conflict*» (version préliminaire en anglais uniquement). « T-Kit », n° 12. Strasbourg : Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe et Commission européenne (2010). *Mosaïque : Le kit de formation pour le travail sur la jeunesse euro-méditerranéenne*». Strasbourg : Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe.

Cunha, T., Gomes, R. (2009). « Against the Waste of Experiences in Intercultural Learning », in Ramberg, I., *Intercultural Learning in European Youth Work: Which Ways Forward?*. Budapest : Editions du Conseil de l'Europe.

Gomes, R. (2009). « Apprentissage interculturel ; état des lieux, des débats et des enjeux en Europe », *Cahiers de l'action : jeunesse, pratiques, territoires*, n°s 24-25. Paris : INJEP.

Lauritzen, P. (1998). « Intercultural learning – one big bluff or a learning strategy for the future? », *European Journal of Intercultural Studies*, vol. 9, Supplément, p. 35-48, Londres : Taylor and Francis.

Otten, H. (1997). « Ten theses on the correlation between European youth encounters, intercultural learning and demands on full and part-time staff in these encounters », IKAB. [www.ikab.de](http://www.ikab.de).

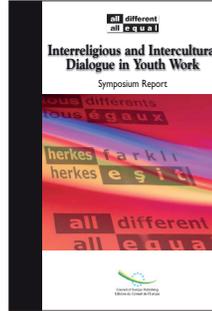
Titely, G. (2005). « Plastic, Political and Contingent : Intercultural learning in DYS activities », in Ramberg, I., *Intercultural Learning in European Youth Work: Which Ways Forward?*. Budapest : Editions du Conseil de l'Europe.



-----> **Publications**



L'apprentissage interculturel dans le travail européen de jeunesse: Quelles voies pour l'avenir ?



Interreligious and Intercultural Dialogue in Youth Work



PREM5163313

## Le Conseil de l'Europe et les jeunes information des jeunes

L'information est un droit humain. Sans elle, les jeunes ne peuvent accéder à leurs droits ou participer de façon active et responsable à la société et à la vie politique.

Les jeunes ont particulièrement besoin d'avoir accès à l'information car ils sont amenés à prendre des décisions importantes pour leur avenir, sans avoir l'expérience des adultes.

En 1990, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté son premier texte de référence sur l'information des jeunes. Une autre étape est marquée en 1997 par le partenariat officiel avec l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA). Ce partenariat favorise l'accès des jeunes au conseil et à l'information. Il a contribué à la professionnalisation de l'information des jeunes et soutenu son développement en Europe centrale et orientale.

L'information des jeunes vise à fournir aux jeunes une information exacte, concernant par exemple l'accès à leurs droits, à l'éducation et à la vie professionnelle. Elle leur permet par ailleurs d'évaluer l'information disponible et de parvenir à une décision. Au vu de l'avalanche d'information disponible en ligne, savoir évaluer celle-ci de façon critique est essentiel.





# L'information jeunesse



## Rappel historique et principales réalisations

Les sociétés démocratiques ne peuvent pas fonctionner sans l'information, qui en est une condition préalable, en particulier pour l'accès aux droits, la participation à la société civile et la liberté de choix.

Les jeunes, tout particulièrement, ont besoin d'être informés. A une étape essentielle de leur vie, entre la jeunesse et la vie adulte, ils doivent prendre des décisions qui auront une incidence considérable sur leur vie future. Les choix qu'ils font en ce qui concerne l'éducation, l'emploi, le départ du domicile familial et leur mode de vie déterminent leur avenir. Alors que les adultes peuvent compter sur leur propre expérience, les jeunes, eux, doivent prendre seuls et pour la première fois des décisions très variées ; ils ont besoin pour cela d'informations complètes et détaillées.

C'est donc très logiquement que dans les sociétés occidentales de l'après-guerre une nouvelle branche du travail spécialisé auprès des jeunes a vu le jour, dès la fin des années 1950, avec la création, en Finlande, des bureaux d'information pour les migrants internes, dont l'objectif était d'aider les jeunes qui avaient quitté la campagne pour s'installer dans les grandes villes. Déjà, l'idée qui présidait au concept d'information jeunesse était de conseiller et d'orienter les jeunes se trouvant face à des situations et à des questions complexes.

A la fin des années 1960, les premiers services généralistes d'information pour les jeunes ont été créés, d'abord en Flandre puis rapidement en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et dans d'autres pays plus lointains. L'action de ces services n'était plus exclusivement axée sur la situation personnelle des jeunes mais visait tous les domaines qui les concernent, dans une démarche globale fondée sur leurs besoins en tant que groupe. L'une des raisons qui a présidé à la mise en place de ces services était la demande des jeunes de pouvoir disposer





une trentaine d'années et avait commencé de se diffuser dans toute l'Europe, y compris, alors, dans les ex-pays communistes. Les travailleurs du secteur de l'information jeunesse ont depuis souscrit à ces principes et s'emploient sans relâche à les mettre en pratique.

En 1997, le Conseil de l'Europe a décidé de renforcer son rôle et ses efforts dans le domaine de l'information et des conseils à donner aux jeunes en Europe. Désireux de travailler avec des spécialistes, il a conclu un partenariat avec le réseau ERYICA, autour des objectifs communs suivants :

- promouvoir et développer la coopération européenne dans le domaine de l'information et du conseil pour la jeunesse ;
- promouvoir l'égalité d'accès à l'information dont les jeunes ont besoin ;
- faciliter et organiser des formations pour les personnes intervenant dans le domaine de l'information et du conseil pour les jeunes, en vue d'assurer une qualité de service élevée ;
- répondre aux demandes, dans ce domaine, de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et des Etats ayant ratifié la Convention culturelle européenne, en particulier ceux d'Europe centrale et orientale.

Au début de ce partenariat, l'information jeunesse était déjà en place dans de nombreux pays en Europe, mais elle constituait un secteur professionnel assez nouveau, dont il fallait encore définir concrètement les conditions d'exercice et renforcer le niveau de qualité. Pour combler ces lacunes, des formations ont été organisées et un forum d'échanges professionnels a été créé dans le cadre du partenariat.

Par la suite, lorsque internet est devenu une source d'informations pour tous, le secteur de l'information jeunesse a dû faire face à une mutation profonde, dans ses besoins et dans ses formes. La profession a dû redéfinir ses missions et son rôle, prenant de plus en plus la forme d'un service d'orientation et de conseil, sans toutefois s'écarter des principes fondamentaux – et toujours valables – énoncés dans la Charte européenne de l'information jeunesse. Le réseau ERYICA a répondu à ces changements en définissant des Principes pour l'information jeunesse en ligne, dans lesquels il codifie l'importance de disposer de normes de qualité en matière de fourniture d'informations aux jeunes dans les environnements en ligne, tout en précisant le rôle croissant de l'information jeunesse à l'ère d'internet.

Le partenariat établi entre le Conseil de l'Europe et ERYICA a également permis de répondre aux nouveaux besoins en matière d'information jeunesse, comme le montre ci-dessous la chronologie des manifestations et activités menées conjointement par les deux organisations :



## **Chronologie des principales activités entreprises dans le cadre de l'accord de partenariat entre le Conseil de l'Europe et le réseau ERYICA**

- 1996** (avant l'accord) Formation – « Différentes approches de l'information jeunesse en Europe »
- 1997** Formation – « Différentes approches de l'information jeunesse en Europe »
- 1998** Formation – « Différentes approches de l'information jeunesse en Europe »
- 1999** Formations européennes – « Normes minimales et mesures pour améliorer la qualité des services d'information jeunesse »
- 2000** Session d'étude européenne pour les formateurs du domaine de l'information jeunesse
- 2001** Session d'étude sur les « Différentes approches de l'information jeunesse en Europe »
- 2002** Formation pour les formateurs du domaine de l'information jeunesse  
Document « Lignes directrices pour la création d'un centre d'information jeunesse »
- 2003** Session d'étude: « Méthodes pratiques pour associer les jeunes au travail d'information jeunesse »
- 2004** Groupe de travail de formateurs: préparation de modules de formation
- 2005** Séminaire: « Importance de la qualité des informations destinées aux jeunes »
- 2006** Séminaire: « Participation des jeunes dans le travail d'information jeunesse »
- 2007** Colloque: « Le futur de l'information jeunesse en Europe »
- 2008** Séminaire – « Information jeunesse et politiques de jeunesse: Europe et Monténégro »  
Participation d'ERYICA à la 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse à Kiev (Ukraine)
- 2009** Publication du « Kit de démarrage pour l'information des jeunes »  
Séminaire – « Politiques de jeunesse et information jeunesse »



- 2010** Colloque – «Comblent l'écart» – célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire  
Recommandation n° R (90) 7 du Comité des Ministres
- 2011** Conférence sur l'histoire de l'information jeunesse  
Réunion préparatoire à la Campagne sur le droit des jeunes à l'information
- 2012** Campagne – «Information – *right now!*» consacrée aux droits des jeunes à l'information jeunesse.

Voici les jalons importants qui ne sont pas directement liés aux activités du partenariat, mais qui ont notablement influencé le domaine de l'information jeunesse et donc les activités menées conjointement par le Conseil de l'Europe et le réseau ERYICA :

- 1986** Fondation de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA)
- 1990** Recommandation n° (90) 7 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe
- 1993** ERYICA adopte la Charte européenne de l'information jeunesse
- 2004** ERYICA adopte la Charte européenne révisée de l'information jeunesse
- 2009** ERYICA adopte les Principes pour l'information jeunesse en ligne
- 2010** Recommandation CM/Rec(2010)8 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'information des jeunes

## -----> Principales réalisations du partenariat Conseil de l'Europe/ERYICA

### Formation

Dans un premier temps, le partenariat a concentré ses activités sur la formation, les travailleurs du secteur de l'information jeunesse, dont le besoin était partout exprimé en Europe. Pendant les cinq premières années d'existence du partenariat, quelque 200 praticiens ont eu la possibilité de participer à des activités de formation. Peu de pays en Europe proposant un enseignement formel dans le domaine de l'information jeunesse, ces activités ont été essentielles à la professionnalisation du domaine, en particulier aux niveaux local et national.



Des sessions d'étude ont également été organisées pour élaborer des modules et des méthodes à utiliser pendant les formations dans le domaine de l'information jeunesse. Elles ont donné lieu à l'élaboration d'un premier programme de formation, qui a ensuite été repris dans toute l'Europe par le biais de formations de formateurs. Les formateurs ont ensuite adapté à leur contexte national les connaissances et les méthodes apprises pendant leur formation. Le programme de formation 2012 du réseau ERYICA, qui comporte plusieurs modules, est, à bien des égards, toujours basé sur ce premier cours élaboré dans le cadre de l'accord de partenariat.

## **Qualité**

En plus des activités de formation qui ont apporté une valeur ajoutée qualitative aux services d'information et de conseil dans tous les pays participants, des sessions d'étude, des enquêtes et des colloques ont été organisés dans le cadre du partenariat. Ces occasions d'échange de connaissances et d'expériences entre professionnels ont contribué à l'essor et à la qualité de l'information jeunesse en Europe. Bénéficiant ainsi de l'expertise d'autres pays européens, les acteurs du domaine ont adopté des stratégies pour l'avenir et défini des solutions et des services reposant sur des données d'expérience et des pratiques d'excellence.

## **Aide aux pays novices en matière d'information jeunesse**

Depuis sa création, le partenariat entend épauler les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats ayant ratifié la Convention culturelle européenne, en particulier ceux d'Europe centrale et orientale. Aussi le programme des activités communes intègre-t-il des visites d'étude, des missions d'assistance technique et des publications. Ces cinq dernières années, les partenaires ont décidé de concentrer leurs efforts sur l'assistance aux pays européens dans lesquels l'information jeunesse n'en est qu'à ses débuts ou n'est encore qu'un concept. Les participants de ces pays ont été invités à des séminaires spécialement organisés pour eux. Un «kit de démarrage» à l'usage des décideurs et des organisations non gouvernementales intéressées a été publié en guise d'introduction au domaine. ERYICA a été invité à plusieurs manifestations du Conseil de l'Europe et a ainsi pu tisser des liens directs avec des Etats membres souhaitant en savoir plus sur l'information jeunesse. Grâce à ces réunions, de nouveaux contacts très divers ont été noués, certains pays ont commencé à diffuser des informations à destination des jeunes et le réseau ERYICA a même accueilli de nouveaux membres.

## **Visibilité**

Bien que la promotion ne soit pas un objectif affiché du partenariat, les activités menées depuis quinze ans ont contribué, dans une large mesure, à



la visibilité de l'information jeunesse, notamment au niveau politique. Les deux recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'information et le conseil (pour les jeunes) ont résolument fait de l'information jeunesse un objectif des politiques de jeunesse. Le partenariat a contribué à l'élaboration de la Recommandation CM/Rec(2010)8 et, tout particulièrement ces dernières années, ERYICA a été invité à participer à des manifestations du Conseil de l'Europe, notamment aux universités d'été et, à plusieurs reprises, à des réunions du Comité directeur européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe (CEDJ) en qualité d'observateur. Enfin et surtout, les partenaires ont décidé, en 2011, de préparer une campagne sur le rôle que joue l'information jeunesse dans l'accès des jeunes aux droits qui sont les leurs et sur l'information en tant que droit à part entière. La campagne « Information – *right now!* », lancée le 17 avril 2012, est la nouvelle activité conjointe organisée dans le cadre du partenariat en vue de promouvoir l'information et le conseil pour tous les jeunes en Europe.

## -----> **Concept**

### **L'information jeunesse en quelques mots**

L'objectif essentiel de l'information jeunesse est d'orienter et de conseiller les jeunes dans tous les aspects de leur vie et de les aider à prendre des décisions de façon autonome. Cette démarche trouve son origine dans le fait qu'il est impossible de prendre de bonnes décisions sans connaître les possibilités et les différentes solutions qui se présentent. Mais ce n'est qu'un point de départ : il faut ensuite évaluer les différentes possibilités, les resituer dans un contexte plus large et surtout les confronter à ses propres capacités, ses aptitudes et ses souhaits. Chacune de ces étapes est une épreuve pour quiconque mais tout particulièrement pour les jeunes qui doivent prendre ces décisions pour la première fois alors qu'ils sont encore souvent en train de se chercher.

Pour guider les jeunes tout au long de ce processus et les aider à prendre leurs propres décisions, l'information jeunesse s'appuie sur des techniques très variées : informer, signaler, orienter, conseiller, aiguiller, etc.

L'information jeunesse a pour objet :

- de fournir des informations fiables, exactes et compréhensibles ;
- de donner accès à différents canaux et sources d'information ;
- de donner une vue d'ensemble des possibilités qui se présentent dans tous les domaines pertinents ;
- d'aider les jeunes à faire le tri dans la masse d'informations à laquelle ils doivent faire face aujourd'hui ;



- de faire en sorte que les jeunes connaissent leurs droits et les services qui leur sont proposés, et qu'ils sachent comment y accéder ;
- d'aider les jeunes à évaluer la qualité des informations qu'ils collectent ;
- d'aider les jeunes à prendre leurs décisions et à trouver, parmi les solutions qui s'offrent à eux, celles qui leur conviennent le mieux ;
- de proposer différents canaux de communication et formes de dialogue pour aider directement les jeunes dans leur recherche d'informations ;
- de contribuer à ce que les jeunes aient une bonne maîtrise de l'information.

Pour atteindre ces objectifs et offrir aux jeunes le meilleur service possible, il faut rapprocher deux professions : le travail auprès des jeunes, d'une part, la gestion de l'information et du savoir, d'autre part.

## **Gestion de l'information**

La gestion de l'information comprend trois volets :

- recherche : acquisition et tri des informations ;
- documentation : organisation et classement des informations ;
- conception : création et conception de produits destinés à informer.

Mais l'information jeunesse a ceci de particulier qu'elle ne peut être transmise telle quelle : elle doit d'abord être « traduite ». La société contemporaine met à disposition des quantités considérables d'informations, en particulier grâce à internet, mais il n'est pas toujours facile d'y accéder ni de les comprendre. Certains sujets relativement formalisés ou juridiques (éducation, affaires familiales, contrats, droits, obligations, etc.) posent plus de problèmes que d'autres. Dans ces domaines, l'information jeunesse joue le rôle d'interprète.

## **Le travail auprès des jeunes : diffusion et formes d'intervention**

Une base d'informations bien gérée et correctement organisée est le point de départ des diverses formes d'action à destination des jeunes en matière d'information jeunesse :

- *Ensemble de canaux d'information* : face-à-face, brochures, sites web et prises de contact, autant de formes de diffusion de l'information qui sont nécessaires à la mise en place d'un service d'approche globale, susceptible de répondre aux besoins et aux questions des jeunes dans leur diversité.
- *Informers* : fournir aux jeunes des informations fiables, exactes et actualisées sur tous les sujets qui les concernent, de façon compréhensible et conviviale, et les placer dans un contexte réellement approprié.



- *Mettre en réseau/aiguiller/signaler*: fournir non seulement des informations utiles mais aussi des connaissances et un réseau sur des sujets pertinents, dans le domaine du service, pour être en mesure d'aiguiller les jeunes vers l'institution où la personne susceptible de répondre au mieux à leur demande.
- *Orientation*: resituer les informations dans un contexte plus large et donner aux jeunes la possibilité de réfléchir, avec un spécialiste de l'information jeunesse (à distance en ligne ou en face-à-face), aux différentes solutions et aux conséquences qui en découlent.
- *Conseiller/guider*: en plus d'une information sur mesure, les jeunes ont parfois besoin des conseils et de l'aide d'un professionnel. L'information jeunesse leur offre différents points de vue et des expériences multiples, tout en veillant à ce qu'ils prennent leurs décisions eux-mêmes, de façon indépendante.
- *Conseiller*: dans le contexte de l'information jeunesse, conseiller consiste très souvent à préciser les choses. Lors d'un entretien guidé et de qualité, l'informateur jeunesse et le jeune identifient d'abord ensemble les raisons et les motivations qui sous-tendent une question ou un problème mis en avant par ce dernier. Ils cherchent ensuite à préciser les démarches qui pourraient être entreprises dans un second temps.



Il convient de noter que les centres d'information jeunesse ne proposent pas tous l'ensemble de ces services. Certains pays européens considèrent par exemple que le conseil ne relève pas de l'information jeunesse. Le champ d'action dépend souvent des autres services proposés aux jeunes dans un périmètre donné, l'objectif de l'information jeunesse étant de combler les lacunes et non de faire double emploi.

## **Maîtrise de l'information**

L'un des rôles de l'information jeunesse, qui a pris de plus en plus d'importance avec les années, est de donner aux jeunes les moyens de maîtriser l'information, tout particulièrement à l'ère du numérique. Avec l'avènement de l'internet, qui permet à tout un chacun de publier des informations sur n'importe quel sujet, il est devenu essentiel d'aborder l'information avec un œil critique. Aussi les jeunes doivent-ils prendre conscience de la nécessité de remettre en question les informations brutes et être sensibilisés aux différentes techniques permettant d'en apprécier la qualité. L'information jeunesse s'efforce de prendre en compte ces techniques, non seulement dans ses activités de recherche, de documentation et de diffusion de l'information, mais, de plus en plus, en définissant les divers moyens de transmettre aux jeunes les compétences qui sont nécessaires à la maîtrise de l'information dans la société moderne.

L'information jeunesse est l'une des composantes du travail de jeunesse, dont elle partage les valeurs fondamentales, notamment l'ouverture à tous les jeunes, la volonté d'agir dans leur intérêt et le souci de faire des propositions reposant sur les besoins des groupes cibles. L'information jeunesse est devenue une branche spécifique du travail de jeunesse en raison des compétences très variées qui étaient aussi nécessaires dans d'autres domaines, notamment la recherche, la documentation et la création de produits destinés à informer.

## **-----> L'approche spécifique du Conseil de l'Europe**

La démarche spécifique du Conseil de l'Europe vis-à-vis de l'information jeunesse est marquée par la conviction que l'information est un droit de l'homme (au sens de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales en général et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en particulier) et que les jeunes constituent un groupe cible spécifique et vulnérable.

De plus, l'attachement du Conseil de l'Europe à la participation des jeunes dans tous les domaines qui les concernent – dont témoigne, par exemple, le système de cogestion mis en œuvre par le secteur jeunesse de l'Organisation – renforce ces valeurs fondamentales.



Outre les recommandations qui concernent directement l'information et le conseil apportés aux jeunes, le rôle joué par l'information s'agissant de soutenir la participation des jeunes et de leur donner accès à leurs droits est également consacré par la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et par la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015), qui a été récemment lancée.

Le Conseil de l'Europe reconnaît que l'accès à une information complète, détaillée et fiable est un droit : il permet aux jeunes d'exercer leur totale liberté de choix, et constitue un préalable à leur insertion et à leur participation active dans la société, et à la citoyenneté responsable.

L'Organisation considère en outre qu'en apportant aux jeunes des informations et des conseils sur mesure qui répondent à leurs besoins, on contribue de façon essentielle à leur assurer un accès aux droits qui sont les leurs et à promouvoir leur autonomie.

Convaincu que la mobilité contribue à l'entente et à la paix entre les peuples en Europe, le Conseil de l'Europe s'est aussi fixé pour objectif de soutenir et d'encourager la mobilité, en particulier celle des jeunes. Pour être mobiles, les individus, comme les groupes, ont absolument besoin d'être informés et conseillés. Raison de plus pour l'Organisation de renforcer et de soutenir l'information et le conseil, en particulier à destination des jeunes Européens.

Récemment, le Conseil de l'Europe a aussi apporté une réponse aux nouvelles difficultés que crée l'excès d'information à l'ère du numérique et à la nécessité de maîtriser aussi les aspects techniques d'une société fondée sur le savoir. En témoignent notamment la Recommandation CM/Rec(2009)5 visant à protéger les enfants contre les contenus et les comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication ainsi que la Recommandation CM/Rec(2010)8 sur l'information des jeunes.

Toutes ces approches, tous ces éléments, donnent une vision globale des besoins des jeunes en Europe, fondée sur le respect de leur autonomie, la prise en compte de leurs droits et la responsabilité de la société, qui doit leur offrir tous les moyens possibles d'assurer leur intégration.

## -----> **Perspectives**

L'information jeunesse, comme les autres formes d'action auprès des jeunes, est directement influencée par les changements sociaux, car le mode de vie et les besoins des jeunes évoluent avec les exigences de la vie moderne.



Certaines évolutions récentes nous offrent un nouvel éclairage sur des questions que l'information jeunesse devra traiter dans le futur.

## **La fusion entre le monde virtuel et la vie réelle**

Les téléphones portables, internet et l'offre diversifiée d'applications concernant tous les sujets et adaptées à toutes les situations donnent accès aux nouvelles technologies, qui sont aujourd'hui utilisées vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Or les jeunes tendent à ne pas faire la différence entre leurs activités en ligne et ce que l'on appelait, il y a quelques années encore, « la vie réelle ». Les amis, les centres d'intérêt, les informations, les loisirs et tous les autres domaines de la vie sont perçus comme tout aussi proches, valides et réels dans le monde virtuel que dans la vie réelle. En toute logique, l'information jeunesse doit respecter cette réalité et offrir des services adaptés aux besoins d'une génération qui est convaincue de l'intérêt des échanges par les réseaux sociaux et les discussions en ligne. L'information jeunesse a beaucoup progressé dans cette direction ces dernières années, notamment en communiquant avec les jeunes par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Mais il reste encore beaucoup à faire et il importe de rester constamment en phase avec les progrès récents, qu'ils soient d'ordre technique ou sociologique. Par ailleurs, toutes ces nouvelles possibilités soulèvent des questions éthiques et nous invitent à partager nos expériences et à définir des principes et des orientations adaptés et de niveau élevé.

## **Excès d'informations et conseils insuffisants**

Dans le passage à la vie adulte, les jeunes se heurtent aujourd'hui à un grave problème, celui de la complexité. Ils sont face à un éventail de possibilités toujours plus large, notamment en matière d'enseignement et d'emploi. Mais cette liberté de choix peut n'être qu'une illusion, car certains n'ont pas les connaissances suffisantes pour faire le tri dans cette masse de données, tandis que d'autres n'ont pas accès à l'ensemble des sources d'information. De plus, cette liberté de choix (qui, pour certains, n'est que théorique) va de pair avec un avenir rendu incertain par les changements permanents dans l'économie, les régimes de protection sociale et les systèmes éducatifs, sans oublier l'image généralement négative de l'avenir des sociétés modernes en Europe, véhiculée notamment par les médias. En outre, à l'incertitude des jeunes s'ajoute celle de leurs interlocuteurs directs (parents, enseignants, amis, etc.) qui sont souvent dans l'incapacité de leur apporter des réponses fondées sur leur propre expérience, car ils sont, eux aussi, victimes de cette complexité. Dans ces situations, les jeunes ont besoin de recevoir des informations exactes et fiables, et de discuter avec des professionnels capables de les conseiller. L'information jeunesse devra répondre à ce besoin à l'avenir, même si cela sort de son champ d'application actuel et que les ressources ne le permettent pas.



## Qualité et maîtrise de l'information

Depuis le début, les intervenants du domaine de l'information jeunesse réfléchissent au problème de la qualité des informations apportées. Des progrès importants ont été accomplis grâce à la formation, l'échange de compétences et l'élaboration de critères et de normes de qualité dans de nombreux pays. L'idée d'un label de qualité européen commun est régulièrement évoquée à l'occasion des diverses rencontres au cours desquelles les acteurs du domaine font le point sur l'avancée des travaux. L'expérience de ces cinquante dernières années montre que, partout en Europe, l'information jeunesse repose sur les mêmes valeurs et les mêmes principes, mais que les situations varient considérablement d'un pays à l'autre. Cela étant, même si la définition d'un label de qualité commun n'est qu'une perspective, elle est parfaitement recevable et mérite d'être approfondie.

Si l'on attend beaucoup des centres et des services d'information jeunesse s'agissant de la qualité des informations qu'ils produisent ou qu'ils diffusent, un autre défi se profile depuis quelques années. Aujourd'hui, les informateurs jeunesse ne sont pas seulement tenus de garantir la qualité des informations qu'ils fournissent, ils doivent aussi assumer et développer un autre rôle, celui d'aider les jeunes à maîtriser l'information.

## Aller à la rencontre des jeunes et les associer aux activités

La participation des jeunes à tous les aspects de l'information jeunesse est l'un des principes fondamentaux énoncés dans les recommandations du Conseil de l'Europe sur l'information des jeunes, principe qui prend une importance croissante partout en Europe.

Depuis plusieurs années, les centres d'information jeunesse reconnaissent que le fait de faciliter l'accès aux centres, offices et autres bureaux ne suffit plus pour atteindre tous les jeunes et répondre à leurs besoins. Partout en Europe, des concepts ont été élaborés pour aller à la rencontre des jeunes et les associer directement, en tant que pairs, à la diffusion de l'information. L'information jeunesse s'efforce d'appliquer ces principes sans oublier que les besoins des jeunes concernés restent le facteur essentiel: ils sont soutenus dans toutes les étapes du projet, de la planification à l'évaluation, pour s'assurer qu'en définitive ils ne sont pas exploités, mais tirent un bénéfice de cette expérience. Les démarches purement symboliques sont évitées à tout prix. Ces activités, que les centres d'information jeunesse proposent aujourd'hui comme un service de base partout en Europe, pourront être enrichies, débattues et évaluées dans les prochaines années.



## Réseautage et promotion

Le réseautage a toujours été un vecteur important de diffusion de l'information jeunesse. En effet, pour répondre aux demandes des jeunes, les informateurs jeunesse doivent souvent consulter des experts. Leur connaissance des différents services leur permet en outre d'orienter les jeunes vers des spécialistes le cas échéant.

Les jeunes vivent dans un environnement de plus en plus complexe, dimension que l'information jeunesse doit prendre en compte, notamment par le travail en réseau, qui apparaît à l'évidence comme l'un des outils essentiels à mettre en œuvre.

Dernier aspect mais non le moindre, la défense du droit des jeunes à bénéficier de l'information et de l'assistance dont ils ont besoin pour prendre des décisions de façon autonome. Cette action, qui revêt une importance primordiale dans le monde moderne, passe par une réflexion continue sur notre société du savoir et par une démarche résolument militante en faveur d'une offre d'informations et de conseils spécialement adaptés aux jeunes.

*Alexandra Cangelosi*

## -----> Documents connexes

Recommandation 90 (7) concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 21 février 1990.

Recommandation n° R (95) 18 sur la mobilité des jeunes en Europe, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 12 octobre 1995.

Résolution (98) 6 sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 16 avril 1998.

Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, 21 mai 2003, [http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth\\_Policy/docs/Recognition/Recx95x18E\\_12\\_October\\_1995.pdf](http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Recognition/Recx95x18E_12_October_1995.pdf).

Recommandation CM/Rec(2009)5 visant à protéger les enfants contre les contenus et les comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 8 juillet 2009.



Recommandation CM/Rec(2010)8 sur l'information des jeunes, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 juillet 2010.

« Kit de démarrage pour l'information des jeunes » (2010).

Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2012-2015, adoptée par les Délégués des Ministres le 15 février 2012.

## -----> Publication



Kit de démarrage pour l'information des jeunes



## Le Conseil de l'Europe et les jeunes Participation des jeunes

Le Conseil de l'Europe défend la participation des jeunes au sens le plus profond du terme: donner la parole aux jeunes dans toutes les décisions et les activités qui les concernent. Il s'agit non seulement de renforcer leur autonomie, mais aussi la démocratie. Cela recouvre le vote et les élections mais aussi les processus décisionnels permanents, en particulier au niveau local. Donner aux jeunes les moyens de participer relève des autorités nationales; il ne suffit pas de leur accorder des droits. La participation des jeunes ne doit pas être purement symbolique, mais soutenue et étendue.

Le Conseil de l'Europe a fait de la participation des jeunes une priorité politique et pratique au cours des quarante dernières années:

- adoption de sa structure novatrice de cogestion en 1988, au sein de laquelle les jeunes prennent des décisions côte à côte avec les représentants des gouvernements;
- création du Fonds européen pour la jeunesse en 1972, pour financer les activités de jeunesse qui promeuvent la paix, les droits humains et la démocratie;
- création de ses deux Centres européens de la jeunesse, lieux résidentiels uniques de formation qui reçoivent chaque année près de 5 000 jeunes;
- adoption en 1988 de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale (révisée en 2002), qui exige une participation significative des jeunes dans les décisions concernant l'emploi, le logement, l'éducation, les transports et la culture, mais aussi des jeunes isolés et exclus.





# La participation des jeunes

*Dis-moi et j'oublierai*

*Montre-moi et je me souviendrai peut-être*

*Implique-moi et je comprendrai*



## Introduction

La participation des jeunes, bien que largement encouragée, revêt une signification qui diffère selon les personnes. Lorsqu'on les interroge, ceux qui soutiennent et défendent la participation des jeunes parlent de choses très diverses : informer, consulter, faire intervenir, collaborer, rendre autonome<sup>1</sup>. Les défenseurs de la participation des jeunes aux prises de décisions, y compris les jeunes eux-mêmes, mais aussi les responsables politiques, les décideurs et les agents publics peuvent tous se situer à différents endroits de cet éventail de significations.

Le Conseil de l'Europe, joignant la parole aux actes, défend une interprétation ambitieuse de la participation des jeunes. Pour résumer, l'Organisation défend l'idée que les jeunes devraient avoir leur mot à dire dans les décisions et les actions qui les concernent, eux et leur entourage. Ce principe, applicable à de nombreux niveaux, a pour effet d'améliorer les prises de décision, de promouvoir une citoyenneté active parmi les jeunes et d'ancrer profondément nos démocraties.

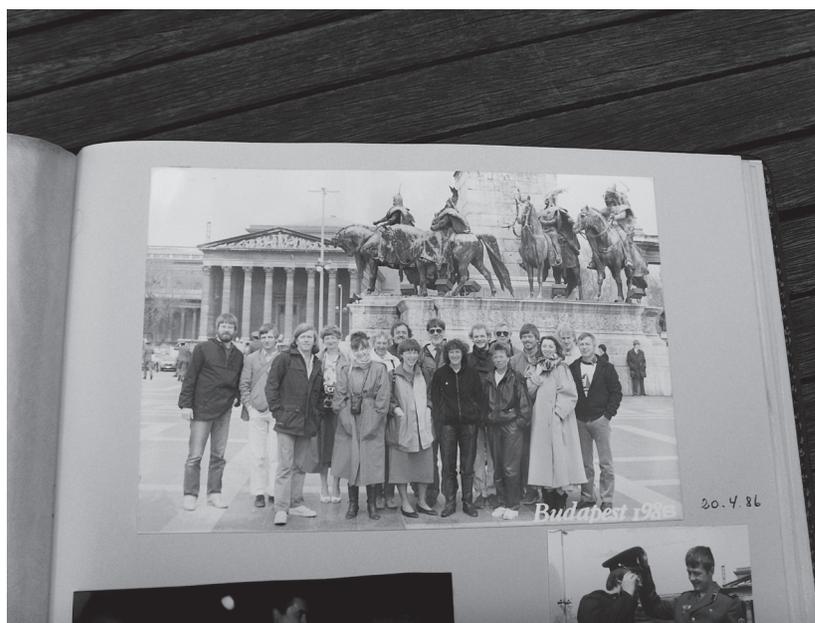
Cela étant, si cette idée est largement admise, il reste encore beaucoup à faire pour la mettre en pratique à l'échelle du continent. Trop souvent, le manque d'enthousiasme ou l'immaturation des jeunes sont évoqués pour justifier l'inaction des autorités et des institutions, alors que les vrais obstacles résident souvent dans l'incompréhension de ces dernières ou leur incapacité à nouer le dialogue.

---

1. International Association for Public Participation, [www.iap2.org/](http://www.iap2.org/).



Le Conseil de l'Europe – en particulier les travaux réalisés par le Service de la jeunesse (et, auparavant, par la Direction de la jeunesse et du sport) – est une institution qui non seulement a formulé le principe de la participation des jeunes, mais apporte un soutien politique et pratique à cette frange de la population, aux organisations de jeunesse, aux décideurs et aux institutions pour que ce principe prenne corps dans la réalité. Le présent article retrace le rôle important joué par le Conseil de l'Europe dans ce domaine sur les quarante dernières années.



## -----> **Qu'est-ce que la participation des jeunes ?**

S'il existe de multiples façons d'aborder la question de la participation des jeunes, chacune contribuant à notre compréhension de ce concept, je me limiterai dans cet article, qui s'intéresse plus particulièrement aux travaux du Conseil de l'Europe, à examiner la définition qu'en donne l'Organisation. La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale<sup>2</sup> fournit une excellente synthèse de la définition adoptée par le Conseil de l'Europe :

---

2. Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003.



« La participation active des jeunes aux décisions et actions aux niveaux local et régional est essentielle si nous voulons bâtir des sociétés plus démocratiques, plus solidaires et plus prospères. Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure. »

Dans cette définition, le Conseil de l'Europe affirme que la participation des jeunes, ce n'est pas seulement donner aux jeunes les moyens d'agir, c'est aussi renforcer nos structures et nos sociétés démocratiques. L'Organisation n'adopte pas une vision étroite exclusivement centrée sur le nombre de jeunes qui votent, militent dans des partis politiques ou se présentent aux élections. Tout en reconnaissant l'importance de la participation à la vie politique, elle donne une définition plus holistique de la participation des jeunes, qui englobe leur droit à s'exprimer et à influencer sur les décisions de façon régulière. L'Organisation va même au-delà : elle affirme qu'il ne suffit pas d'octroyer ces droits et invite les autorités à encourager les jeunes à participer. Le Conseil de l'Europe a toujours mis l'accent sur le niveau local car c'est à ce niveau que les jeunes sont le plus à même de participer et que leur parole a le plus d'effet. Cette définition reconnaît en outre que faire participer les jeunes, ce n'est pas seulement former des citoyens actifs et construire une démocratie pour l'avenir, où cette participation jouera, bien entendu, un rôle essentiel. Pour que la participation ait un sens et soit reconnue pour légitime, il est indispensable que les jeunes puissent influencer sur les décisions et les actions dès maintenant et non pas seulement à un stade ultérieur de leur vie.

## -----> Contexte

Le Conseil de l'Europe soutient depuis longtemps les organisations européennes de jeunesse et le travail auprès de la jeunesse, et son action est reconnue. Depuis les années 1970, il est un acteur clé de la promotion des politiques de jeunesse en Europe. La participation est au cœur de cette action, ainsi que le note Eberhard dans son rapport de 2002 intitulé *Le Conseil de l'Europe et la jeunesse*<sup>3</sup> : « Le thème de la participation comme apprentissage de la démocratie est un thème récurrent du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, légitimant même l'existence de ce secteur dès son origine au sein de l'Organisation. » La création du Fonds européen pour la jeunesse en 1972, instrument novateur destiné à financer des activités internationales menées par des jeunes au sein

---

3. Eberhard, L. Le Conseil de l'Europe et la jeunesse. 30 années d'expérience. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2002.



d'organisations non gouvernementales, illustre bien ce propos. Au titre des innovations, citons également le soutien apporté, depuis 1974, à des sessions d'étude, qui permettent à des jeunes, actifs dans des organisations partout en Europe, de se réunir pour examiner des questions aussi diverses que variées et élaborer des solutions communes.

## Faits politiques marquants

Au niveau politique, le Conseil de l'Europe a reconnu dès 1983 l'importance de faire participer les jeunes dans les domaines qui les concernent, en adoptant une résolution du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)<sup>4</sup>. Les collectivités locales et régionales sont invitées à s'engager auprès des jeunes en apportant des réponses aux problèmes qu'ils rencontrent et à veiller à ce que leur parole soit entendue.

En 1988, le Comité des Ministres a adopté une résolution ouverte sur l'avenir, qui dispose ceci : « La participation est plus que l'implication dans les institutions et la prise de décisions. Elle est une manière de vivre la démocratie et elle concerne à la fois le travail, le logement, les loisirs, l'éducation et les relations sociales. »<sup>5</sup>

Cette année a été importante à double titre : c'est aussi en 1988 que le Conseil de l'Europe a renforcé la cogestion dans le secteur jeunesse. Introduite dès 1972, la cogestion a constitué une avancée majeure, en ceci que les jeunes, membres d'organisations non gouvernementales, pouvaient prendre part officiellement aux décisions concernant les priorités, les budgets et les programmes du secteur jeunesse, aux côtés des représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le modèle de la cogestion, que certains pays ont adopté, illustre bien l'attachement de l'Organisation à mettre en pratique ce qu'elle recommande aux autres.

L'adoption par le CPLRE en 1992 d'une Charte sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale a marqué un autre changement important<sup>6</sup>. La charte invite les pouvoirs locaux et régionaux à mettre en œuvre une politique sur la participation des jeunes et à s'engager auprès d'eux sur un ensemble de questions, notamment l'éducation et la formation, l'emploi, le logement, la culture et l'information. Elle propose également que soient créées des

---

4. Résolution 144 (1983) relative aux jeunes dans la cité, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

5. Point I.1 du texte final de la 2e Conférence des ministres responsables de la jeunesse, MJN2(88)9, Strasbourg, 1988.

6. Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 1992.



structures de cogestion entre les décideurs et les représentants des jeunes au niveau local.

## La Charte révisée

En 2002, le Conseil de l'Europe a marqué le 10e anniversaire de la première charte en élaborant une version révisée de ce texte et en créant un groupe de travail composé de représentants du CPLRE et d'organisations de jeunesse. En 2003, le CPLRE adoptait la version révisée de la charte. Ce nouveau texte élargit considérablement le champ d'application de la charte d'origine en englobant un large éventail de politiques et de questions qui concernent les jeunes. Il préconise une participation efficace des jeunes aux décisions prises et aux actions menées dans divers secteurs de la vie publique, notamment l'emploi, le logement, l'éducation, les transports, la culture et le sport. Il présente non seulement les mesures politiques et administratives requises pour renforcer la participation des jeunes, mais aussi les conditions sociales et culturelles qui facilitent cette participation. De plus, il souligne le rôle important des organisations de jeunesse, qui offrent un environnement unique pour la participation des jeunes. Le texte révisé reconnaît en outre que les jeunes ne sont pas un groupe homogène et que des mesures doivent être prises pour répondre aux besoins spécifiques. Il préconise en particulier la mise en place de mesures visant à encourager la participation des jeunes les plus exclus et les plus isolés.

Après l'adoption de la charte révisée, le Conseil de l'Europe a déployé un effort concerté pour la rendre accessible au plus grand nombre et aider les jeunes, les organisations de jeunesse et les collectivités locales et régionales à l'adopter et à mettre en œuvre ses recommandations. Ainsi, la charte a été traduite en plusieurs langues, une version « grand public » a été publiée ainsi qu'un manuel<sup>7</sup> de mise en œuvre intitulé *Parole aux jeunes!*, et des formations ont été organisées pour étudier les modalités d'application de la charte partout en Europe. En 2003, le Conseil de l'Europe a organisé une conférence et a publié un rapport qui fait le point sur la participation des jeunes à la vie politique<sup>8</sup>. En 2004, le Comité des Ministres a adopté des recommandations invitant les collectivités locales et régionales à soutenir la participation des jeunes et à promouvoir un environnement favorable à leur participation active; en 2006, il a adopté des recommandations qui donnent une plus grande importance à la citoyenneté active des jeunes dans la vie publique.

---

7. *Parole aux jeunes!*, Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Conseil de l'Europe, février 2008.

8. Seneau, M. *The participation of young women in political life. An overview of key policy texts*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2003.



## Evolution récente

La participation des jeunes a également été l'un des trois grands thèmes de la Campagne européenne de jeunesse pour la diversité, les droits de l'homme et la participation, organisée par le Conseil de l'Europe en partenariat avec la Commission européenne et le Forum européen de la jeunesse de 2006 à 2007.

En 2009, un séminaire a été organisé pour examiner de nouvelles façons de promouvoir et de soutenir la participation de la jeunesse via les technologies de l'information et de la communication<sup>9</sup>. Les participants se sont penchés sur l'importance des connaissances et de l'accès à l'information et ont souligné que la cyberparticipation ne pourra pas être un vecteur de la démocratie et des droits de l'homme tant que le fossé numérique ne sera pas comblé et que l'égalité d'accès à l'internet ne sera pas garantie. Ils ont recommandé que toutes les stratégies et les décisions touchant à la cyberparticipation soient élaborées et mises en œuvre en coopération avec toutes les personnes concernées, en particulier les jeunes.

Ce bref rappel historique ne rend pas compte des innombrables déclarations politiques, stratégies, événements et activités du Conseil de l'Europe, ni de sa contribution majeure en faveur d'une plus grande participation des jeunes. L'action menée par l'Organisation depuis quarante ans a non seulement été riche et cohérente, mais aussi prospective et innovante. Les multiples avancées et les diverses initiatives ont stimulé le débat et ont permis d'encourager et d'aider les jeunes, les organisations de jeunesse et les pouvoirs locaux à inscrire la participation des jeunes au rang des priorités et à agir.

## -----> Principales réalisations du Conseil de l'Europe

La contribution du Conseil de l'Europe à la promotion et au soutien de la participation des jeunes ces quarante dernières années a été importante et variée. L'Organisation n'a pas seulement fait progresser cette cause sur le front politique, elle a aussi contribué à la mise en œuvre de mesures concrètes, politiques et institutionnelles. Ci-dessous figure ce qui, selon moi, constitue les principales réalisations du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

### Agenda politique

L'une des contributions essentielles du Conseil de l'Europe est sa volonté systématique d'inscrire la participation des jeunes au nombre de ses priorités politiques. Pour preuve, le nombre et la fréquence des déclarations et des initiatives politiques du Comité des Ministres, du Congrès des pouvoirs locaux

---

9. Evrard (2009), *op. cit.*



et régionaux et de la Direction de la jeunesse et du sport, pour ne citer qu'eux. Cette action a considérablement encouragé tous ceux qui travaillent sur cette question à l'échelon local comme au niveau national. La participation des jeunes n'est plus considérée comme un sujet mineur par les décideurs et les responsables politiques, mais comme une question sérieuse et à laquelle il faut apporter des réponses. Les recommandations du Comité des Ministres, bien qu'elles n'aient pas de valeur juridique, ont apporté aux défenseurs de cette cause l'autorité morale pour entamer un dialogue avec les pouvoirs locaux et régionaux et mettre en avant les actions entreprises dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe. En relançant régulièrement le débat, l'Organisation a, ces dernières décennies, soutenu les efforts déployés par plusieurs générations de jeunes et d'organisations de jeunesse en faveur d'une plus grande participation des jeunes.



## Une assistance concrète

Pour soutenir la participation des jeunes, le Conseil de l'Europe ne se contente pas de déclarations politiques ou de principe. Dès le début, il a compris que le seul fait d'octroyer des droits n'était pas suffisant. A partir de 1972, il a encouragé les formations, les journées d'étude, les séminaires et les conférences sur le thème de la participation, permettant ainsi aux jeunes, aux organisations de jeunesse, aux chercheurs et aux décideurs de réfléchir sur la meilleure façon d'atteindre l'objectif d'une plus grande participation des jeunes. Ces dix dernières années, les différents intervenants ont reconnu l'importance d'offrir des outils pratiques pour aider les acteurs clés de la mise en œuvre de la charte révisée. Ainsi, une version « grand public », des traductions en plusieurs langues



et un manuel ont été publiés et des formations spécialisées ont été dispensées, ce qui a permis de diffuser et de faire connaître plus largement le texte révisé. L'Organisation a également pris conscience du fait que certains décideurs et responsables publics, qui souhaitaient s'engager auprès des jeunes, ne savaient pas toujours comment s'y prendre. Ces outils pratiques ont aussi été très utiles aux jeunes et aux organisations de jeunesse qui, bien souvent, étaient très enthousiastes, mais ne savaient ni comment ni par où commencer.

## **Appliquer ce que l'on préconise**

La mise en place du système de cogestion dans le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en 1972 a été une avancée décisive. C'était la preuve que l'Organisation voulait se montrer à la hauteur de ce qu'elle préconisait pour les autres organismes publics. La reconnaissance officielle des représentants des jeunes en tant que partenaires du cadre institutionnel et du processus décisionnel était – et est toujours – très importante sur le plan symbolique. Mais le Conseil de l'Europe ne s'est pas contenté d'inviter ces représentants, il leur a aussi fourni l'espace, les moyens et le soutien nécessaires pour qu'ils participent et s'intègrent aux processus, parfois complexes, de l'Organisation.

En tant qu'ex-membre du conseil consultatif (comité pour les représentants des jeunes) puis du conseil mixte (comité réunissant les Etats et les représentants des jeunes), j'ai trouvé cette expérience fascinante. Bien sûr, j'ai parfois été frustré, mais j'ai surtout éprouvé de la satisfaction, car nous sentions que nous avions la possibilité d'influer sur les orientations politiques et les décisions. On y apprenait que l'écoute et le compromis étaient aussi importants que la prise de parole et la persuasion. L'autre dimension importante du système de cogestion est qu'il a servi de modèle à des structures comparables à l'échelon local, régional et national partout en Europe et, à vrai dire, dans le reste du monde. On peut ainsi avancer que le processus de dialogue structuré qui apparaît dans la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2009) est directement dérivé du principe de cogestion. Le Conseil de l'Europe a prouvé que la participation des jeunes n'est pas forcément synonyme de catastrophe, encourageant ainsi d'autres institutions à adopter une démarche plus ambitieuse à cet égard.

## **Une participation globale et durable**

Le Conseil de l'Europe a aussi posé deux principes clés de la participation des jeunes : pour être efficace, elle doit être globale et durable. Trop souvent, les pouvoirs publics définissent, en les restreignant, les modalités de la participation des jeunes ; ceux-ci sont autorisés à participer, mais seulement sur certains sujets. L'avis des jeunes n'est souvent accepté qu'à propos d'un événement précis ou dans un domaine de politique publique particulier. La charte révisée et d'autres instruments du Conseil de l'Europe affirment clairement que la



participation des jeunes n'a de sens que si elle englobe toutes les questions qui les concernent. Par ailleurs, de nombreux jeunes et de nombreuses organisations de jeunesse déplorent que trop d'instances publiques voient dans leur participation une action ponctuelle qu'il convient de mener tous les deux ou trois ans plutôt qu'un processus continu, comme le décrit la charte révisée. Dans les cas extrêmes, ces événements ne sont pour les responsables politiques et les officiels qu'une occasion d'être photographiés à côté de jeunes. Cette participation symbolique est pire que l'absence de participation, car son seul effet est d'écarter les jeunes. Les structures ont besoin d'être révisées et réformées, et, en même temps, elles doivent s'inscrire dans la continuité si les autorités souscrivent pleinement au principe de la participation des jeunes. La charte révisée fait valoir que la participation n'est pas un interrupteur que l'on actionne de temps à autre. La participation et la citoyenneté active doivent être encouragées dans tous les aspects de la vie des jeunes, et notamment dans le milieu scolaire, qui doit non seulement les y sensibiliser, mais aussi leur donner la possibilité de mettre ces principes en pratique.

## **Plus que l'octroi d'un droit**

Le Conseil de l'Europe a convaincu les pouvoirs publics d'aller bien au-delà de la simple reconnaissance du droit des jeunes à donner leur avis sur des questions et des mesures qui les concernent. Depuis longtemps, il a compris que donner aux jeunes le droit de participer n'est qu'une partie du processus qui doit être concrétisée par une action efficace. Pour encourager résolument la participation des jeunes, il invite les pouvoirs publics à prendre pleinement conscience du fait que, le plus souvent, les jeunes n'ont ni l'expérience, ni les ressources, ni la possibilité de participer. Le cadre défini dans la charte révisée concerne non seulement l'octroi du droit à participer mais aussi les moyens (formation, apprentissage et amélioration des compétences), l'environnement (création des conditions propices à la participation), les possibilités (modalités de participation qui permettent la prise en compte de l'opinion des jeunes) et le soutien (ressources financières nécessaires pour participer). Cette démarche offre aux pouvoirs publics la possibilité de réfléchir à la façon de rendre la participation des jeunes véritablement efficace.

## **Respect de la diversité**

Les droits de l'homme, l'égalité et le respect de la diversité sont au centre des travaux du Conseil de l'Europe depuis sa création. L'Organisation rappelle systématiquement que si les jeunes ont de nombreux intérêts en commun, ils ne constituent pas pour autant un groupe homogène et les actions visant à promouvoir leur participation doivent aussi prendre cette dimension en compte. La charte révisée invite les autorités publiques à veiller à ce que les jeunes femmes soient pleinement représentées et que les besoins et les points de vue



des minorités – minorités ethniques, jeunes défavorisés, jeunes handicapés, etc. – soient parfaitement pris en compte et respectés.

## **La participation utile maintenant**

Les responsables politiques qui s'expriment sur la participation des jeunes ne l'envisagent trop souvent que sous un seul aspect: aider les jeunes à devenir des citoyens actifs dans leur vie adulte. Le slogan « Les jeunes sont notre futur » est ainsi devenu un leitmotiv des discours officiels. Or, aujourd'hui aussi, les jeunes ont des besoins, des difficultés et des avis. Si le Conseil de l'Europe voit depuis toujours dans la participation des jeunes un vecteur important de démocratie et une formation pour le futur, il insiste néanmoins sur le fait qu'elle doit aussi leur être utile dans le présent. Les actions et les mesures qui ne visent que l'avenir sont vouées à l'échec et peuvent même décourager les jeunes dans leur vie adulte.

## **Le rôle des organisations de jeunesse**

Le Conseil de l'Europe reconnaît depuis toujours que les organisations de jeunesse jouent un rôle majeur d'intermédiaire avec les jeunes. L'existence d'un secteur jeunesse non gouvernemental, dynamique, indépendant et actif est essentielle pour promouvoir la participation des jeunes: ce secteur jeunesse leur offre un environnement où développer leurs compétences sociales et personnelles. Selon les termes de la charte révisée, les organisations de jeunesse sont uniques dans la mesure où leur principal objet est de refléter le point de vue des jeunes, de répondre à leurs besoins et de servir leurs intérêts. Le Conseil de l'Europe soutient depuis quarante ans les organisations internationales de jeunesse et leurs représentants, notamment par le biais du Fonds européen pour la jeunesse. Il les a aussi encouragés à être plus réactifs et plus ouverts, en particulier aux besoins des jeunes qui ne sont affiliés à aucune organisation.

## **Une démarche constructive**

Depuis plusieurs années, le Conseil de l'Europe place sa démarche sous un éclairage différent: les jeunes ne doivent plus être vus comme un problème à résoudre, mais comme des citoyens disposant de droits, qui, s'ils sont accompagnés, peuvent décider de leur destin et apporter une contribution précieuse à la société. De fait, on leur colle trop souvent l'image d'un groupe vulnérable qui a besoin d'aide, qui constitue une menace ou, simplement, qui crée des problèmes. Sans perdre de vue que les jeunes ont besoin d'être soutenus et orientés, le Conseil de l'Europe reconnaît aussi qu'ils sont des acteurs des organisations et de la vie de la collectivité, à condition, bien sûr, qu'on leur en donne la chance.



## Soutien apporté aux agents publics et aux institutions

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la participation des jeunes montrent l'importance d'associer les agents publics et les institutions. S'engager auprès des jeunes et des organisations de jeunesse n'est qu'un élément du puzzle : il faut aussi convaincre les agents publics et les autorités que cet engagement est utile et réalisable. Car, parfois, c'est la méconnaissance et le doute des responsables publics qui constituent le plus grand obstacle à la participation des jeunes. La charte révisée explique clairement comment cette participation peut améliorer les processus décisionnels et bénéficier à l'ensemble de la société. Les responsables publics, qui, sans y être opposés, ne savent pas toujours comment procéder, trouvent dans ce texte un cadre de référence utile.

### -----> Conclusion

Le Conseil de l'Europe en tant qu'institution et, en fait, les dirigeants politiques, les responsables publics, les formateurs et les représentants des jeunes qui tous ont apporté leur contribution peuvent être fiers du travail accompli et des résultats obtenus depuis quarante ans. Les répercussions de ces efforts sur l'ensemble du continent européen ont eu un impact positif sur les jeunes et sur leur vie : ils leur ont donné la parole et ont contribué à promouvoir leur participation. En Irlande, pour ne citer qu'un exemple, plusieurs initiatives, projets et collectivités ont été influencés, directement ou indirectement, par les travaux du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes. Beaucoup reste à faire et le défi de l'Organisation est maintenant de poursuivre cette action pendant les quarante prochaines années en s'appuyant sur ces résultats impressionnants. Il faut espérer que cela sera le cas car la participation active des jeunes, outre le bénéfice qu'elle leur apportera, contribuera à l'édification de sociétés meilleures et de démocraties plus fortes partout en Europe.

*James Doorley*



## -----> **Annexe**

### **Résolutions, textes et rapports principaux**

Résolution 144 (1983) relative aux jeunes dans la cité, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 1992.

Recommandation no R (97) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile, Conseil de l'Europe, février 1997.

Résolution 78 (1999) sur «Europe 2000 – la participation des jeunes: une jeunesse citoyenne», Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, juin 1999.

Charte révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003.

Recommandation Rec(2004)<sup>13</sup> du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Conseil de l'Europe, novembre 2004.

Forbrig, J. (2005). *Revisiting youth political participation. Challenges for research and democratic practice in Europe*, Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe.

Déclaration finale de la Conférence sur la mise en œuvre de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Komsomolsk, juin 2005.

Recommandation Rec(2006)<sup>14</sup> du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie publique, Conseil de l'Europe, octobre 2006.

*Parole aux jeunes!*. Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale (2008). Strasbourg: Conseil de l'Europe, février.

Evrard, G. (2009). Seminar on new ways of youth participation based on information and communication technologies. Strasbourg: Conseil de l'Europe.



-----> **Publication**



PREMIS163313

## Le Conseil de l'Europe et les jeunes Education non formelle

Le Conseil de l'Europe a été le fer de lance du développement de l'éducation non formelle avant que le terme lui-même ne soit inventé dans les années 1990. L'apprentissage non formel est centré sur l'apprenant, il est participatif et volontaire ; il doit promouvoir les valeurs démocratiques. Il fournit chaque jour des occasions uniques d'apprentissage à des millions de jeunes Européens en dehors du cadre scolaire.

Au fil des années, l'attention politique s'est déplacée de la définition de l'éducation non formelle vers la définition de normes de qualité et vers la reconnaissance de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse. Le Portfolio européen pour travailleurs et animateurs de jeunesse a été publié par le Conseil de l'Europe pour aider les animateurs et travailleurs de jeunesse à évaluer et valider leurs compétences. L'Organisation a également lancé le Processus de Strasbourg, une stratégie paneuropéenne pour promouvoir la reconnaissance de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse.

Pendant toute cette période, l'Organisation elle-même a mis ces idées en pratique. Depuis maintenant quarante ans, la méthodologie de l'éducation non formelle est mise en œuvre et développée dans le travail des Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest.





# Education non formelle

Depuis son établissement en 1972, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe<sup>1</sup> est un pilier de l'Organisation et contribue à l'essor de la démocratie en Europe. Par le biais de ses deux Centres européens de la jeunesse (centres de savoir et d'expérience sur les jeunes et les questions de jeunesse en Europe) et du Fonds européen pour la jeunesse (financement par le Conseil des projets destinés à la jeunesse européenne), ce secteur contribue aux progrès de la liberté et de la démocratie – de la chute des dictatures au pouvoir en Espagne et au Portugal, jusqu'à celle du mur de Berlin – et à des changements radicaux en Europe centrale et orientale. Ces résultats ont été obtenus grâce au renforcement de mouvements sociaux et de processus d'éducation politique dans différents domaines: démocratie, droits de l'homme, citoyenneté, apprentissage interculturel et politiques de l'enfance et de la jeunesse fondées sur des données avérées.



## Education et apprentissage non formels: cadre, méthodologie et philosophie

L'éducation non formelle repose sur une longue tradition bien vivante en Europe: une tradition dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle a été forgée par le Conseil de l'Europe et notamment par le secteur jeunesse de cette Organisation. Elle est au cœur de la méthodologie et de la philosophie du

---

1. «L'un des derniers sociotopes de cogestion en Europe et probablement le seul exemple du genre au sein d'une organisation internationale ou européenne» (*Eggs in a pan*, 2008, p. 162).



programme du Conseil destiné à la jeunesse, même si l'expression «éducation non formelle» en tant que telle n'est apparue que dans les années 1990<sup>2</sup>.

Conscients de la nécessité et de l'opportunité d'une éducation basée sur des valeurs après 1945 et partisans d'activités mettant l'accent sur l'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne en vue de former de bons citoyens ayant de bonnes chances de trouver un emploi dans le présent millénaire, les Centres européens de la jeunesse, le Fonds européen pour la jeunesse et le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe ont joué un rôle essentiel dans les domaines suivants: élaboration de concepts et de méthodologies d'éducation et d'apprentissage non formels; démonstration et renforcement de la valeur de ces concepts et méthodologies; lutte en faveur de leur reconnaissance; amélioration et documentation de leur qualité; et soutien et analyse de leur contribution au changement éducatif et social.

Quarante ans après l'établissement du premier Centre européen de la jeunesse à Strasbourg en 1972 – conçu comme un forum de discussion de l'avenir de l'Europe et de laboratoire d'idées expérimentales en matière de réforme de l'apprentissage de l'éducation –, l'éducation non formelle est devenue un concept répandu et bien documenté à la fois à l'intérieur et au-delà du secteur jeunesse. Elle constitue la principale inspiration de principes, méthodologies et approches pédagogiques fondamentaux mettant généralement l'accent sur la motivation intrinsèque de l'apprenant, la participation volontaire, l'esprit critique et une participation active au processus démocratique. Elle est largement admise et reconnue comme offrant des possibilités d'apprentissage unique à des millions de jeunes Européens sur une base journalière. L'éducation non formelle constitue l'axe pédagogique du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de leur partenariat jeunesse, ainsi que le moyen d'identifier la nature essentielle et contraignante du principe du travail des organisations de jeunesse en Europe et au-delà.

## **Importance, pertinence et reconnaissance politique de l'éducation et de l'apprentissage non formels**

Depuis quelques décennies, l'importance et la pertinence de l'éducation non formelle sont de plus en plus reconnues par la société civile, les gouvernements et les institutions européennes. L'apprentissage et l'éducation non formels se

---

2. Pour reprendre les paroles prononcées par Peter Lauritzen en décembre 2004 dans un discours sur l'apprentissage tout au long de la vie, l'apprentissage non formel et la citoyenneté: «Aujourd'hui, nous traitons les mêmes thèmes qu'il y a trente ans, mais en recourant à un langage différent» (op. cit., p. 64).



voient constamment admis comme des domaines de travail prioritaires pour les organisations et institutions liées à l'éducation, en particulier dans le secteur jeunesse.

Le Forum européen pour la jeunesse – en sa qualité de plate-forme paneuropéenne des organisations de jeunesse et de partenaire vital pour le Conseil de l'Europe – met en lumière le rôle et la contribution des organisations non gouvernementales en tant que fournisseurs de services relevant de l'éducation non formelle<sup>3</sup>.

Les institutions européennes ont également accordé à l'éducation et à l'apprentissage non formels un statut élevé et leur ont conféré un élan formidable en adoptant des documents d'orientation fondamentaux en la matière: le Conseil de l'Europe avec la Recommandation Rec(2003)8 du Comité des Ministres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes, et l'Union européenne avec la Résolution 2006/C168 sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe.

Par conséquent, l'apprentissage et l'éducation non formels jouissent incontestablement du statut de priorité fondamentale au sein des institutions, des politiques et des programmes européens. En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, la conférence des ministres responsables de la jeunesse a souligné dans son *Agenda 2020* que la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels constituait une contribution importante à l'accès des jeunes à l'éducation, à la formation et à la vie professionnelle. En outre, la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme mentionne l'éducation non formelle comme une activité essentielle pour atteindre les objectifs qu'elle énonce. L'Union européenne, quant à elle, a confirmé en termes analogues l'importance qu'elle accorde à la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le cadre renouvelé de la coopération européenne dans le secteur jeunesse (2010-2018): «En complément de l'éducation formelle, encourager et reconnaître l'apprentissage non formel des jeunes et améliorer les liens entre l'éducation formelle et l'apprentissage non formel».

L'intérêt politique pour les divers processus éducatifs axés sur l'apprenant et fondés sur la pratique – toute activité relevant de la notion d'éducation et d'apprentissage non formel – a évolué au fil des ans (comme le montrent les documents d'orientation les plus récents) et place désormais l'accent sur les normes de qualité, la validation et les stratégies de reconnaissance. Cette

---

3. Dans des résolutions adoptées en 2003, 2005 et 2008, ainsi que dans plusieurs publications thématiques, dont le *Sunshine Report on Non-formal Education* qui décrit les meilleures pratiques de ses organisations membres.



évolution a été également facilitée par la réunion fréquente de chercheurs, de décideurs politiques et de praticiens du secteur jeunesse ayant un intérêt commun à expliquer la valeur réelle et potentielle de ce type d'apprentissage, en particulier dans des contextes dépassant les limites de l'éducation formelle et de ses caractéristiques essentielles que sont l'évaluation et la qualification. Le Conseil de l'Europe, et plus spécialement son secteur jeunesse, joue un rôle essentiel dans cette évolution.

## -----> **Voies pouvant mener à la validation et à la reconnaissance de l'éducation non formelle**

Dans le cadre de cette politique, plusieurs instruments ont été élaborés pour faciliter la validation et la reconnaissance des qualifications et des compétences acquises par un apprentissage non formel. C'est le cas notamment du *Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse* introduit par le Conseil de l'Europe pour aider les intéressés à identifier, décrire et évaluer leurs compétences et, par la même occasion, contribuer à la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels.

Cette évolution vers des normes de qualité, la validation et la reconnaissance est perceptible dans les documents *Pathways* de 2004 et de 2011<sup>4</sup>. Il s'agit de documents de travail élaborés en commun par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et l'Unité jeunesse de la Commission de l'Union européenne, dans le cadre de leur partenariat jeunesse, en coopération, notamment, avec le Forum européen de la jeunesse. Ces documents dressent un aperçu complet du contexte politique et des cadres politiques pertinents en matière d'éducation non formelle, énoncent les aspects essentiels et les caractéristiques de l'apprentissage non formel dans le secteur jeunesse et décrivent la manière de parvenir à sa validation et sa reconnaissance formelle.

Le document de travail de 2011 intitulé *Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/education and of youth work in Europe* résume 10 étapes qui entrent dans une stratégie renouvelée de reconnaissance en faisant valoir qu'il est temps de mettre en œuvre des mesures concrètes et notamment :

- parvenir à une compréhension et une stratégie communes dans le secteur jeunesse et renforcer la coopération et la communication ;

---

4. *Pathways towards validation and recognition of education, training & learning in the youth sector* (Passerelle vers la validation et la reconnaissance de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage dans le secteur jeunesse), en anglais uniquement, 2004 ; *Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/education and of youth work in Europe* (Passerelle 2.0 vers la reconnaissance de l'apprentissage non formel et du travail de jeunesse en Europe), en anglais uniquement, 2011.



- rendre visible le rôle des organisations de jeunesse ;
- garantir la qualité de la formation en matière d'éducation/apprentissage non formel ;
- accroître la connaissance de l'éducation/apprentissage non formel dans le travail de jeunesse ;
- améliorer les outils existants et les rendre à la fois accessibles et transférables.
- renforcer le processus au niveau politique ;
- établir des liens entre le domaine jeunesse et les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie ;
- impliquer les personnes concernées dans le secteur de l'emploi ;
- associer le secteur social ;
- coopérer avec d'autres domaines politiques et des groupes intéressés de la société civile.

## -----> **Evolution au niveau des concepts : 1<sup>er</sup> Symposium sur l'éducation et l'apprentissage non formels en 2000**

L'idée d'organiser en 2000 un symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle est partie de la constatation que la plus grande partie du savoir et de l'expérience en la matière était non documentée, comme l'illustre l'étude parue en 1999 et intitulée *Building Bridges for Learning*. « La constatation sans doute la plus importante de cette étude est de souligner à quel point nous sommes ignorants des pratiques de l'éducation non formelle et encore plus de celles en usage au sein des organisations de jeunesse » (Sahlberg, 1999, p. 20).

## -----> **Eléments communs aux approches en usage dans l'éducation non formelle**

Les quelque 70 professionnels et activistes ayant participé au symposium se sont accordés à reconnaître qu'une définition universellement reconnue de l'éducation non formelle n'est ni possible, ni souhaitable. Personne ne désire en effet souscrire à une définition qui risque de devenir rapidement obsolète, tandis que tout le monde nourrit la volonté de respecter la diversité des perspectives et des pratiques. Cependant, en identifiant des éléments communs et des caractéristiques essentielles entre les diverses formes d'apprentissage créatif, expérientiel et participatif, le 1<sup>er</sup> symposium sur l'éducation non formelle



a contribué de manière décisive à documenter et à prouver la manière dont cette éducation est perçue, comprise et pratiquée dans le secteur jeunesse.

**Figure 1 – Éléments communs aux définitions existantes de l'apprentissage non formel**

- apprentissage spécifique,
- contextes divers,
- organisation différente et moins lourde de la fourniture et de la livraison,
- enseignement et styles d'enseignement et d'apprentissage alternatifs/ complémentaires
- reconnaissance moins marquée des résultats et de la qualité

*Source : Symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle : rapport (2001)*

Le rapport du symposium conteste également l'opposition binaire entre apprentissage formel et non formel en faisant remarquer que «leurs caractéristiques respectives se fondent en ce qui constitue finalement un continuum de contexte, de contenu et de méthodes d'apprentissage» (Chisholm, 2001, p. 62).

Le premier symposium a également consacré une évolution terminologique dans le secteur jeunesse. Son titre contenait en effet le mot *éducation*, mais le rapport proposait le terme *apprentissage* comme solution de remplacement, en soutenant que celui-ci permet de mieux attirer l'attention sur des activités et non sur des systèmes et que, en plaçant l'humain au centre des préoccupations, il se rattache davantage à la logique et aux valeurs de l'approche axée sur l'apprenant appliquées dans des contextes d'apprentissage non formel.

A la suite du symposium, le discours et la compréhension de l'apprentissage non formel ont progressivement évolué. Cet apprentissage était défini en 1974 par Coombs et Ahmed en ces termes: «toute activité éducative organisée et systématique poursuivie hors du cadre du système formel». A l'issue du symposium, le même concept était défini comme des situations d'apprentissage multiples fondées sur un continuum pédagogique et structurées à plusieurs niveaux entre formalité, non-formalité et informalité.



## -----> **Caractéristiques essentielles et méthodes fondamentales de l'apprentissage non formel**

Dans *Informality and formality in learning* (Informalité et formalité dans l'apprentissage)<sup>5</sup>, Helen Colley, Phil Hodgkinson et Janice Malcolm ont analysé les attributs et les aspects de la formalité et de l'informalité dans l'apprentissage – sous l'angle du processus, du lieu et des modalités, de la finalité et du contenu – et sont parvenus à énoncer 20 critères visant à saisir les liens complexes entre attributs informels et formels des situations d'apprentissage.

Ces critères ont été utilisés pour l'évaluation externe du Programme de perfectionnement pour les formateurs en Europe (ATTE), un programme pilote à temps partiel sur deux ans destiné aux professionnels de l'éducation non formelle travaillant dans le secteur jeunesse. Le rapport relevait des progrès importants depuis le symposium tenu en 2000 : « Les principes et les pratiques éducatifs guidant le travail du secteur tendent désormais de plus en plus vers le renforcement conscient de la cohésion théorique et pédagogique en vue d'atteindre certains objectifs, de relever certains défis et d'atteindre certains apprenants » (Chisholm, 2006, p. 24).

Le rapport d'évaluation résumait ensuite, sur la base des discussions tenues lors du symposium initial, les caractéristiques essentielles de l'apprentissage non formel :

### **Figure 2 – Caractéristiques essentielles de l'apprentissage non formel**

- coexistence et interaction équilibrée entre les dimensions cognitive, affective et pratique de l'apprentissage
- établissement d'un lien entre l'apprentissage individuel et social, relations d'enseignement/apprentissage orientées vers le partenariat, la solidarité et la symétrie
- Apprentissage participatif et axé sur l'apprenant
- approche holistique et axée sur le processus

5. Rapport publié en 2003 par le Learning and Skills Research Centre.



- préoccupations proches de la vie réelle, enseignement expérientiel et orienté vers l'apprentissage par la pratique, favorisant les échanges interculturels et les rencontres en tant qu'outils d'apprentissage
- accès volontaire et (idéalement) libre
- priorité à la transmission et à la pratique des valeurs et des compétences inhérentes à la vie démocratique

*Source : Symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle : rapport (2001)*

Les caractéristiques relevées mettent l'accent sur des conditions d'apprentissage pouvant poursuivre diverses fins et présenter des différences notables – ce qui prouve que les personnes travaillant dans le secteur jeunesse perçoivent l'apprentissage non formel comme fermement ancré dans la pratique et le contexte pertinents – et générer toute une palette de méthodes non formelles comme indiqué ci-dessous :

**Figure 3 – Enseignement/formation et méthodes d'apprentissage non formels**

- méthodes basées sur la communication: interaction, dialogue, médiation
- méthodes basées sur l'activité: expérience, pratique, expérimentation
- méthodes centrées sur les questions sociales : partenariat, travail d'équipe, réseautage
- méthodes autogérées : créativité, découverte, responsabilité

*Source : Symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle : rapport (2001)*

## -----> **Continuum de l'apprentissage : caractère formel, non formel et informel de l'apprentissage**

En se fondant sur la liste des 20 critères distinctifs énoncés par Colley, Hodgkinson et Malcolm, l'évaluation de l'ATTE a permis de revisiter lesdits critères afin de les simplifier, de les subdiviser (ou certains d'entre eux) entre leurs éléments constitutifs et de les répartir entre quatre groupes – processus, lieux et modalités, finalité et contenu – selon le thème dont ils semblent le plus relever. La même équipe d'évaluation a ensuite positionné l'ATTE en tant qu'exemple réel d'apprentissage non formel dans le secteur jeunesse, sur une échelle en trois points, pour chaque critère



Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Processus
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage planifié/structuré ou organique/évolutif?
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage explicite ou tacite?
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage compartimenté ou intégré/holistique?
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage individuel ou collectif/collaboratif?
1	2	3	Les résultats de l'apprentissage sont-ils mesurés ou pas (et sont-ils éventuellement non mesurables)
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage contrôlé par l'enseignant/le formateur ou bien centré/négocié par l'apprenant?

Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Lieu et modalités
1	2	3	S'agit-il d'une activité éducative explicitement étiquetée comme telle ou pas?
1	2	3	L'apprentissage se déroule-t-il dans un cadre éducatif ou dans la collectivité?
1	2	3	L'apprentissage est-il ou pas de manière explicite le principal objectif pour toute personne concernée?
1	2	3	L'apprentissage s'inscrit-il dans un cours reconnu ou pas?
1	2	3	L'apprentissage doit-il être accompli dans un délai fixé à l'avance ou est-il à durée indéterminée?

Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Finalité
1	2	3	L'apprentissage est-il explicitement évalué et reconnu ou pas?



Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Contenu
1	2	3	L'évaluation de l'apprentissage est-elle sommative ou formative ?
1	2	3	Les résultats de l'apprentissage sont-ils transférables/ généralisables à d'autres contextes ?
1	2	3	Les objectifs et les résultats de l'apprentissage sont-ils déterminés à l'extérieur ou pas ?
1	2	3	L'apprentissage répond-il aux besoins de groupes dominants ou bien à ceux de groupes marginalisés ?
1	2	3	L'accès dépend-il ou pas de critères explicites ?
1	2	3	L'apprentissage préserve-t-il le <i>statu quo</i> ou encourage-t-il la résistance et l'autonomie ?
1	2	3	Les détenteurs de l'autorité arbitrent-ils l'apprentissage ou bien celui-ci relève-t-il de l'exercice de la démocratie par les apprenants ?

Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Contenu
1	2	3	Le statut professionnel/social du savoir censé être acquis est-il élevé ou bas ?
1	2	3	Le savoir censé être acquis revêt-il un caractère prépositionnel ou pratique ?
1	2	3	L'apprentissage est-il perçu comme purement cognitif ou bien comme davantage « intégré »/multidimensionnel ?

Ces 22 critères répartis en quatre groupes et reformulés comme des questions tangibles constituent la tentative la plus sérieuse lancée par le secteur pour analyser et positionner une activité ou un programme éducatif sous l'angle du formalisme, du non-formalisme et de l'informalisme à tous les niveaux du continuum. Reste à savoir dans quelle mesure ils peuvent capturer l'essence de l'éducation non formelle décrite en son temps par Peter Lauritzen comme suit: « La participation doit être apprise, tout comme la culture démocratique et l'acceptation des minorités. Apprendre à exister, acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, développer une qualité individuelle reflétant des qualifications



sociales, défendre un intérêt, militer en faveur d'un ordre du jour précis et former des commissions et des équipes sont autant d'activités constituant le curriculum de l'apprentissage non formel, l'approche éducative du mouvement associatif depuis son apparition en tant que sujet politique, que ce soit sous le vocable d'éducation populaire, de *foelkeoplysnik*, d'éducation des travailleurs, de travail dans la communauté ou de toute autre tradition d'éducation extrascolaire.» (P. Lauritzen, «The Making of the European Citizen'», *Handbook of Applied Developmental Sciences*, vol. 3, p. 366).

## -----> **Pratique de l'éducation/apprentissage non formel**

Les deux Centres européens de la jeunesse du Conseil de l'Europe ont été créés il y a quelque quarante ans et, depuis, leur programme a principalement consisté en sessions d'étude ou de formation internationale et en séminaires/débats à l'intention des jeunes, à la demande et avec la collaboration des associations de jeunesse, en vue de renforcer les structures européennes transnationales de la jeunesse. Ces activités se fondent sur une méthodologie pédagogique *non formelle*, même si ce qualificatif n'a pas été employé au début.

Dans les années 1980, les premiers cours de formation ont été introduits dans les programmes du secteur jeunesse du Conseil dans la désignation expresse d'activités éducatives, avec une légère réticence dans la mesure où d'aucuns craignaient qu'ils n'entrent en conflit avec les aspirations politiques des mouvements et des organisations de jeunesse.

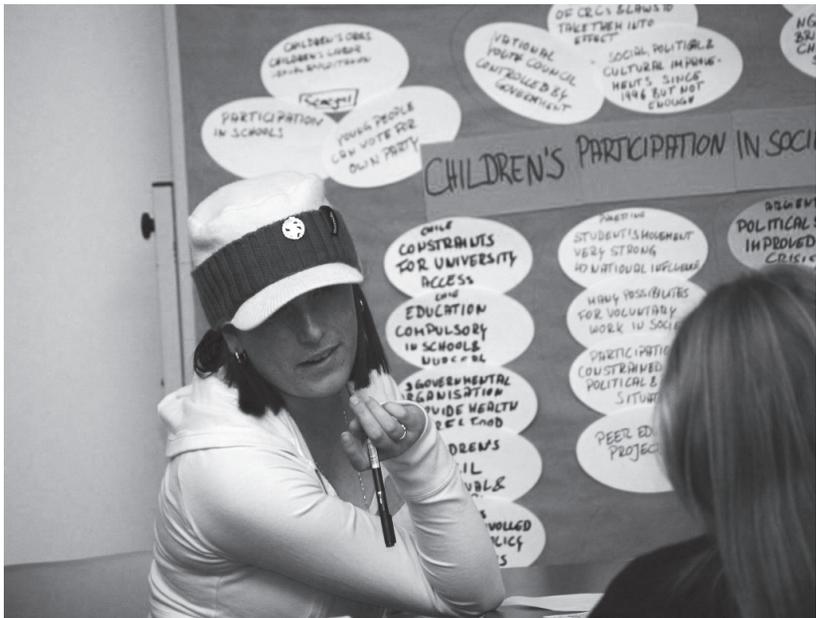
Ces dernières années, notamment dans le cadre d'une coopération renforcée avec l'Union européenne, les priorités du programme se sont déplacées vers un nombre accru de cours de formation de courte ou de longue durée à l'intention des personnes travaillant dans le domaine de la jeunesse en qualité de gestionnaires, de décideurs, de dirigeants politiques ou d'éducateurs.

## -----> **De l'expérience controversée au succès incontestable : les cours de formation de longue durée**

L'ATTE n'a certainement pas été le premier stage de formation de longue durée (LTTC), mais plutôt le fruit d'années d'expérimentation de cours de longue durée relevant de l'éducation non formelle, y compris des cours consacrés à l'apprentissage interculturel. Les discussions autour de ce nouveau format ont débuté dès 1988. Une partie du travail de pionnier entrepris par la suite en collaboration avec la Commission européenne incluait notamment un cours de longue durée sur l'inclusion sociale au milieu des années 1990. D'autres centres



bien établis, comme l'Interkulturelles Zentrum de Vienne, ont également élaboré des formations de formateurs de longue durée. Ces initiatives, de même que d'autres expériences du même genre, ont permis de déboucher sur des stages de perfectionnement (ACTHRE [Advanced Compass Training in Human Rights Education], 2005-2008), TALE (formateurs en méthodes actives d'apprentissage en Europe, 2008-2010) et les cours de formation à long terme ayant suivi comme les projets ENTER ! (LTC sur le droit à l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés, 2009-2011).



## -----> Documentation, rapports, magazines, séminaires de recherche et ouvrages

L'expérience acquise grâce à l'organisation de nombreuses activités éducatives non-formelles est régulièrement décrite et analysée dans diverses publications dont :

- *Forum 21*, la revue européenne de politique de l'enfance et de la jeunesse et la revue européenne de recherche sur l'enfance et la jeunesse (dont le 14<sup>e</sup> numéro [2009] contient notamment un article sur la reconnaissance de l'apprentissage non formel) ;
- *Coyote*, le magazine du secteur jeunesse publié par le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe, dont trois numéros (2000) portent spécifiquement sur l'apprentissage non formel et 11 (2006) sur l'éducation non formelle ;



- la série «T-Kits», offrant des manuels de formation publiés par le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe et notamment le «T-Kit» n° 4, *Apprentissage interculturel*, et le «T-Kit» n° 6, *Principes essentiels de la formation* ;
- divers documents et rapports spécialisés, notamment l'ouvrage paru en 2005 et intitulé *Trading up – Potential and performance in non-formal learning* (rédigé à l'issue du séminaire organisé sur le thème «The Youth Sector and Non-formal Education/Learning: working to make lifelong learning a reality and contributing to the Third Sector», 28-30 avril 2004, Centre européen de la jeunesse de Strasbourg) et l'ouvrage paru en 2011 sous le titre *Intercultural learning in non-formal education* (lequel met surtout l'accent sur l'éducation non formelle et le dialogue interculturel dans le contexte euro-méditerranéen).

## -----> Normes de qualité dans l'éducation non formelle

Des normes de qualité dans les activités d'éducation et de formation du Service jeunesse du Conseil de l'Europe ont été fixées sur la base de dizaines d'années d'expérience en matière d'éducation non formelle. Ces normes sont décrites dans un document spécifique qui tient lieu à la fois d'ouvrage de référence pour toutes les personnes intéressées par les activités d'éducation/formation du Conseil de l'Europe et de déclaration d'intention de l'Organisation concernant les activités qu'elle s'engage à organiser dans le domaine de l'éducation et de la formation des jeunes.

Ces normes de qualité sont les suivantes :

1. Une évaluation pertinente des besoins. Pour s'assurer que les activités sont utiles, leurs résultats durables et les différentes parties prenantes satisfaites, il convient de fonder les activités sur les besoins et attentes clairement définis du Conseil de l'Europe et de ses partenaires, et sur les réalités politiques, sociales, culturelles et éducatives auxquelles elles sont censées répondre.
2. Des objectifs concrets, réalisables et évaluables. Outre les buts généraux qui découlent de l'analyse des besoins (dont les dimensions politiques et culturelles), chaque activité doit toujours avoir des objectifs éducatifs et sociaux concrets permettant d'élaborer un programme approprié, de recenser et de recruter les groupes cibles les plus adaptés, de mettre en place un processus d'évaluation adéquat et d'assurer un suivi cohérent.
3. La définition des compétences développées et des résultats de l'apprentissage pour les participants. Les activités de formation gérées par le Service jeunesse ou en coopération avec celui-ci doivent porter sur un



ensemble précis de compétences, implicites ou explicites (connaissances, savoir-faire, attitudes et valeurs) qui doivent être examinées et développées avec et par les participants.

4. L'adéquation avec le programme et les priorités du Conseil de l'Europe. Les activités, notamment lorsqu'elles reposent sur des appels ouverts à la participation, constituent un moyen de faire connaître les priorités et le programme d'action du Conseil de l'Europe en vue de les rendre accessibles à ses groupes cibles. C'est manifestement la façon dont le Conseil de l'Europe poursuit ses objectifs annuels et à long terme dans le secteur jeunesse.
5. Un processus préparatoire approprié et mené en temps utile. La réussite d'une activité dépend, en grande partie, de son processus préparatoire qui doit être mené minutieusement et en temps utile et doit prendre en compte tous les aspects majeurs de l'activité. C'est notamment vrai des activités dotées d'une dimension interculturelle et visant tout particulièrement le développement d'une culture de communication et de coopération.
6. Une équipe de formateurs compétente. Toute offre éducative devrait se fonder sur des équipes multiculturelles de formateurs et d'animateurs, ayant des rôles et des compétences complémentaires, recrutés dans le cadre d'un processus transparent et tenus de rendre compte à toutes les parties prenantes.
7. Une approche intégrée de l'apprentissage interculturel. L'apprentissage interculturel est l'un des fondements de la philosophie et de la pratique éducatives du secteur jeunesse. Dans la mise en œuvre des activités d'éducation et de formation, l'apprentissage interculturel doit faire partie du programme officiel et inspirer la méthodologie d'ensemble des activités.
8. Un recrutement et une sélection appropriés des participants. La sélection et le recrutement des participants devraient répondre aux principes de transparence et d'objectivité et assurer l'égalité des chances de tous les candidats.
9. Une application cohérente des principes et des approches de l'éducation non formelle. Toutes les activités devraient respecter et renforcer les principes pédagogiques de l'éducation non formelle communément admis, s'agissant notamment de centrer la formation sur les participants, de l'orienter vers l'action et de la fonder sur des valeurs.
10. Une documentation suffisante, accessible et à jour. Des documents d'information doivent être diffusés sur toutes les activités, et en particulier sur leurs résultats. La documentation est un moyen de garantir le suivi des



activités par les participants et leur effet synergique sur d'autres activités et organisations.

11. Un processus d'évaluation approfondi et ouvert. Une évaluation appropriée est essentielle pour garantir notamment le bilan des résultats, l'évaluation de la qualité du processus d'apprentissage et les suites à donner.
12. Un cadre et des conditions de travail optimaux en termes de structure. Le cadre et les conditions de travail dans lesquels se déroulent les activités jouent un rôle essentiel dans leur succès. En principe, pourtant, le succès d'une activité ne devrait jamais être déterminé par les équipements et les conditions de travail.
13. Un soutien institutionnel approprié. Chaque activité devrait bénéficier du soutien administratif et institutionnel et de la reconnaissance de l'Organisation.
14. La visibilité, l'innovation et la recherche. La visibilité est la reconnaissance de la valeur des activités, la condition de leur viabilité et le reflet des efforts de transparence de l'Organisation. L'innovation et la recherche garantissent le développement de la qualité et constituent une réponse adéquate aux besoins d'une société et d'un secteur jeunesse en évolution constante.

## -----> **2<sup>e</sup> Symposium consacré à l'éducation et l'apprentissage non formels (2011)**

Le symposium de 2011 intitulé «Reconnaissance du travail de jeunesse et apprentissage non-formel» a réuni, lui aussi, des représentants de tout le secteur jeunesse et – en exploitant le succès du forum précédent, le travail analytique associé à l'élaboration de critères descriptifs, ainsi que les stratégies décrites dans le document *Pathways 2.0* – a tenté de discerner un terrain commun pour une stratégie coordonnée à moyen et long terme vers la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel en Europe.

Les participants ont produit une déclaration visant à lancer un nouveau processus politique européen commun vers la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel dit Processus de Strasbourg. Ce processus a été engagé dans le cadre de débats et d'une réflexion sur la situation et les défis actuels en matière de reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel, une compréhension commune des étapes ayant mené au symposium et une vision partagée de ce qu'il conviendrait de réaliser à moyen et à long terme.

Nombre de participants ont estimé que ce processus aurait dû être engagé depuis longtemps. C'est le cas notamment de l'auteur de l'ouvrage intitulé *Une*



*étude sur les liens entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle* qui observait ceci en 2003: « C'est la première fois dans l'histoire de l'éducation en Europe que l'éducation non formelle passe d'une place marginale pour l'avenir de la jeune génération à une place centrale dans l'apprentissage, l'activité la plus importante des êtres humains actuellement. L'application de l'éducation non formelle à un public beaucoup plus large que les adultes, qui l'utilisaient essentiellement pour compenser l'éducation qu'ils n'avaient pas eue, ne doit pas être confondue avec une mesure bien intentionnée de plus dans le domaine des politiques sociales et en faveur la jeunesse. Elle doit en effet être comprise dans le cadre d'une évolution qui modifie totalement la notion d'apprentissage comme activité humaine et d'éducation comme son organisation au sein de la société. Ces changements sont irréversibles et doivent donc être rigoureusement analysés afin de préparer des politiques éducatives valables pour l'avenir » (Du Bois-Raymond, 2003, p. 7).

La déclaration du symposium s'adresse: aux institutions européennes; aux ministères responsables de la jeunesse et de l'éducation; aux structures compétentes en matière de travail avec les jeunes aux niveaux national, régional et local; aux organisations de jeunesse; aux personnes travaillant sur le terrain avec les jeunes; aux jeunes eux-mêmes; aux enseignants et aux chercheurs. Elle identifie huit défis:

1. Efforts en vue de mieux faire comprendre le concept de travail de jeunesse et d'apprentissage ou d'éducation non-formels.
2. Préservation d'un équilibre entre les différents niveaux de reconnaissance.
3. Action afin d'éviter le risque de formaliser l'apprentissage/éducation non formel.
4. Assurance de la qualité dans le travail de jeunesse et dans l'apprentissage/éducation non formels.
5. Maintien et renforcement de la diversité.
6. Acquisition de connaissances.
7. Dépendance à l'égard d'autres secteurs.
8. Création de partenariats.

Pour répondre à ces défis, sept recommandations ont été formulées de manière à encadrer et à orienter les stratégies de reconnaissance et de validation de l'éducation non formelle dans le travail de jeunesse.

1. Engager un processus politique de reconnaissance et de validation. Le processus politique en faveur d'une reconnaissance et d'une validation plus



effectives du travail de jeunesse et de l'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse devrait être renforcé par une stratégie conjointe dite Processus de Strasbourg.

2. Mener une campagne de sensibilisation aux niveaux national, régional et local. Pour améliorer les chances globales des jeunes d'assurer la visibilité des résultats de leur apprentissage dans le secteur concerné, il conviendrait de lancer un débat au niveau de l'Europe sur les moyens de mieux faire reconnaître l'apprentissage non formel dans le secteur jeunesse et de refléter ces progrès aux niveaux national, régional et, surtout, local.



3. Assurer la visibilité de l'apprentissage non formel. Les organisations de jeunesse et les autres structures de jeunesse devraient assurer la visibilité de l'apprentissage dispensé dans le cadre de leurs programmes. Pour accroître la confiance et la crédibilité, le secteur jeunesse devrait mettre l'accent sur les résultats et l'impact positif des activités pertinentes.
4. Prôner une approche holistique en matière d'éducation. L'apprentissage/éducation non formel doit être reconnu comme un processus conférant aux jeunes une chance d'accroître des compétences venant compléter celles acquises dans le cadre de l'éducation formelle.
5. Acquérir et dispenser un savoir. L'importance – en pratique et en théorie – sans cesse croissante accordée au travail de jeunesse et à l'éducation/apprentissage non formel dans ce secteur est essentielle au renforcement des capacités et à la reconnaissance des parties prenantes.
6. Renforcer le dialogue avec les instances en charge d'autres domaines de l'éducation. Le travail de jeunesse ayant sa place dans l'apprentissage tout au long de la vie, le dialogue avec les autres secteurs de l'éducation devrait être renforcé. Ce partenariat devrait être instauré entre les différents fournisseurs de services d'éducation et assurer la mobilité d'apprentissage d'un secteur à l'autre.
7. Nouer des alliances au-delà de la sphère de l'éducation. Des partenariats stratégiques, ainsi que des canaux de communication plus efficaces, devraient être formés afin d'accroître la coopération et la cohérence entre le secteur jeunesse et les domaines (sociaux et autres) connexes.

Un programme d'action appuie les sept recommandations et précise que le Processus de Strasbourg – décrit comme un processus politique comparable au Processus de Bologne (lequel vise l'enseignement supérieur) – devrait se fonder sur des preuves et aborder les questions suivantes :

- faire de la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage/éducation non formel une priorité de la coopération européenne dans le secteur jeunesse, à la fois au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ;
- identifier les préoccupations qui devraient être au centre de la composante politique du processus ;
- commencer à élaborer un texte juridique en vue de son adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, texte qui reprendrait les grandes lignes du Processus de Strasbourg et inviterait les Etats membres de l'Organisation à encourager l'adoption de mesures spécifiques visant à reconnaître le travail de jeunesse et l'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse aux niveaux national, régional et local ;



- soutenir activement l'initiative visant à élaborer un texte juridique en partageant les expériences et en établissant des liens avec d'autres structures européennes compétentes telles que le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Comité européen économique et social ou le Comité des régions ;
- Elaborer un cadre européen conjoint pour la reconnaissance du travail de jeunesse et l'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse ;
- assurer la compatibilité des structures juridiques pertinentes en matière de travail de jeunesse et d'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse, notamment en ce qui concerne les qualifications des éducateurs et l'accroissement de leur mobilité ;
- soutenir l'élaboration de politiques nationales et locales pour la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage/éducation non formel ;
- assurer le suivi du Processus de Strasbourg.

Le plan d'action prône également des activités conjointes visant à renforcer la coopération, notamment entre chercheurs, décideurs, éducateurs et partenaires sociaux – à la fois au sein et au-delà du secteur jeunesse –, ainsi qu'une campagne de promotion européenne prévoyant notamment l'organisation d'une année européenne de la reconnaissance de l'apprentissage/éducation non formel : une initiative qui nous promet à tous des moments palpitants.

*Helmut Fennes*

## -----> **Bibliographie**

(Les références suivies d'un astérisque sont disponibles en anglais seulement.)

Buldioski, G., Grimaldi, C., Mitter, S., Titley, G., Wagner, G. (2002). *Les principes essentiels de la formation*. «T-Kits», n° 6. Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe. [http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/6/Tkit\\_6\\_FR](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/6/Tkit_6_FR).

Chisholm, L. (2001). Towards a revitalisation of non-formal learning for a changing Europe. Report of the Council of Europe Youth Directorate Symposium on Non-Formal Education. Strasbourg, 13-15 octobre 2000 (\*).

Chisholm, L. (2006). «AT The End is the beginning», *Advanced Training of Trainers in Europe (ATTE)*, vol. 2. External Evaluation. Strasbourg: Council of Europe. [www.youth-partnership.net/export/sites/default/youth-partnership/documents/Publications/Training/ATTE\\_vol2\\_external\\_evaluation.pdf](http://www.youth-partnership.net/export/sites/default/youth-partnership/documents/Publications/Training/ATTE_vol2_external_evaluation.pdf) (\*).



Chisholm, L. (2008). « Re-contextualizing Learning in Second Modernity », in Bendit, R., Hahn-Bleibtreu, M. (eds), *Youth and the future. Processes of social inclusion and patterns of vulnerability in a globalised world*. Leverkusen Opladen : Verlag Barbara Budrich (\*).

Chisholm, L., Hoskins, B. et al. (2005). *Trading up. Potential and performance in non-formal learning*. Strasbourg : Council of Europe Publishing. [http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/Research/2005\\_trading\\_up\\_NFL\\_coepub.pdf](http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/Research/2005_trading_up_NFL_coepub.pdf) (\*).

Colley, H., Hodkinson, P., Malcolm, J. (2002). *Non-formal learning: mapping the conceptual terrain*. A consultation report. University of Leeds. Lifelong Learning Institute. [www.infed.org/archives/e-texts/colley\\_informal\\_learning.htm](http://www.infed.org/archives/e-texts/colley_informal_learning.htm) (\*).

Colley, H., Hodkinson, P., Malcolm, J. (2003). *Informality and formality in learning: a report for the Learning and Skills Research Centre*. Londres : Learning and Skills Research Centre. [www.lseducation.org.uk/user/order.aspx?code=031492&src=xoweb](http://www.lseducation.org.uk/user/order.aspx?code=031492&src=xoweb) (\*).

Conseil de l'Europe (2001). Symposium on non-formal education, Strasbourg (EYC), 13-15 October 2000. Report. Strasbourg : Council of Europe (\*).

Conseil de l'Europe (2003). Recommandation Rec(2003)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes (adoptée par le Comité des Ministres, le 30 avril 2003, lors de la 838<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres). <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=Rec%282003%298&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>.

Conseil de l'Europe, Direction de la jeunesse et du sport (2007). *Mini-compendium de l'éducation non formelle*. Strasbourg, avril. [www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Portfolio/Compendium\\_NFE\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Portfolio/Compendium_NFE_fr.pdf)

Conseil de l'Europe (2010). Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec%282010%297&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>

Conseil de l'Union européenne (2004). « Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, sur des principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles ». [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/validation2004\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/validation2004_fr.pdf)



Conseil de l'Union européenne (2006). Résolution du Conseil et des représentants des Etats membres, réunis autour de la question de la reconnaissance de l'éducation non formelle et informelle dans le domaine de la jeunesse. [http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth\\_Policy/docs/Recognition/c\\_16820060720en00010003.pdf](http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Recognition/c_16820060720en00010003.pdf).

Du Bois-Reymond, M. (2003). Etude sur les liens entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Strasbourg: Conseil de l'Europe. [www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2003\\_links\\_formal\\_NFE\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2003_links_formal_NFE_fr.pdf).

Eberhard, L. (2002). *Le Conseil de l'Europe et la jeunesse – trente années d'expérience*. Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe. [www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/2002\\_CoE\\_Youth\\_30\\_years\\_experience\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/2002_CoE_Youth_30_years_experience_fr.pdf).

European Youth Forum (2000). «Staying alive. The non-formal learning domain in Europe». Bruxelles, 21 octobre (\*).

European Youth Forum (2003). «Policy paper on youth organisations as non-formal educators – recognising our role». Rome, 22 novembre (\*).

European Youth Forum (2005). «Policy paper on recognition of non-formal education: confirming the real competencies of young people in the knowledge society». Bruxelles, 12 novembre (\*).

European Youth Forum (2008). «Policy paper on non-formal education: a framework for indicating and assuring quality». Castelldefels (Espagne), 3 mai (\*).

European Youth Forum (2008). «The sunshine report on non-formal education». Bruxelles (\*).

Fennes, H., Otten, H. (2008). *Quality in non-formal education and training in the field of European youth work*. [www.salto-youth.net/download/1615/TrainingQualityandCompetenceStudy.pdf](http://www.salto-youth.net/download/1615/TrainingQualityandCompetenceStudy.pdf) (\*).

Gillert, A., Haji-Kella, M., Jesus Cascao Guedes, M. de, Raykova, A., Schachinger, C., Taylor, M. (2000). *L'apprentissage interculturel*, «T-Kits», n° 4. Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe. [http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/4/Tkit\\_4\\_FR](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/4/Tkit_4_FR).

Hoskins, B. (2004). «The Youth Sector and Non-formal Education/Learning: working to make lifelong learning a reality and contributing to the Third Sector». Research Seminar, 28-30 April, European Youth Centre. Report. (Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth, Ed.). <http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/>



documents/EKCYP/Youth\_Policy/docs/Youth\_Work/Research/2004\_non\_formal\_learning\_report.pdf (\*)

Komp, K. (2005). *Synthesis report of the literature reviews on the economic dimension and value of youth non-formal learning*. Francfort : Institute for Social Work and Social Education (\*)

Krezios, A., Ambrozy, M. (2010). *Here2stay – a handbook on non-formal learning and its social recognition*. Thessalonique : Kids in Action (\*)

Ohana, Y., Rothemund, A. (eds) (2008). *Eggs in a pan. speeches, Writings and Reflections by Peter Lauritzen*. Strasbourg : Council of Europe Publishing (\*)

Partnership between the Council of Europe and the European Union (2004). *Pathways towards validation and recognition of education, training & learning in the youth field*. [http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth\\_Policy/docs/Education\\_Training\\_Learning/Policy/Pathways\\_towards\\_validati.pdf](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Education_Training_Learning/Policy/Pathways_towards_validati.pdf) (\*)

Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth (2011a). *Symposium on recognition of youth work and non-formal learning. Concept paper*. [http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/Youth\\_work\\_non-formal\\_learning/Symposium\\_on\\_recognition\\_/Symposium\\_Concept\\_paper\\_FINAL.pdf](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/Youth_work_non-formal_learning/Symposium_on_recognition_/Symposium_Concept_paper_FINAL.pdf) (\*)

Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth (2011b). *Symposium on recognition of youth work and non-formal learning. Statement and plan of action by participants* (\*)

Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth (2011c). *Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/ education and of youth work in Europe*. [http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth\\_Policy/docs/Youth\\_Work/Policy/Pathways\\_II\\_towards\\_recognition\\_of\\_non-formal\\_learning\\_Jan\\_2011.pdf](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Youth_Work/Policy/Pathways_II_towards_recognition_of_non-formal_learning_Jan_2011.pdf) (\*)

Sahlberg, P. (1999). *Bridges for learning – non-formal education in Europe*. Bruxelles : European Youth Forum (\*)

Siurala, L. (2008). *The variety and differences amongst the concepts of non-formal education*. Vilnius, 16 avril (\*)

Taylor, M. (ed) (2007). *Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe. [www.coe.int/t/dg4/youth/Resources/Portfolio/Portfolio\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Resources/Portfolio/Portfolio_fr.asp)



## -----> Publications



Manual for facilitators in non-formal education



Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse

